

МИНИСТЕРСТВО ОБРАЗОВАНИЯ И НАУКИ РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ
Федеральное государственное бюджетное образовательное учреждение
высшего профессионального образования
«НИЖЕГОРОДСКИЙ ГОСУДАРСТВЕННЫЙ
ЛИНГВИСТИЧЕСКИЙ УНИВЕРСИТЕТ
им. Н. А. ДОБРОЛЮБОВА»

ТЕОРЕТИЧЕСКАЯ ФОНЕТИКА **ФРАНЦУЗСКОГО ЯЗЫКА**

Учебное пособие

Нижний Новгород
2015

Печатается по решению редакционно-издательского совета
ФГБОУ ВПО «НГЛУ».

УДК 811.133.1'342

ББК 81.471.1-93

Б 917

Теоретическая фонетика французского языка: Учебное пособие. –
Н. Новгород: ФГБОУ ВПО «НГЛУ», 2015. – 186 с.

Учебное пособие «Теоретическая фонетика французского языка» включает краткое изложение теоретического материала, вопросы для самопроверки, задания и упражнения, список рекомендуемой дополнительной литературы, комментарии, тесты для самостоятельного контроля усвоения материала, контрольные задания и вопросы, хрестоматию, список основных терминов и их русские эквиваленты. Весь материал распределяется в рамках пяти тем, по которым могут быть проведены семинарские занятия.

Учебные материалы соответствуют государственному образовательному стандарту высшего профессионального образования по направлению подготовки 45.03.02 – Лингвистика, учитывают реализацию компетентностного подхода, направленного на формирование общекультурных и профессиональных компетенций, необходимых для профессиональной деятельности, к которой готовится выпускник.

УДК 811.133.1'342

ББК 81.471.1-93

Составитель В.Н. Бурчинский, профессор

Рецензент Т.П. Понятина, профессор

© ФГБОУ ВПО «НГЛУ», 2015

© Бурчинский В.Н., 2015

SOMMAIRE

Sommaire	3
Avant-propos	6
Cours de phonétique théorique	7
Dossier 1	7
Introduction, trois aspects des unités phoniques, phonème	7
Plan	7
Problèmes théoriques	8
Objet d'étude	8
Méthodes d'analyse phonétique	9
Aspect physiologique des unités phoniques (physiologie des sons)	10
Aspect physique des unités phoniques (acoustique des sons)	11
Aspect fonctionnel (linguistique) des unités phoniques, phonème	12
Questions et exercices	17
Ouvrages de référence	18
Test 1	18
Dossier 2	21
Système des phonèmes français	21
Plan	21
Problèmes théoriques	21
Vocalisme français	23
Le classement des voyelles	23
Les traits particuliers et essentiels du vocalisme français	25
Consonantisme français	27
Le classement des consonnes	27
Les traits particuliers et essentiels du consonantisme français	31
Questions et exercices	32
Ouvrages de référence	37
Test 2	37
Dossier 3	40
Les phénomènes propres à la chaîne parlée (phonétique combinatoire)	40
Plan	40
Problèmes théoriques	40
La syllabe phonique	41
Les modifications des phonèmes	43
Les modifications quantitatives	43
Les modifications qualitatives	45
Les alternances	46
Liaison et enchaînement	48

Questions et exercices	51
Ouvrages de référence	53
Test 3	54
Dossier 4	56
Prosodie Niveau suprasegmental	56
Plan	56
Problèmes théoriques	56
Accentuation du français	58
Mélodie	63
Dix intonations de base de P. Delattre	64
Intonème (prosodème)	66
Questions et exercices	68
Ouvrages de référence	69
Test 4	70
Dossier 5	72
Aspect stylistique	72
Plan	72
Problèmes théoriques	72
Styles de prononciation	72
Éléments phonostylistiques dans le style plein et dans le style parlé	74
Schéma de l'analyse phonostylistique d'un texte sonore	80
Quelques procédés stylistiques fondés sur les phénomènes phoniques ...	82
Questions et exercices	83
Ouvrages de référence	84
Test 5	84
Corrigés	85
Questions	87
Interrogation écrite	88
Bibliographie	90
Recueil de textes	93
Arrivé M., Gadet F., Galmiche M. La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française	93
Caractères généraux du système français	93
1. La base articulatoire : tension et antériorité	93
Remarques sur le système français : les voyelles	94
1. Le tableau des voyelles	94
2. Caractères généraux des voyelles	94
3. Les voyelles fermées	95
4. Les voyelles ouvertes	95
5. Les voyelles d'ouverture intermédiaire	96

6. Les voyelles nasales	97
7. Le [E] muet.....	98
8. Les semi-voyelles.....	100
Remarques sur le système français : les consonnes.....	101
1. Tableau des consonnes.....	101
2. Remarques sur les consonnes.....	101
3. Les géminées.....	104
Capelle G. Les phonèmes du français et leur réalisation	104
A. Les voyelles.....	106
Inventaire des phonèmes.....	106
Spécifications phonétiques des réalisations.....	108
Phénomènes de distribution et variantes conditionnées	109
B. Les consonnes.....	113
Inventaire phonologique	113
Spécifications phonétiques.....	115
Phénomènes de distribution et variantes.....	115
Faure G. Accent, rythme et intonation	119
Companys E. Les jonctions	130
1 Ce que sont les jonctions.....	130
2 Réalisation des jonctions en français	135
3 Quelques problèmes	138
Léon P.-R. Aspects phonostylistiques des niveaux de langue	142
La norme et le niveau moyen.....	143
Le niveau familier	146
Le niveau recherché	149
Niveaux de langue et congruence du style.....	151
Delattre P. L'intonation par les oppositions.....	153
Arrivé M., Gadet F., Galmiche M. La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française	166
L'intonation.....	167
1. Les distinctions fondamentales.....	168
2. L'intonation assertive.....	168
3. L'intonation interrogative	169
4. La phrase impérative et les autres types de phrases	170
5. Les modifications de l'intonation de base	170
6. L'intonation et la syntaxe.....	172
Le nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, P., 2012.....	172
La transcription phonétique du Nouveau Petit Robert.....	172
Index des termes	179

AVANT-PROPOS

Publics

Le présent ouvrage s'adresse aux étudiants des facultés linguistiques ayant besoin d'un outil simple et concis qui pourrait les orienter dans leurs études plus approfondies à la base d'un plus grand nombre d'ouvrages modernes de phonétique et de phonologie, à tous ceux qui désirent une initiation aux principes de la phonétique française.

Objectifs

Ce matériel pédagogique a été conçu à des fins de formation initiale. Vous pouvez vous en servir seuls ou sous la direction de votre professeur pour acquérir des connaissances de base, compléter le travail fait en cours, perfectionner vos acquis. Si vous utilisez cet ouvrage à titre individuel, les exercices, les questions, les devoirs, les tests et leur corrigées vous aiderons à travailler : approfondir et perfectionner vos connaissances, en utilisant la terminologie appropriée.

Les contenus et leur organisation

Cinq domaines ont été choisis : ils ne couvrent pas tout le contenu de la phonétique et de la phonologie mais seulement un certain nombre d'aspects particulièrement représentatifs. Chacun de ces domaines fait l'objet d'un dossier qui regroupe l'essentiel de la problématique théorique, les plans des travaux pratiques, toutes sortes de questions, exercices et devoirs, tests, une bibliographie.

Les éléments présentés dans ces dossiers ne visent pas en aucune façon l'exhaustivité. La démarche a été plutôt de rassembler et d'ordonner un certain nombre de points apparaissant comme particulièrement centraux et pertinents qui relèvent des connaissances théoriques nécessaires et évoquent les notions fondamentales.

Orientations pédagogiques

Le but d'un ouvrage d'enseignement est de faire découvrir par la compréhension et de faire retenir par la pratique. Les exercices et les devoirs complètent et prolongent le matériel théorique. Ils ne constituent pas un simple accompagnement mais font partie intégrante du matériel pédagogique et sont classés selon les mêmes thèmes. La conception et l'objectif de cet ensemble visent plus à développer une attitude de réflexion qui conduit à l'apprentissage qu'à vérifier des connaissances déjà acquises.

COURS DE PHONETIQUE THEORIQUE

Dossier 1

Introduction, trois aspects des unités phoniques, phonème

Après avoir étudié ce dossier vous saurez :

- distinguer les termes « phonétique » et « phonologie »
- délimiter les notions de son, de phonème et de la variante d'un phonème
- comprendre la différence entre les niveaux segmental et suprasegmental
- établir les rapports entre la position des organes de la parole et la réalisation des sons
- définir le phonème en tant qu'une unité fonctionnelle
- faire la classification des variantes des phonèmes

Plan

1. Objet d'étude.
2. Méthodes d'analyse phonétique.
3. Trois aspects des unités phoniques.
4. Aspect physiologique (articulatoire) des unités phoniques (physiologie des sons).
5. Aspect physique (acoustique) des unités phoniques (acoustique des sons).
6. Aspect fonctionnel (linguistique) des unités phoniques, phonème :
 - a) phonème comme objet d'étude de la phonématique, sa valeur linguistique ;
 - b) oppositions des phonèmes, traits distinctifs ;
 - c) archiphonème ;
 - d) phonèmes et variantes.

Problèmes théoriques

La phonétique est une science linguistique qui a un objet et des méthodes d'analyse spécifiques.

Objet d'étude

La phonétique a pour objet d'étude les sons du langage. Le mot-même « *phonétique* » provient du mot grec « *phonicos* », ce qui signifie « *sonore* » → son (phonème).

L'étude des sons est étroitement liée à d'autres phénomènes du côté sonore de la langue, tels que : syllabe, accent, intonation.

De plus, il y a des liens entre l'étude de toutes ces unités phoniques (son, syllabe...) et l'orthographe.

Ainsi, la phonétique (au sens large du terme) étudie les moyens sonores de la langue dans toutes leurs manifestations et fonctions ainsi que le lien qui existe entre l'écriture et le côté sonore de la langue.

Les moyens sonores ne sont pas homogènes.

Tout d'abord le langage articulé peut être considéré comme une succession (chaîne) d'éléments sonores — sons (phonèmes), c'est-à-dire des éléments discrets ou segmentaires. Ce sont des segments de la chaîne parlée : *Michel arrive mardi* [m-i-S-ó-l-a-r-i-v-m-a-r-d-i]. La partie de la phonétique qui a pour objet d'étudier la nature et le fonctionnement de ces éléments discrets porte le nom de phonétique segmentale.

D'autre part, il existe des phénomènes sonores liés avec des fragments plus ou moins longs de la chaîne parlée. Ce sont les accents et les caractéristiques intonatoires de la chaîne qui portent parfois le nom d'éléments prosodiques ou éléments suprasegmentaux. C'est la phonétique suprasegmentale qui les étudie.

La troisième branche de la phonétique — orthoépie — étudie l'ensemble des règles de la prononciation correcte à une époque donnée. L'orthoépie se présente alors comme une discipline normative ayant pour objet d'étude les normes phonétiques d'une langue.

Méthodes d'analyse phonétique

Plusieurs approches scientifiques distinctes mais complémentaires permettent d'étudier les faits : la production, la transmission et la perception des sons.

La phonétique articulatoire (ou physiologique) travaille du point de vue de la production des sons, à partir d'une étude anatomique des positions des organes de la parole lors de la production des sons. Outre sur l'autoobservation, elle se fonde sur l'expérimentation (observation d'empreintes, radiographie et photographie).

La phonétique acoustique travaille du point de vue de la transmission : le son est étudié comme un phénomène vibratoire possédant certaines caractéristiques d'amplitude, de durée et de fréquence. Le domaine s'étudie à l'aide d'appareils, selon les lois de l'électro-acoustique.

La phonétique auditive (ou perceptive) étudie la réception des sons par le destinataire. Elle est historiquement à l'origine des travaux de phonétique, mais elle est aujourd'hui à peu près abandonnée, à cause de son caractère subjectif.

Dans le cas des phonétiques articulatoire et acoustique, on se sert de la méthode dite objective. La méthode de la phonétique auditive est considérée comme subjective. Il y a des correspondances entre les résultats obtenus par ces différentes méthodes. Mais toute analyse aboutit toujours à une interprétation linguistique.

Dans la masse des faits physiologiques, physiques et perceptifs mis en évidence par la phonétique on peut sélectionner ceux qui assurent la communication du sens, c'est-à-dire qui permettent de distinguer entre elles les unités significatives : c'est la **phonétique fonctionnelle** ou **phonologie**, dont les méthodes relèvent de la linguistique.

Donc, le son peut être considéré du point de vue de ces trois aspects : *aspect physiologique*, *aspect physique*, *aspect fonctionnel (linguistique)*.

Aspect physiologique des unités phoniques (physiologie des sons)

L'homme n'a pas à proprement parler d'organes de parole. Les organes qu'on a l'habitude d'appeler ainsi ont des fonctions purement biologiques (de respiration, de consommation de nourriture, etc.) et ont été adaptés secondairement à la fonction communicative.

L'appareil phonatoire de l'homme comporte trois parties :

- 1) *L'appareil respiratoire* qui fournit le courant d'air nécessaire à la production de la plupart des sons du langage à partir *des poumons* ;
- 2) *Le larynx*, contenant *les cordes vocales*, responsable à la fois du voisement (caractère sourd/sonore, voir plus loin) et de l'intensité ;
- 3) *Les cavités supraglotiques* (résonateurs) qui donnent leurs caractéristiques aux sons par le jeu d'organes mobiles modifiant le volume et la forme de chaque cavité.

On émet les sons au moment de l'expiration : l'air expulsé des poumons remonte vers le larynx, qui termine la partie supérieure de la trachée et atteint la cavité buccale.

Dans le larynx se trouve l'organe le plus important de notre appareil phonatoire (phonateur) — les cordes vocales. Ce sont des muscles élastiques dont les extrémités sont fixées au larynx. Ces muscles sont susceptibles de se contracter. L'espace de forme triangulaire situé entre les cordes vocales est appelé glotte.

Quand les cordes vocales s'écartent et ouvrent la glotte, la colonne d'air la traverse sans produire aucun son. Les muscles ne sont pas tendus pendant l'articulation des consonnes sourdes et pendant la respiration.

Quand les cordes vocales se rapprochent, elles ferment plus ou moins la glotte. Elles sont alors très tendues et la poussée de l'air les fait vibrer. Ces vibrations forment le son qu'on appelle voix (plus les cordes vocales sont tendues, plus fréquentes sont les vibrations). Ce sont les voyelles et les consonnes sonores qu'on prononce avec les cordes vocales rapprochées et tendues.

L'onde sonore monte le long du larynx et subit maintes modifications dans les cavités supraglotiques qui servent de chambres de résonance ou de résonateurs. Ce sont : le pharynx, la cavité buccale

et les fosses nasales. Les cavités des fosses nasales ont un volume fixe. Le voile du palais baissé laisse libre le passage de l'air par le nez.

La cavité buccale a la faculté de changer de forme et de volume à souhait, grâce aux organes actifs de la parole, tels que la langue, les lèvres, le voile du palais, la mâchoire inférieure. C'est justement leur position qui détermine la forme et le volume du résonateur et, par conséquent, la qualité d'une voyelle.

Lorsque les lèvres sont arrondies et projetées en avant, il se forme un résonateur supplémentaire entre les dents et les lèvres. Il en résulte des sons labialisés.

Quand on articule les consonnes, les différentes parties de la langue se rapprochent plus ou moins de divers points du palais, des dents ou des alvéoles. Tantôt il y a occlusion momentanée suivie d'une brusque rupture des organes, tantôt ce n'est qu'un rapprochement des organes formant une fente. Il se forme toujours un obstacle dans la cavité buccale que l'air doit franchir.

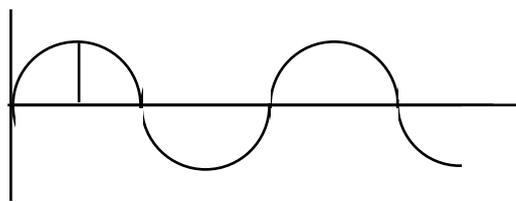
La physiologie des sons donne la description précise de la position des organes de la parole pendant la phonation ce qu'exige l'enseignement des langues.

Aspect physique des unités phoniques (acoustique des sons)¹

L'acoustique nous apprend que le son consiste en ondes qui sont produites par les vibrations d'un corps élastique et se propagent dans l'air à une vitesse d'environ 340 m/s ou dans toute autre matière. Quand les ondes atteignent notre oreille, elles agissent d'une manière particulière sur les nerfs auditifs et y produisent l'impression du son.

Les vibrations des cordes élastiques peuvent être : a) périodiques ou non périodiques (tons/bruits) ; b) simples ou composés (pendule/corde).

La vibration simple comporte un seul mouvement vibratoire répété. L'exemple d'une vibration périodique simple est le mouvement du pendule.



¹ La phonétique acoustique travaille du point de vue de la transmission : le son est étudié comme un phénomène vibratoire possédant certaines caractéristiques d'amplitude, de durée et de fréquence. Ce domaine s'étudie à l'aide d'appareils, selon les lois de l'électroacoustique.

Le mouvement du pendule peut être représenté par une courbe sinusoïdale. L'espace entre le point de repos et le point extrême que ce corps élastique atteint (c-d) s'appelle l'amplitude. Plus la poussée d'air est forte, plus grande est l'amplitude des vibrations.

1. La première caractéristique du son, son intensité (ou sa force), dépend de l'amplitude des vibrations.
2. Sa hauteur résulte du nombre de vibrations à la seconde.
3. La durée du son est sa troisième caractéristique.

Les vibrations simples donnent un ton simple : c'est le cas des diapasons (камертон). En réalité, les vibrations ne sont presque jamais simples. On a un son composé comme dans les instruments de musique et la voix humaine. Il se compose d'un son fondamental et d'une série de sons harmoniques qui l'accompagne : le corps vibre lui-même, chacune des parties du corps vibre également.

Le nombre et la variété des harmoniques d'un son constituent le timbre du son (c'est la quatrième caractéristique d'un son). Les harmoniques (formants) d'un même son peuvent varier suivant les sujets parlants. Les vibrations périodiques constituent les tons musicaux. Les vibrations non périodiques forment des bruits qui sont à la base de toute consonne.

Donc, tous les sons de la langue peuvent être appréciés du point de vue articulatoire et acoustique.

Aspect fonctionnel (linguistique) des unités phoniques, phonème

Selon A. Martinet, le langage humain est caractérisé par une double articulation qui se manifeste sur deux plans différents. La première articulation du langage est celle selon laquelle une chaîne parlée s'analyse en unités successives douées d'un sens et d'une forme phonique. Ainsi la phrase *J'ai mal à la tête* comporte six unités de première articulation : *j'* (pour *je*), *ai*, *mal*, *à*, *la*, *tête*. Les unités de première articulation, ou monèmes, coïncident avec ce qu'on appelle mots dans le langage courant.

Elles ne peuvent pas être analysées en unités sémantiques plus petites. Mais la forme sonore de ces unités peut être décomposée en

unités phoniques qui permettent de distinguer d'autres unités comme *bête*, *tante* ou *terre*. C'est la deuxième articulation du langage dont les éléments forment dans chaque langue un système d'unités en nombre fini, connues sous le nom de **phonème**. Le mot *tête*, par exemple, comporte trois unités successives de seconde articulation, donc trois phonèmes : [t], [ó], [t]. C'est grâce à la deuxième articulation que la langue, utilisant un nombre restreint d'unités discrètes, sert de moyen d'expression et de communication sans limites.

Le phonème représente dans le système d'une langue l'unité phonique minimale destinée à distinguer les unités significatives les unes des autres.

La théorie du phonème a été élaborée par B. De Courtenay et développée par les linguistes de plusieurs écoles phonologiques : l'école de Leningrad (L. Ščerba, L. Zinder), l'école de Moscou, l'école de Prague formée par N. Troubetzkoy dont on trouve les adeptes dans différents pays (R. Jakobson, G. Gougenheim, A. Martinet, K. Togeby).

Le phonème est la plus petite unité phonique du langage ayant une valeur fonctionnelle. Nous distinguons le mot *tête* du mot *bête* parce que le premier mot a la consonne [t] et le deuxième — [b]. Dans ce sens nous parlons de la fonction de distinction (distinctive ou différentiative) qui se présente comme capitale pour le phonème en tant qu'unité de la langue. Pourtant le phonème n'a pas de sens en lui-même. Nous pouvons identifier les phonèmes de n'importe quel mot isolé : parler [p-a-r-l-e] — la fonction d'identification. De plus, les phonèmes constituent la forme sonore d'un mot — fonction de constitution.

Deux phonèmes d'une langue, quels qu'ils soient, comparés l'un avec l'autre, forment une opposition. La distinction entre les phonèmes s'effectue par des traits différentiels (distinctifs) qui ont reçu en phonologie le nom de traits pertinents. Par exemple, les phonèmes vocaliques français [e] et [ó] se distinguent par le trait pertinent qui est le degré d'aperture, alors que le [y] s'oppose au [i] par le trait de labialisation. Ce qui est pertinent dans un système linguistique peut ne pas l'être dans un autre (par exemple, la mouillure

des consonnes). Les traits pertinents d'un phonème ne se dégagent que par son opposition aux autres phonèmes d'une même langue.

L'importance des caractéristiques pertinentes pour l'identification des phonèmes a permis à R. Jakobson de définir le phonème en tant que faisceau de traits distinctifs, par exemple, [p] — une consonne occlusive, bruit, bilabiale, sourde.

Quand les deux phonèmes sont opposés par un seul trait distinctif, ce sont les oppositions privatives [k – g] — sourde / sonore, [t – s] — occlusive / constrictive ; par plusieurs traits ou ont des traits complémentaires qui les différencient, ce sont les oppositions équipollentes : [t – n] — bruit, sourde / sonante, sonore. Il arrive que plusieurs paires de phonèmes puissent être opposées d'après la présence / absence d'une caractéristique [p – b, t – d, S – û, s – z, k – g] — sourde / sonore. De telles paires constituent un rang corrélatif.

Certaines oppositions phonématiques sont possibles dans tous les contextes (oppositions constantes), d'autres sont limitées à des positions bien déterminées (oppositions neutralisables). Lorsqu'une opposition perd son pouvoir distinctif dans certains contextes, on dit qu'il y a neutralisation de cette opposition. L'opposition [ó – e] en français est neutralisée en syllabe fermée du mot (*beige, sèche, mer*, etc.), car on n'y trouve qu'un seul phonème [ó]. Les neutralisations varient d'une langue à l'autre. Par exemple, en russe, les oppositions [p – b], [t – d], [k – g], etc. se neutralisent en fin de mot. Certains linguistes utilisent le terme d'**archiphonème** pour désigner l'unité qui est réalisée en position de neutralisation (voir, par exemple, les ouvrages d'A. Martinet). L'archiphonème peut être défini comme l'ensemble de traits pertinents communs à deux phonèmes opposés. Ainsi, dans le cas de neutralisation de l'opposition [ó – e] en français, on serait en présence de l'archiphonème [E] caractérisé par les traits communs suivants : l'antériorité et le non-arrondissement.

D'autre part, il est facile de relever de nombreuses différences sonores auxquelles on ne fait pas généralement pas attention. A titre d'exemple, citons la consonne française [l]. La voyelle qui suit modifie considérablement la nature articulatoire et acoustique de cette consonne : dans *lune* elle est labialisée, dans *lire* — palatalisée, dans *lasse* — vélarisée, dans *peuple* — assourdie.

Donc, dans les langues il est nécessaire de distinguer deux types de différences sonores :

1. Différences indépendantes qui ne sont pas conditionnées par l'entourage phonétique. Dans ce cas, on perçoit les différents sons comme des unités autonomes. Ces unités servent à former la structure sonore des mots et à identifier, à l'écoute, les mots. On les appelle **phonèmes**.
2. Différences conditionnées par l'entourage phonétique ; ces sons différents sur le plan physique et physiologique ne sont pas opposés les uns aux autres et constituent une même unité de langue. Ce sont les **variantes** des phonèmes.

Le phonème est une unité abstraite de la langue. Dans la parole, le phonème est réalisé sous forme de différentes variantes dans un milieu phonétique concret. On peut les classer en variantes **libres** et variantes **conditionnées**.

Les variantes conditionnées par l'entourage phonique ont reçu le nom de variante combinatoire (contextuelles ou allophones), nous venons d'en parler ([l] dans les mots *lune, lire, lasse, peuple*).

Il existe aussi des variantes qui sont conditionnées par l'accentuation ; dans ce cas on parle de variantes positionnelles. Par exemple, les voyelles françaises s'allongent sous l'accent, ce qui apparaît devant les consonnes dites allongeantes [r], [v], [û], [z].

Ces deux types de variantes sont inconscientes pour le sujet parlant et passent inaperçues pour l'auditeur, il existe encore des variantes possédant « une valeur d'indication » (A. Martinet). On classe dans ce groupe les variantes stylistiques qui marque le style ou servent d'indice d'expressivité comme, par exemple, le [m] allongé dans le mot *magnifique* sous l'accent d'insistance.

On trouve aussi les variantes individuelles ou libres déterminées par les habitudes individuelles (le zézaïement par exemple) ou régionales ; elles peuvent donner des indications sur la personne qui parle, son âge, son origine ou son milieu social (par exemple, [r] — roulé, grasseyé, parisien).

Il est important aussi de faire la distinction entre les variantes des phonèmes et les sons. Les caractéristiques physiques et

articulatoires des sons qui entrent dans un même allophone sont conditionnées par les particularités de l'appareil phonatoire de celui qui parle, son état physique ou psychique, la situation concrète de parole, etc. Le son est une unité matérielle, le nombre de sons est indéfini dans chaque langue.

Les fautes dans l'emploi de phonèmes détruisent le sens ; ce sont des fautes dites phonologiques ou phonématisques (*ce – ceux, pomme – paume, fée – fait*).

Conclusion

La phonétique (au sens large du terme) comporte deux disciplines interdépendantes et qui se complètent¹ :

1. La phonétique acoustique et physiologique étudie la nature matérielle des éléments phoniques indépendamment de leur fonction dans la communication, indépendamment de la langue à laquelle ils appartiennent.
2. La phonétique fonctionnelle ou phonologie étudie les éléments phoniques du point de vue de leur fonction dans le système linguistique. Elle étudie les éléments phoniques qui distinguent, dans une même langue, deux messages de sens différent.²

¹ En comparant la phonétique et la phonologie, on voit qu'elles n'ont pas les mêmes buts. Si la réflexion phonologique est indispensable pour l'étude d'une langue comme système, c'est plutôt à la phonétique qu'il faut faire appel pour l'apprentissage d'une langue étrangère, la correction des fautes de prononciation..., cas où l'on a besoin de connaître toutes les caractéristiques d'une prononciation, et non les seules pertinentes.

² Un grave inconvénient du système de traits est de laisser entendre que les traits distinctifs s'alignent sur les traits articulatoires, et qu'ils seraient, dans une certaine mesure, accessibles à la conscience du sujet parlant. En fait, il est important de mettre en lumière une différence de nature radicale entre les deux : le domaine du distinctif ne peut être pensé dans les termes du physiologique.

C'est un inconvénient que peut éviter une théorie qui s'appuie sur la phonétique acoustique (dans la mesure où celle-ci ne peut faire appel à l'introspection), et particulièrement la **phonologie générative**.

Dans la grammaire générative, la phonologie n'est pas en elle-même une partie générative : elle assigne une forme phonique (prononciation) à la structure de surface produite par la partie syntaxique. À partir de la représentation sous-jacente, sont formulées et sont exclues les formes impossibles. Les traits distinctifs sont ici purement abstraits, les règles obéissant, comme dans la syntaxe, à des critères de généralité et de simplicité.

Questions et exercices

1. Qu'est-ce que c'est que « l'appareil phonatoire », énumérez les organes qui le forment (en suivant la progression de l'air).
2. Expliquez la destination de chaque organe de la parole.
3. Définissez les organes actifs et passifs de la parole, énumérez-les.
4. Décrivez le larynx et le fonctionnement des cordes vocales pendant la phonation : a) des voyelles ; b) des consonnes sonores ; c) des consonnes sourdes.
5. Décrivez le fonctionnement des organes de la parole dans la cavité buccale pendant la prononciation : a) de voyelles différentes ; b) de consonnes différentes.
6. Avec le fonctionnement de quel organe est liée la différenciation des voyelles d'après le degré d'aperture et l'opposition « antérieure / non antérieure » ?
7. Le fonctionnement de quels organes est à la base des oppositions : a) sourdes / sonores ; b) dures / mouillées ?
8. Prononcez tous les sons français qui sont produits avec la participation des cordes vocales.
9. Expliquez les termes « le mode d'articulation » et « le point d'articulation » des consonnes.
10. Est-il possible de prononcer un phonème ?
11. Le phonème est-il divisible en unités encore plus petites ? Le phonème a-t-il un sens ?
12. Quelle fonction le phonème a-t-il ?
13. De quoi dépend le choix des variantes dans la parole ?
14. Dans quel cas s'agit-il des variantes combinatoires du phonème ?
15. Expliquez le phénomène de la neutralisation d'une opposition phonologique. Quel en est le résultat ? Citez des exemples. Dans quelles conditions la neutralisation peut-elle se réaliser ?
16. Pourquoi les phonèmes d'une langue n'existent-ils qu'en tant que membres d'un système ?

17. Qu'est-ce qui peut expliquer le nombre différent de phonèmes dans les langues russe et française ?
18. Quelles oppositions, parmi les oppositions citées ci-dessous, sont privatives :
[v – l], [S – û], [b – m], [t' – d], [m – n], [l' – n'], [r – Ê], [s – j], [û – s].
19. Quelles oppositions, parmi les oppositions citées ci-dessous, sont équipollentes :
[s – l], [f – p], [t – û], [d – l], [k – g], [s – s], [v – n], [r – s].
20. Quelles paires de consonnes sont opposées comme [p – b], [p – f], [b – m] ?
21. Quelles consonnes ont des rapports identiques avec les consonnes [p – t – k] ?

Ouvrages de référence

1. Chigarevskajaïa N., *Traité de phonétique française. Cours théorique*, Moscou, 1982. — §1–15.
2. Capelle Guy, *Les phonèmes du français et leurs réalisations*, In : *Le français dans le monde*, n° 57, pp. 9–14.

Test 1

- 1) La phonologie comporte deux branches principales :
 - a) l'orthoépie et la phonétique ;
 - b) la phonématique et la prosodie ;
 - c) la phonématique et la syntaxe.
- 2) Pour étudier les caractéristiques physiques des unités phoniques, on utilise des méthodes :
 - a) somatiques ;
 - b) linguistiques ;
 - c) acoustiques.
- 3) Les cordes vocales sont situées dans :

-
- a) la cavité buccale ;
 - b) le larynx ;
 - c) la cavité nasale.
- 4) Pendant la phonation des voyelles et des consonnes françaises, l'onde sonore subit des changements dans les chambres de résonance suivantes :
- a) la cavité buccale, les fosses nasales ;
 - b) le pharynx, la cavité buccale, les fosses nasales ;
 - c) la cavité buccale, les fosses nasales, un résonateur supplémentaire qui se forme entre les dents et les lèvres.
- 5) Les cordes vocales sont rapprochées et tendues seulement pendant la prononciation :
- a) des voyelles ;
 - b) des voyelles et des consonnes sonores ;
 - c) des voyelles et des consonnes sonantes.
- 6) La distinction entre les phonèmes s'effectue par :
- a) les traits pertinents ;
 - b) l'entourage phonétique.
- 7) Les variantes des phonèmes conditionnées par l'entourage phonique ont reçu le nom de :
- a) variantes combinatoires ;
 - b) variantes stylistiques ;
 - c) variantes positionnelles.
- 8) Quand on prononce un [t] mouillé dans le mot « terre » il s'agit d'une faute :
- a) phonématique ;
 - b) phonologique ;
 - c) phonétique.
- 9) L'archiphonème [A] est caractérisé par les traits suivants :
- a) antérieur, labial, ouvert ;

b) antérieur, non-labial ;

c) ouvert, oral.

10) Le son et le phonème sont des unités du niveau :

a) segmental ;

b) suprasegmental.

Dossier 2

Système des phonèmes français**Après avoir étudié ce dossier vous saurez :**

- déterminer les particularités du phonétisme d'une langue
- délimiter les deux classes de phonèmes : les voyelles et les consonnes
- révéler les traits particuliers et essentiels du vocalisme et du consonantisme français
- établir les tendances de leur développement

Plan

1. Traits particuliers du phonétisme (du système phonématique) d'une langue :
 - a) la quantité des phonèmes ;
 - b) leur qualité ;
 - c) leur combinaison possible.
2. Deux classes de sons : voyelles et consonnes. Critères de leur distinction.
3. Classement des voyelles.
4. Traits particuliers et essentiels du vocalisme français. Tendances du développement.
5. Classement des consonnes.
6. Traits particuliers et essentiels du consonantisme français. Tendances du développement.

Problèmes théoriques

Le système phonématique de chaque langue a ses particularités. Il se manifeste dans : 1) la quantité de phonèmes 2) la qualité des phonèmes (les oppositions phonologiques et les caractéristiques phonétiques) ; 3) les combinaisons possibles de phonèmes.

La **quantité** des phonèmes. Leur nombre varie de 30 à 50 dans les langues occidentales. Les langues connaissent différentes proportions entre les voyelles et les consonnes : en français il y a 15 voyelles et 20 consonnes, en anglais — 21 voyelles et 25 consonnes, en russe — 6 voyelles et 37 consonnes, en espagnol — 5 voyelles et 25 consonnes.

La **qualité** des phonèmes. Les caractéristiques phonétiques qui peuvent être très variées n'ont pas toutes une valeur phonématique (par exemple, [S] français est toujours mouillé). La diversité des systèmes phoniques se réalise en différentes oppositions phonématiques : en russe — consonne dure / consonne mouillée ; en français — voyelle orale / voyelle nasale, voyelle antérieure non labiale / voyelle antérieure labiale, etc.

Les **combinaisons de phonèmes**. Dans la chaîne parlée les phonèmes composent des groupements variés. Il y a des groupements qui existent en français et en russe, il y en a d'autres qui sont fort rares et même proscrits, par exemple, [Rm, tk, Rg] ne se trouvent jamais en syllabe initiale dans la langue française.

La **distinction entre les voyelles et les consonnes**. Le phonétisme français comprend deux grandes classes de sons: **voyelles** et **consonnes**. Pour délimiter ces deux groupes de phonèmes, il existe plusieurs critères : 1) physiologique, 2) acoustique et 3) phonématique ou syllabique.

Le critère physiologique : quand on articule une voyelle, les organes de la parole sont tous tendus d'une façon plus ou moins régulière, la tension musculaire n'étant pas localisée, on ne peut pas localiser leur point d'articulation ; pour les consonnes, il se produit un rapprochement des organes de la parole et même une occlusion ce qui constitue un obstacle considérable au passage de l'air par les cavités de résonance.

Le critère acoustique : du point de vue acoustique toute voyelle est un ton musical (des vibrations périodiques des cordes vocales) par excellence, alors que toute consonne est un bruit (vibrations non-périodiques) auquel peut s'ajouter le ton musical ; dans les sonantes le ton musical domine.

Le critère phonématique ou syllabique : du point de vue phonématique (syllabique) une voyelle forme toujours une syllabe, par contre les consonnes françaises ne constituent pas à elles seules des syllabes à l'exception de quelques interjections : *pst!*, etc.

En abrégé, la distinction réside dans l'existence, pour les consonnes, d'un obstacle au niveau des résonateurs sur le chemin de l'air provenant des poumons que les voyelles ne connaissent pas.

Vocalisme français

Le classement des voyelles

Le classement traditionnel des voyelles se fait sur une base articulaire ou physiologique, plus aisément exposable et représentable. Malgré les réserves que l'on peut faire au classement articulaire, les positions des organes ne sont qu'une simplification, c'est lui qui est présenté ici (il est cependant incontestable que la phonétique acoustique offre la rigueur d'un contrôle expérimental, et constitue la phonétique de l'avenir).

C'est la voix qui est à la base de toute voyelle. La voix qui est le résultat de la vibration des cordes vocales, monte par le pharynx dans la cavité buccale, parfois dans la cavité nasale en même temps. C'est là, dans ces caisses de résonance ou résonateurs, que se forme le timbre de la voyelle qu'on appelle également « caractéristique ». Ces caractéristiques supplémentaires dépendent des différentes formes que prend le résonateur.

Ce sont les organes actifs de la parole — la langue, les lèvres et la mâchoire inférieure — qui modifient la forme des chambres de résonance où se forme le timbre de la voyelle (le voile du palais ouvre la cavité nasale).

La classification physiologique des voyelles est la meilleure du point de vue pratique.

Dans la caractéristique d'une voyelle française, il faut tenir compte de quatre facteurs physiologiques :

1. La position du dos de la langue par rapport au palais (on dit aussi le **degré d'aperture**). Si le dos de langue est abaissé, la

voyelle est dite **ouverte**. Si le dos de la langue est levé vers le palais dur ou mou, la voyelle est dite **fermée**.

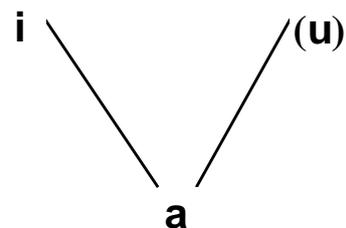
Il importe de tenir compte de l'ouverture buccale dont dépend le caractère ouvert ou fermé des sons. C'est l'écartement des mâchoires ou, plus strictement parlant, l'abaissement de la mâchoire inférieure qui détermine le degré de l'ouverture buccale.

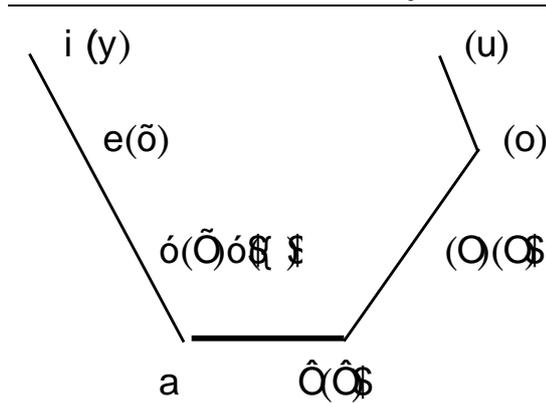
2. La position de la langue par rapport aux dents (la **zone d'articulation**). Quand la langue est massée vers l'avant de la bouche, il s'agit d'une voyelle **antérieure**. Quand, par contre, la langue est retirée des alvéoles et qu'elle articule à l'arrière de la bouche, il se forme une voyelle **postérieure**. La langue peut rester aussi dans la position centrale [E]-français, [a]-russe.
3. La **position des lèvres**. Si les lèvres ne sont pas avancées, il se forme une voyelle **non labiale** ou non arrondie. Si les lèvres sont avancées et arrondies, ce qui non seulement modifie la forme du résonateur constitué par la cavité buccale, mais en crée un supplémentaire entre les dents et les lèvres, il se forme alors une voyelle **labiale** ou arrondie.
4. L'**action du voile du palais**. Quand le voile du palais est levé fermant le passage de la cavité nasale, il se forme une voyelle **orale**. Quand le voile du palais est abaissé laissant l'air passer aussi par la cavité nasale, il s'agit d'une voyelle **nasale**.

Ces quatre traits suffisent à décrire les voyelles françaises et constituent la caractéristique qualitative (quantitative — c'est la durée) de toute voyelle française ; ils sont à la base des oppositions phonématiques du vocalisme français.

A la base du système vocalique de toutes les langues est le **système primaire** (nucléaire), qui ne se compose que de trois phonèmes. Ils forment trois oppositions :

1) antérieur / postérieur ; 2) fermé / ouvert ; 3) labial / non labial.





Le **système vocalique français** peut être présenté de la façon suivante :

C'est le système vocalique traditionnel ou de **B. Malmberg** qui comporte 15 phonèmes.

G. Gougenheim estime que le système vocalique actuel comprend

20 phonèmes : + [ó:], [{}:], [j], [u], [w].

P. Fouché et **P. Delattre** — 16 phonèmes : + [E]¹.

L. Ščerba — 16 phonèmes : + [ó:].

N. Chigarevskaja — 14 phonèmes : – [{}].

G. Capelle — 13 phonèmes : – [Ô], [{}].

Le système vocalique **min. de B. Malmberg** ne comprend que 10 phonèmes : – [Ô], [ó], [O], [{}], [{}].

Les traits particuliers et essentiels du vocalisme français

1. Les voyelles antérieures sont de loin les plus nombreuses, il y en a 9 sur 15 en tout. Parmi les 6 postérieures il y en a qui sont très avancées, telles [u], [O], [o].

Tendances : — l'avancement de l'articulation ;

— la neutralisation de l'opposition [a–Ô] : *tâche* – *tache*.

2. L'opposition phonologique voyelle ouverte — voyelle fermée est d'une grande importance pour le phonétisme français, ceci est valable surtout pour les deux séries des orales — séries antérieures [e–ó], [õ–{}] et série postérieure [o–O] — les voyelles d'ouverture intermédiaire.

Tendances : — les hésitations dans la réalisation de ces trois oppositions.

¹ Phonétiquement, c'est la seule voyelle centrale du français, mais phonologiquement on peut douter qu'il s'agisse là d'un phonème. On ne le trouve qu'en syllabe ouverte.

3. Les voyelles labiales jouent un rôle important dans le système phonétique du français constituant la moitié des voyelles françaises (8 sur 15) dont 3 de la série antérieure [y] [ø] [œ] ne sont pas très fréquentes dans d'autres langues.

Tendances : — la délabialisation de [œ] et l'élimination de l'opposition [œ – ø] : *brun – brin, emprunt – empreint, alun – Alain*.

4. Les nasales (4) sont très usitées en français et lui communiquent par leur caractère fort rare un aspect extrêmement particulier et spécifique.

5. Les voyelles françaises sont très nettes et tendues. Leur articulation se ressent de la position accentuée ou non accentuée du son.

Conclusion

Le système des voyelles françaises présente des oppositions phonématiques qualitatives de quatre espèces : 1) antérieure / postérieure, dont la série antérieure est la plus considérable ; 2) ouverte / fermée ; 3) labiale / non labiale ; 4) orale / nasale, dont la série orale est de loin la plus riche.

L'opposition « antérieure / postérieure » est la caractéristique fondamentale du vocalisme français.

Quant à l'opposition « fermée / ouverte », elle menace de perdre son caractère phonématique, étant conditionnée le plus souvent par la position de la voyelle dans la chaîne parlée. Ainsi le phonème [e] n'existe que dans la syllabe ouverte, par contre, les phonèmes [O] et [œ] ne se trouvent jamais à la fin absolue du mot.

Il importe de constater que la loi de position affecte beaucoup le vocalisme du français contemporain, affaiblissant plus ou moins le rendement de l'opposition phonologique : ouverte / fermée.

La loi de position régit également le caractère quantitatif du vocalisme français, toute voyelle finale étant brève. La caractéristique quantitative des voyelles françaises joue un rôle subalterne (*voir : Modifications quantitatives : durée des voyelles et des consonnes*).

Consonantisme français

Nous avons relevé 15 voyelles sur tout l'ensemble des phonèmes du français, les phonèmes restants étant consonnes par opposition aux voyelles.

Si les critères de distinction sont bons pour désigner les voyelles, ils le sont aussi pour désigner les consonnes.

1. Sur le plan articulatoire : les consonnes sont produites à l'aide d'un obstacle ou d'un rétrécissement dans le canal buccal.
2. Sur le plan acoustique : toute consonne est un bruit auquel peut s'ajouter un ton musical.
3. Sur le plan phonématique : les consonnes ne possèdent pas la faculté de former les syllabes, elles se groupent toujours autour des voyelles.

Le classement des consonnes

Du point de vue physiologique, les consonnes sont classées d'après :

- 1) le mode d'articulation ;
- 2) le point d'articulation (le lieu d'articulation et l'organe articulant) ;
- 3) la présence / l'absence de la voix (la vibration des cordes vocales).

La présence ou l'absence de la voix motive la classification acoustique des consonnes d'après :

- 4) la prédominance des bruits ou du ton musical.

Ce sont les traits qualitatifs des consonnes françaises.

Point d'articulation Mode d'articulation		labiales		linguales			uvu- laires
		bi- la- biales	labio- den- tales	pré- lin- guales	médio- lin- guales	post- lin- guales	
occlu- sives	bruits	srd p b	snr	t d		k g	
	so- nantes	m		n	N	(ú)	
cons- tric- tives	bruits		f v	s z S û			
	sonante s	w ₄ u		l	j		R
vi- brantes	so- nantes			(r)			(Ê)

1. Le mode d'articulation (la nature de l'obstacle). Il convient surtout de distinguer 2 groupes opposés¹ :

¹ Comparez avec le classement de M. Arrivé, F. Gadet et M. Galmiche :

Les consonnes se caractérisent aussi par quatre traits articulatoires :

a) *la nature de l'obstacle* (ou mode d'articulation). On distingue, en fonction du degré croissant d'ouverture :

— les occlusives (comportant une fermeture momentanée totale, suivie d'un relâchement)... ;

— les constrictives (il y a resserrement des organes)... ;

— les latérales et les vibrantes (qui tiennent à la fois des occlusives par la fermeture totale, et des constrictives par le passage de l'air autour de l'obstacle central : le [l] est la seule latérale du français, et le [r] ou [R] la seule vibrante, ajoutant la vibration de l'organe faisant l'occlusion) ;

— les semi-voyelles, ou semi-consonnes comportent l'obstacle le plus lâche ([j] est une semi-voyelle) ;

b) *le lieu de l'obstacle* (ou point d'articulation) : selon la nature du point de contact entre organe mobile et partie fixe... ;

c) *l'action des cordes vocales* : selon qu'elles entrent ou non en vibration, on distingue les sonores et les sourdes. Le trait qui les distingue est le voisement (voisées/non voisées) ;

- 1) les consonnes occlusives ou « momentanées », celles pour lesquelles le passage de l'air est complètement fermé (c'est-à-dire comporte une occlusion) en un point donné, puis ouvert, comme pour une explosion. Ce sont d'abord les consonnes **p/b, t/d, k/g** et aussi les dites sonantes (nasales) **m, n, N** ;
- 2) les consonnes constrictives (fricatives) pendant l'articulation desquelles l'air sort constamment car il y a seulement un rétrécissement des organes de la parole. Ce sont **f/v, s/z, S/û**. Nous classerons aussi dans les constrictives le phonème l, la variante dite parisienne du "R" **R** ainsi que les semi-consonnes **j, ɥ, w**.

2. Le point d'articulation (le lieu de l'obstacle). Il importe de savoir quels sont les organes qui entrent en contact, quel est le point où se fait l'occlusion, le rétrécissement ou la vibration. D'après le point d'articulation les consonnes sont réparties en :

- 1) les consonnes formées avec les lèvres, c'est-à-dire les labiales (bilabiales : **p/b, m, w, ɥ** ; labiodentales : **f/v** — l'organe passif — les dents du haut) ;
- 2) les consonnes formées avec la langue, c'est-à-dire les linguales (prélinguales : **t/d, n, s/z, S/û, l** ; médiolinguales : **N, j** ; postlinguales : **k/g** (les organes passifs — les dents, les alvéoles, le palais dur...) ;
- 3) les uvulaires : **R, Ê**.

3. D'après l'action des cordes vocales — la présence ou l'absence de la voix, les consonnes constituent deux groupes :

- 1) les consonnes sourdes, pour lesquelles le souffle sort sans obstacle des poumons, sans que les cordes vocales vibrent et qui sont de simples bruits ;

d) *l'action du voile du palais* : s'il est tendu et soulevé au point que la luette le ferme, l'air sort totalement par la bouche et la consonne est orale. Sinon, il est relâché et abaissé : l'air circule dès lors à la fois par la bouche et par le nez, et la consonne est nasale ([m], [n], [N] et [ú]).

- 2) les consonnes sonores pendant l'articulation desquelles les cordes vocales vibrent et qui sont des sons mixtes (bruits + ton musical).

La distinction sonore / sourde est importante dans le système consonantique français. Ce type d'opposition, comme l'a fait remarquer Gougenheim, joue un rôle morphologique considérable : *bref – brève, ils sont – ils sont, grand ami – grande ami*. Par cette opposition, le français se distingue de nombreuses langues, notamment du russe.

4. D'après la classification acoustique toutes les consonnes se divisent en bruits et en sonantes. Les consonnes bruits sont celles où le bruit domine [**p, b, t, d, k, g, f, v, s, z, S, û**] les consonnes sonantes sont telles autres où le ton musical domine [**l, r, m, n, N, j, ɥ, w**]. Donc, les sonantes peuvent être seulement sonores ; les consonnes-bruits constituent deux classes : sourdes et sonores. Les classifications d'après le critère physiologique et le critère physique ne coïncident pas.

sourdes	sonores
bruits	sonantes

Le groupe des sonantes n'est pas uniforme. Elle comprend 3 semi-consonnes [**j, ɥ, w**], 2 consonnes dites liquides [**l, r**] et 3 consonnes nasales [**m, n, N**].

Les savants ne sont pas unanimes sur le nombre de consonnes en français. Le système traditionnel comprend 20 consonnes (présentées sans parenthèses). Des 23 consonnes présentées sont acceptées :

21 (– r, Ê) A. Leroud, A. Rapanovitch

20 (– r, Ê, ú) L. Ščerba

20 (– r, R, ú) P. Fouché, B. Malmberg

19 (– r, Ê, w, ɥ) A. Martinet, H. Walter

18 (– r, Ê, ú, w, ɥ) G. Capelle, F. Carton

18 (– r, R, ú, w, ɥ) N. Katagochtchina

17 (–r, R, ú, w, ɥ, j) M. Grammont, M. Léon.

Les traits particuliers et essentiels du consonantisme français

1. Les consonnes sont fortes et douces. Toutes les consonnes sont susceptibles d'apparaître dans toutes les positions (initiale, intérieure et finale).

2. En règle générale, les consonnes graphiques initiales se prononcent toujours ; les consonnes graphiques intérieures se prononcent presque toujours, avec quelques exceptions (*aptitude*, mais *compter*) ; les consonnes graphiques finales se prononcent rarement. La liaison fait apparaître une consonne sous-jacente.

3. Tous les sons du système consonantique se maintiennent fort bien en français. Il n'y a pas, comme pour les voyelles, remaniement en cours. Un seul cas de disparition possible est à signaler : [N], phonème assez rare, est en train de se transformer pour beaucoup de locuteurs en [n + j] : [ONO\$] est de plus en plus prononcé [ONjO\$], prononciation plus antérieure.

4. Une nasale vélaire [ú] est en train de s'implanter dans le système français, à la finale des mots empruntés à l'anglais : [paRkiú], [kÔ\$piú]. Elle acquiert statut de phonème, car elle entre dans des oppositions : [Rim] / [Riú], et cela d'autant plus naturellement qu'elle trouve place dans le système.

5. La tendance à la gémination des consonnes due à l'influence de la graphie. Les géminées sont importantes au contact de deux morphèmes (un préfixe et un radical) : [immORal], [illegal], [iRRóspO\$tabl]. Dans les autres cas, leur conservation, très répandue, passe pour une affectation : [bóllikō], [allOkasjO\$].

6. La tendance à l'assimilation des consonnes-bruits (voir plus loin) : *abcès* [ap-só], *une page charmante* [yn-paS-SaR-mÔ\$:t], *disgrâce* [diz-gRÔ:s].

Conclusion

Toute consonne comporte donc au moins trois caractéristiques positives : l'une d'elles étant acoustique (bruit – sonante), les deux autres — physiologiques (le mode et le point d'articulation). Ainsi [l] est une consonne : sonante, constrictive, prélinguale.

Les consonnes-bruits comportent une quatrième caractéristique, qui fait état de l'opposition sourde/sonore. Par exemple, la consonne [f] est une consonne-bruit, constrictive, labiodentale, sourde.

Le système des consonnes est beaucoup moins affecté par la variation que ne l'est le système des voyelles.

Questions et exercices

1. Présentez le système des voyelles françaises dans l'ordre suivant :
a) les voyelles antérieures non-labiales ; b) les voyelles antérieures labiales ; c) les voyelles postérieures labiales ; d) les voyelles postérieures nasales.
2. Combien de degrés d'aperture existent dans le système du vocalisme français ?
3. Quels traits pertinents se réalisent dans les voyelles françaises (faisceau de traits distinctifs) : i, œ, O, Ô\$?
4. Quels sont les traits distinctifs qui différencient les voyelles dans les paires suivantes :
i-e, e-œ, œ-o, a-Ô, {-O, o-u, ó-ó\$, i-u.
5. Quels traits pertinents des voyelles distinguent les mots suivants :
fée – fait, Saône – sonne, lu – loup, peu – peau, ceux – su, mal – mâle, mot – mont, seau – son, fée – fi.
6. Quel phonème est-ce :
voyelle mi-ouverte, antérieure, non-labiale ;
voyelle fermée, postérieure, labiale ;
voyelle mi-ouverte, antérieure, labiale, nasale ;
voyelle ouverte, postérieure, non-labiale.
7. Relevez dans le passage suivant : a) les voyelles antérieures ; b) les voyelles labiales ; c) les voyelles fermées (mi-fermées) :
O temps, suspends ton vol ; et vous, heures propices,
Suspendez votre cours ! Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours ! (Lamartine)

8. Comparez les phonèmes [i] et [a]; [y] et [u] du point de vue de leurs traits distinctifs.
9. Mettez les phonèmes i, a, u, y, ó, e en séries du point de vue de leur aperture.
10. Résolvez les proportions suivantes des phonèmes :
[i:y = ó:?] [y:u = o:?] [i:e = y:?] [õ:{ = o:?]
11. Quels phonèmes distinguent les paires de mots suivants ; par quels traits sont-ils opposés :
maître – mettre ; son – sans ; pur – pour ; port – peur.
12. Quels mots ont les mêmes phonèmes (voyelles) :
faire, femme, rue, pigeon, pied, ventre, fenêtre, gare, oncle, penser, sujet, fermer.
13. Qu'est-ce que c'est que « la palatalisation », existe-t-elle en français, a-t-elle une valeur distinctive ?
14. Quels traits distinctifs se réalisent dans les consonnes suivantes :
û, t, n, z, u, b.
15. Quels traits distinctifs différencient les paires suivantes de consonnes : p–t, p–b, b–m, t–n, S–û, m–n, n–N;
16. Quelles paires de consonnes sont opposées par les mêmes traits distinctifs que : p–b.
17. Quelles paires de consonnes sont opposées par les mêmes traits distinctifs que : p–f.
18. Quelles paires de consonnes sont opposées par les mêmes traits distinctifs que : s–S.
19. Quelles paires de consonnes sont opposées par les mêmes traits distinctifs que : b–m.
20. Quelles consonnes sont opposées comme : p–t–k.
21. Quelles consonnes sont opposées comme : t–d–n.
22. Quelle consonne est-ce :
 - 1) *bruit, occlusive, bilabiale, sonore ;*
 - 2) *sonante, constrictive, médiolinguale ;*

-
- 3) *sonante, occlusive, médiolinguale ;*
- 4) *bruit, constrictive, labiodentale, sourde ;*
- 5) *sonante, occlusive, bilabiale ;*
- 6) *bruit, constrictive, prélinguale-dentale, sonore ;*
- 7) *bruit, constrictive, prélinguale-palatale ;*
- 8) *bruit, occlusive, postlinguale, sourde ;*
- 9) *sonante, constrictive, uvulaire.*
17. Quels traits pertinents distinguent les paires suivantes de mots :
tu – du, coût – goût, lire – rire, pur – sur, sportif – sportive, pot – beau.
18. Présentez le faisceau de traits pertinents des phonèmes : l, R, g, S, k, n;
19. Comparez les phonèmes m, n, N du point de vue de leurs traits distinctifs.
20. Caractérissez tous les phonèmes des mots suivants : *beaucoup, rien, gagner, matin, loi, garçon, conseil, jour.*
21. Quel mot est-ce :
- 1) a) *consonne : bruit, bilabiale, occlusive, sonore ;*
b) *voyelle : postérieure, mi-ouverte, labiale, nasale.*
- 2) a) *consonne : bruit, occlusive, postlinguale, sonore ;*
b) *voyelle : antérieure, ouverte, non-labiale ;*
c) *consonne : sonante, constrictive, uvulaire.*
- 3) a) *consonne : sonante, occlusive, bilabiale ;*
b) *voyelle : antérieure, ouverte, non-labiale ;*
c) *consonne : sonante, constrictive, prélinguale.*
- 4) a) *voyelle : antérieure, mi-fermée, non-labiale, orale ;*
b) *consonne : occlusive, prélinguale, sourde ;*
c) *voyelle : antérieure, fermée, labiale ;*
d) *consonne : bruit, occlusive, prélinguale, sonore.*

22. Quels sens distinguent ces paires de mots, quels traits différentiels les opposent : *cake* – *cache*, *chair* – *mère*, *chose* – *cause*, *toi* – *moi*.
23. Résolvez les proportions suivantes :
- [s:j = n: ?], [m:N = w: ?], [p:m = t: ?], [k:s = g: ?].
24. Combien d'oppositions existe-t-il entre les paires suivantes de phonèmes : f–v, l–d, û–R, n–R, S–b. Quelles paires sont corrélatives ?
25. Quels traits pertinents diffèrent les premiers phonèmes des paires suivantes de mots : *dose* – *rose*, *âme* – *homme*, *foule* – *poule*, *lancer* – *danser*, *couleur* – *douleur*, *gris* – *pris*, *évêque* – *avec*, *oser* – *user*, *cause* – *pause*, *attendre* – *entendre*, *assis* – *aussi* – *ainsi*.
26. Qu'est-ce que c'est qu'une affriquée, qu'est-ce qu'il y a de commun entre une affriquée et des consonnes constrictives et occlusives ? Y a-t-il des affriquées en français moderne ?
27. Quelle voyelle est-ce, à quelle langue elle appartient (russe ou français) :
- ouverte, centrale, non-labiale ;*
mi-ouverte, antérieure, non-labiale ;
fermée, postérieure, labiale ;
mi-ouverte, antérieure, labiale, nasale ;
fermée, antérieure, labiale ;
moyenne (d'ouverture intermédiaire), postérieure, labiale ;
ouverte, postérieure, non-labiale.
28. Comparez les voyelles non-accentuées dans les paires de mots suivantes :
- аромат* – *aromate* ; *бокал* – *bocal* ; *бригада* – *brigade* ;
деталь – *détail* ; *анекдот* – *anecdote* ; *багаж* – *bagage* ; *пальто* – *paletot*.
29. Commentez les différences phonologiques des voyelles accentuées dans les paires de mots suivantes :

культура – culture ; серьёзный – sérieux.

30. Comparez les traits distinctifs des voyelles orales russes et françaises : a) le degré d'aperture ; b) antérieure / postérieure ; c) antérieure / postérieure et labiale / non-labiale. Quelle est l'interférence possible pour des Russes parlant français ?
31. Expliquez le mécanisme de l'interférence du groupe [jo] dans les mots russes tels que *подъём* dans la prononciation des mots français tels que mieux, mélodieux pour les débutants.
32. Quelles difficultés les russophones éprouvent-ils dans la prononciation de la partie finale des mots tels que *spéciaux*, *période* ?
33. Comment peut-on expliquer, en se basant sur le système vocalique des deux langues, les différences qui se réalisent dans les syllabes finales des mots russes : *Pasteur – Пастер ; moteur – мотор.*
34. Quelle consonne est-ce, à quelle langue elle appartient :
- bruit, occlusive, bilabiale, sonore ;*
bruit, occlusive, bilabiale, sonore, mouillée ;
sonante, constrictive, prélinguale, mouillée ;
sonante, constrictive, médiolinguale ;
sonante, occlusive, médiolinguale ;
bruit, constrictive, bilabiale, sourde ;
bruit, occlusive, prélinguale, non-mouillée ;
sonante, occlusive, bilabiale ;
sonante, occlusive, bilabiale, mouillée ;
bruit, constrictive, prélinguale-dentale, sonore ;
bruit, constrictive, prélinguale-dentale, sourde, mouillée ;
bruit, constrictive, prélinguale-palatale ;
bruit, occlusive, post-linguale, sourde ;
sonante, vibrante, prélinguale.

Ouvrages de référence

1. Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1992. (Recueil de textes)
2. Capelle Guy, *Les phonèmes du français et leurs réalisations*, In : *Le français dans le monde*, n° 57, pp. 9–14. (Recueil de textes)
3. Chigarevskaja N., *Traité de phonétique française. Cours théorique*, Moscou, 1982. — §26–56, §57–76.
4. *La transcription phonétique du Nouveau Petit Robert*, In : *Le nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, P., 2012.

Test 2

1. Quelle opposition phonématique des consonnes ne se réalise pas en français :
 - a) sourde / sonore ;
 - b) dure / mouillée ;
 - c) bruit / sonante.
2. Quels obstacles existent sur le chemin de l'air provenant des poumons pendant la phonation d'une consonne sonore :
 - a) deux : au niveau du larynx (les cordes vocales) et au niveau des résonateurs (occlusion, rétrécissement) ;
 - b) un : au niveau du larynx ;
 - c) un : au niveau des résonateurs.
3. Qu'est-ce qu'il y a de commun entre les consonnes sonores et les consonnes sonantes :
 - a) le ton musical domine sur le bruit ;
 - b) elles sont toutes constrictives ;
 - c) elles sont produites avec la participation des cordes vocales.

-
4. L'existence de quels phonèmes (consonnes) présente la matière pour les discussions :
 - a) [N], [l] ;
 - b) [ú], [r], [Ê] ;
 - c) [R], [N] ;
 5. Par quel trait distinctif sont opposés les phonèmes [s] et [S] :
 - a) mode d'articulation ;
 - b) sourde / sonore ;
 - c) le lieu d'obstacle (l'organe actif) ;
 - d) le lieu d'obstacle (l'organe passif).
 6. Quelle est la caractéristique fondamentale du vocalisme français :
 - a) opposition « antérieure / postérieure » ;
 - b) opposition « fermée / ouverte » ;
 - c) opposition « labiale / non-labiale ».
 7. Combien de degrés d'aperture existent dans le système du vocalisme français :
 - a) 2 ;
 - b) 3 ;
 - c) 4.
 8. Quelle voyelle est-ce : mi-fermée, antérieure, labiale :
 - a) [e] ;
 - b) [õ] ;
 - c) [o].
 9. L'existence de quels phonèmes dans le système vocalique français provoque des discussions :
 - a) [{}], [Ô] ;
 - b) [{}], [õ] ;
 - c) [o], [O].
 10. Sur quelle base se fait le classement traditionnel des voyelles :

- a) physiologique ;
- b) physique ;
- c) linguistique.

Dossier 3

Les phénomènes propres à la chaîne parlée (phonétique combinatoire)

Après avoir étudié ce dossier vous saurez :

- énumérer et spécifier les phénomènes propres à la chaîne parlée
- analyser les modifications des phonèmes ; distinguer les modifications quantitatives et qualitatives
- répartir les liaisons en liaisons obligatoires, interdites et facultatives
- répartir les unités de la langue en syllabes phoniques

Plan

1. Syllabe phonique.
2. Modifications quantitatives :
 - a) durée des voyelles ;
 - b) durée des consonnes.
3. Modifications qualitatives :
 - a) assimilation (vocalique et consonantique) ;
 - b) accommodation.
3. Alternances des phonèmes.
4. Liaison vocalique, enchaînement, liaison.

Problèmes théoriques

En quittant le domaine des phonèmes, unités discrètes, pour celui de la chaîne parlée, on passe de l'ordre du discontinu à celui du continu, où les représentations formelles perdent en netteté. La chaîne parlée se présente comme un *continuum* à l'intérieur duquel les sons agissent les uns sur les autres.

La syllabe phonique

C'est le plus petit segment de la chaîne parlée que l'on émet au cours de la prononciation. On peut décrire la syllabe comme une *unité d'effort musculaire*, une réalité purement articulatoire, sans réelle pertinence linguistique. Cependant l'importance de la syllabe est grande dans toute langue. C'est que toutes les modifications du langage telles l'accommodation, l'assimilation, alternances vivantes s'opèrent tout d'abord à l'intérieur de la syllabe. La versification du français est basée sur le nombre de syllabes.

La syllabe dans une langue se définit par trois caractéristiques essentielles : le son qui forme le sommet syllabique, la finale de la syllabe, et les combinaisons de consonnes et de voyelles qui constituent la syllabe-type.

La syllabe française est *vocalique* : il y a autant de syllabes que de voyelles ([paR – tiR], [sók – t{R}). La répartition peut varier légèrement selon les registres, selon le degré de maintien des [E] muets. La syllabe orale est donc loin de toujours reproduire la syllabe graphique.

On distingue deux types de structures syllabiques : *les syllabes ouvertes*, terminées par une voyelle prononcée ([e – le – fÔ\$], trois syllabes ouvertes), et *les syllabes fermées* terminées par une ou plusieurs consonne(s) prononcée(s) ([sók – t{R], deux syllabes fermées).

La syllabe-type du français est la syllabe ouverte. Par exemple, dans la phrase : [i – la – bjó\$ – vu – ly – Ô\$ – paR – le], on constate qu'il y a sept syllabes ouvertes pour une seule syllabe fermée. La fréquence de l'enchaînement consonantique augmente le nombre de syllabes ouvertes (ainsi, les deux premières syllabes de notre phrase sont [i – la], et non [il – a] comme le ferait attendre la graphie) : la syllabation ne s'arrête pas à la frontière du mot.

La syllabation se fait selon les principes suivants :

— toute consonne intervocalique forme syllabe avec la voyelle qui la suit, aussi bien à l'intérieur du mot qu'à l'intérieur du groupe ;

— un groupe de deux consonnes se sépare en deux syllabes ([sek – tʃR]), sauf si la seconde est un [R] ou un [l] ([a – plik], [a – pRÔsdR]) ou une semi-voyelle ([pO\$ – pje]) ;

— un groupe de trois consonnes avec un [s] au milieu subit une coupe syllabique après le [s] : [Ops – takl] (*obstacle*).

Deux facteurs contribuent à augmenter le nombre des syllabes fermées : la fréquence des emprunts (*speaker, spoutnik...*) et l'augmentation des chutes des [E] muets.

Le français se caractérise par son aspect très lié (surtout au niveau soigné) : les jonctures (ou jointures) sont faiblement marquées, et la différence est mince, du point de vue de la syllabation, entre *les petits trous* et *les petites roues*.

Le schéma canonique. La forme syllabique du français est très variée : on trouve des syllabes en V – CV – CCV – CCCV ([stRa – bism]), VC – VCC – CVC – CCVC – CVCC – CCVCC – CCCVCC ([stRikt], *strict*). Cependant, la fréquence du type CV est nettement supérieure à celle de tous les autres.

Un certain nombre de phénomènes contribuent à généraliser l'alternance CVCV, au détriment des autres types de syllabes :

— la liaison, l'élision et l'enchaînement (voir ces mots) ;

— l'apparition de la forme masculine des déterminants possessifs devant un nom féminin commençant par une voyelle (*mon amie*) ;

— l'emploi d'une forme masculine spécifique pour certains déterminants et adjectifs devant un nom commençant par une voyelle (*cet individu, un nouvel ami, le vieil homme*) ;

— la double forme de certains préfixes, dont l'une est réservée à l'occurrence devant voyelle (*me-* ou *mes-* : *mésaventure, dé-* ou *dés-* : *désillusion*) ;

— la prononciation [ij] de [j] après deux consonnes ([kRij], [plijÔ\$]) ;

— l'apparition d'un [t] « euphonique » dans des formes comme *a-t-il, va-t-il...* ;

— la tendance du français de conversation courante à simplifier les groupes consonantiques complexes ([izO\$] pour *ils ont*, [ûesjO\$] pour *gestion*), tendance encore accentuée en français populaire.

Néanmoins, les syllabes de type V ne sont pas totalement éliminées ([aeRe], [bay], [ReysiR], [aleosinema]), et l'hiatus n'est pas insupportable : *Papa a à aller à Arles*.

Les modifications des phonèmes

Les phonèmes, dans la phrase, exercent les uns sur les autres une influence plus ou moins grandes et subissent diverses modifications. Le caractère du son varie suivant qu'il est accentué ou non.

Ces modifications peuvent avoir un caractère quantitatif (la durée des voyelles et des consonnes) et qualitatif (l'assimilation et l'accommodation).

Les modifications quantitatives

La durée des voyelles. En plus de sa caractéristique qualitative, toute voyelle possède une caractéristique quantitative. Il s'agit de la durée relative du son :

1. de la durée d'une voyelle par rapport à une autre dans la même position ;
2. de la durée de la même voyelle dans différentes positions ;
3. de la durée qui distingue à elle seule deux voyelles de même timbre.

1. Dans le premier cas, il s'agit de la durée qui accompagne la différence de timbre (les deux caractéristiques constituent alors les traits pertinents du phonème) telles, par exemple, les voyelles françaises [o], [õ], [Ô] et toutes les nasales qui possèdent la *longueur* dite *historique*.

La longueur historique n'a-t-elle pas quelque valeur phonologique puisqu'elle constitue un trait pertinent qui va de pair avec le timbre d'une voyelle ?

Examinons les faits.

La longueur historique complète n'apparaît qu'en syllabe fermée à la fin du mot, elle diminue dans la syllabe inaccentuée (syllabe prétonique) précédant immédiatement la syllabe accentuée pour disparaître dans la troisième syllabe à partir de la fin du mot : *longue* [lO\$g], *allonger* [alO\$'ûe], *longitude* [lO\$ûi'tyd].

Comme la durée vocalique est déterminée en français par les conditions combinatoires, c'est-à-dire par la position du son dans la chaîne parlée (l'accent, le caractère de la syllabe), elle n'a plus de valeur phonologique à elle seule. Se combinant avec le timbre de la voyelle, elle constitue une des caractéristiques du son en question.

2. Le deuxième cas traite des voyelles qui peuvent recevoir en certaines positions, d'ailleurs bien déterminées, une marque quantitative supplémentaire, telles les voyelles françaises en syllabe fermée accentuée devant les consonnes allongeantes [r,v,û,z] à la fin absolue du mot en fin de syntagme : *frère, cave, loge, grise*.

La *longueur rythmique* est une durée phonétique et non phonologique parce qu'elle se réalise dans une position déterminée et notamment, en syllabe accentuée fermée devant une des quatre consonnes allongeantes se trouvant à la fin absolue du mot en fin de syntagme : *rouge-gorge* [ruû'gOrû] → *un cahier rouge* [{}kaje'ru:û].

3. En troisième lieu, il s'agit d'une *longueur à valeur phonologique* puisqu'il n'y a qu'elle seule qui oppose deux sons dont les timbres sont identiques. Tel est, par exemple, le cas des voyelles de l'allemand [a – Ô] : *die Stadt* (avec un [Ô] bref) — *der Staat* (avec un [Ô] long). Mais il n'existe pas de longueur phonologique en français contemporain. Les oppositions [ó–ó:] et [{}–{}\$] n'existent plus.

La durée des consonnes. La durée (la longueur) des consonnes (un trait quantitatif) ne présente pas de valeur phonématique en style non affecté en français, d'ailleurs beaucoup de langues n'utilisent pas de consonnes longues. En général, on peut dire que la consonne sourde est plus longue que la sonore. Mais, dans certaines conditions, la consonne est susceptible de devenir deux ou trois fois plus longue qu'elle ne l'est d'ordinaire. C'est le cas des consonnes frappées de

l'accent d'insistance, dit accent emphatique : *m:isérable ! m:agnifique !*

Il importe de ne pas confondre une consonne longue avec une consonne double ou gémignée. Celle-ci est la combinaison de deux consonnes identiques (à cet endroit se réalise la coupe syllabique ou, parfois, morphologique).

A la différence du russe, le français utilise fort peu de gémignée. A part la gémignée du [r] au futur et au conditionnel des verbes mourir et courir, la gémignées sont dues à la chute d'un e instable à l'intérieur d'un mot (*nett(e)té, désir(e)rait, extrêm(e)ment, etc.*) ou bien à la rencontre de deux mots dans la chaîne parlée (*il l'a vu, grande dette, etc.*).

Les modifications qualitatives

L'Accommodation. On appelle accommodation le changement que subissent des sons de nature différente (des consonnes et des voyelles) se trouvant en contact immédiat. C'est pourquoi l'accommodation est toujours *partielle*.

L'accommodation en français se fait généralement d'une voyelle à une consonne. C'est la consonne qui subit l'influence de la voyelle.

L'accommodation en français est essentiellement *régressive*.

L'accommodation se manifeste dans l'articulation des consonnes françaises suivies de voyelles. Celles-ci transfèrent aux consonnes quelques-uns de leurs traits particuliers, par exemple, le caractère labialisé communiqué à n'importe quelle consonne : *tu, du, cause, fou* ; le caractère palatalisé ou mouillé : *du* [d'y], *site* [s'it] ; le caractère avancé adjoint à une consonne postlinguale : *gare, cure, etc.*

L'assimilation. Elle se fait entre deux sons du même ordre, soit entre consonnes, soit entre voyelles.

L'assimilation consonantique peut être régressive : [Opsór've] au lieu de [Obsór've], [mót'só\$] au lieu de [mód'só\$] et progressive, rare en français : *subsister* [sybzis'te], cheval [Sfal], cheveux [Sfõ].

D'après le degré d'assimilation, on distingue l'assimilation partielle de l'assimilation totale.

L'assimilation totale modifie le point d'articulation de la première consonne l'identifiant avec celle qui suit. Elle affecte toutes les caractéristiques du phonème : *сжечь* [ʃʃótʃ'] *суть* [ʃʃyt']. Cette espèce de modification n'existe pas en français littéraire, mais elle a lieu en français populaire : *je sais pas* [S:e'pÔ].

L'assimilation partielle est, par contre, familière à la langue française. Elle affecte l'une des caractéristiques du phonème, le plus souvent c'est la sonorité. Ce phénomène articulatoire se manifeste ordinairement :

- à la frontière des anciens préfixes latins *ob-*, *ab-*, *sub-*, et du radical : *observer*, *obscur*, *absorber*, *absolu*, *subconscient*;
- à la rencontre des mots dans la chaîne parlée : *une page charmante*.

L'assimilation vocalique ou la dilatation vocalique se fait entre deux voyelles, dans ce cas l'influence s'effectue à distance, d'une syllabe à une autre. Le français moderne est riche en exemples de dilatation vocalique régressive : elle se fait d'une syllabe accentuée à une syllabe inaccentuée. D'habitude, c'est une assimilation de degré d'aperture. La syllabe inaccentuée est toujours ouverte : *j'aime* [ʃ'ôm] — *aimer* [e'me], *bête* [ʃ'bót] — *bêtise* [be'ti:z], *tête* [ʃ'tót] — *têtu* [te'ty], etc.

Les alternances

La substitution d'un phonème à un autre à l'intérieur d'un même morphème est appelée alternance. Un morphème peut avoir plusieurs formes phoniques. Ainsi dans les mots *trotter* et *trot* le [O] alterne avec le [o]; *lever* — *lève* [ʃ-ó].

On distingue deux espèces d'alternances : alternances vivantes et alternances historiques.

Les alternances vivantes. Elles sont régies par les lois du système phonématique du français actuel. Elles n'ont pas d'exception et sont obligatoires. Ces alternances sont dues à l'influence des sons voisins, à l'accentuation, à la position du son dans le mot. Les mots

nouveaux du français sont aussi frappés par ces alternances (*héler* – *hèle*). Elles sont en français essentiellement vocaliques.

L'alternance « voyelle ouverte — voyelle fermée » est l'une des plus importantes et des plus répandues

L'alternance [e–ó]. Elle s'explique premièrement par le fait que le phonème [e] n'existe pas en syllabe fermée. Tout changement du caractère syllabique amène une alternance de phonème : *répéter*–*répète*, *altier*–*altière*, *allégresse*–*allègre* (dans la syllabe ouverte — [e], dans la syllabe fermée — [ó]).

Le changement du caractère de la syllabe peut être dû :

- à la chute de [E]; chute → syllabe fermée → [e–ó]: *décevant* [de-sE-vÔ\$] → [dós-vÔ\$];
- à la dilation vocalique : *on fête*, *nous fêtons*, *fêtant* [ó] — *fêter*, *vous fêtez* [e], *on presse*, *pressant*, *nous pressons* — *presser*, *vous pressez*.

L'alternance [ɥ–õ] : *ils peuvent* — *il peut*, le phonème [ɥ] n'existe pas en syllabe ouverte accentuée.

L'alternance [O–o], la voyelle [O] n'apparaît jamais en syllabe accentuée ouverte : *microphone* — *micro*, *automobile* — *auto*, *stylographe* — *stylo*.

L'alternance « voyelle — consonne » se fait entre les voyelles fermées [i,y,u] et les consonnes constrictives [j,u,w] : *loue* [ˈlu] — *louer* [ˈlwe], *il sue* [ˈsy] — *suer* [ˈsue].

L'alternance « voyelle nasale – voyelle orale + consonne nasale ». Cette alternance affecte le préfixe *in-*, *im-* [ó\$–in/im] : *impossible* — *immortel*; dans la dérivation : *plein* — *plénière*, *évident* — *évidemment*.

Les alternances historiques. Il y a des alternances qui ne s'appuient plus sur la structure phonétique du français, néanmoins elles sont conservées par la langue en vertu des fonctions grammaticales qu'elles assument.

Les alternances historiques sont utilisées dans le *verbe* pour marquer le nombre. [t, d, s, z, v, p, m, j — zéro de son], III gr. : *il bat* /

ils battent, il répond / ils répondent, paraissent, produisent, reçoivent, rompent, dorment ; [ó\$-ón, ón] : il craint / ils craignent, il tient / ils tiennent ; [o-al, õ-al] : il vaut / ils valent, il peut / ils peuvent ; [v. orale — v. nasale] : il fait / il font ; tous les verbes du II gr. : il finit / ils finissent.

Elles servent à opposer le masculin au féminin dans les **noms** et les **adjectifs**. [d, t, S, z, r — zéro de son] : *chat / chatte, cadet / cadette, chaud / chaude, blanc / blanche, français / française, altier / altière, etc.*

Dans les **verbes**, quelques-unes des alternances vocaliques expriment les différences de temps : *il peut / il put, il sait / il sut, il met / il mit, il lirai / il lirait.*

Il existe encore quelques cas d'alternances qui réalisent des fonctions grammaticales. Étant donné leur caractère phonétique désuet, les alternances historiques sont généralement étudiées par la morphologie.

Liaison et enchaînement

Il existe en français encore une espèce d'alternance qui est probablement la plus particulière et qui se manifeste à l'intérieure d'un groupe accentuel. Une consonne alterne avec zéro de son : *trois^z amis — trois^o camarades*. Cette alternance porte le nom de liaison.

Il est nécessaire de distinguer trois notions : la liaison, l'enchaînement et la liaison vocalique.

La liaison vocalique. Quand deux voyelles voisines qui appartiennent à deux mots différents sont prononcées ensemble, nous avons une liaison vocalique. Elle s'effectue dans le cadre du syntagme : *Charles[^]va[^]à Arles. Tu[^]as[^]eu.*

L'enchaînement consiste en ce qu'on lie la consonne prononcée finale d'un mot avec la voyelle initiale d'un autre mot qui le suit dans la chaîne parlée. La structure phonique du syntagme ne change pas, c'est la syllabation qui subit quelques changements : *Marcel, admire, une statue* [mar-'sel], [a-'dmi], [un-sta-'ty] → [mar-'se-la-'dmi-run-sta-'ty] — les sons sont les mêmes mais leur répartition en syllabes a changé.

La liaison est la prononciation occasionnelle d'une consonne à la fin d'un mot devant un autre qui commence par une voyelle : *un grand^tami*. La consonne finale en liaison devient l'initiale de la syllabe suivante : *de grandes^zamies*. La liaison est la survivance des enchaînements des consonnes finales de l'ancien français. En ancien français, toutes les consonnes finales étaient prononcées. Aujourd'hui, ces consonnes sont en grande majorité muettes dans les mots isolés.

La liaison en français moderne est en décadence, elle est de plus en plus rare dans le style parlé et moins fréquente qu'au XIX^e siècle dans le style soutenu.

D'après le rôle et la place que les liaisons occupent dans le langage, on peut les classer en deux groupes distincts : liaisons essentiellement traditionnelles (*nous^tétudions, dans^tun coin, un^tami*) et liaisons à valeur morphologique (*ils^tavaient, ils^tétaient, leurs^tamis*).

D'un autre point de vue, toutes les liaisons peuvent être réparties en : liaison obligatoires, liaisons interdites, liaisons facultatives.

En français il y a des liaisons obligatoires qu'on doit faire sous peine d'être mal compris par un auditeur. Elles se font dans tous les styles et toutes les conditions. L'absence de ces liaisons est une faute grave. Les liaisons sont obligatoires entre :

- 1) le déterminant et le mot suivant, adjectif ou nom : *un^tinstituteur, les^timages, des^tartistes, mon^tami, nos^taffaires, un^tétrange^tévénement ;*
- 2) l'adjectif (qualitatif, numéral, etc.) et le nom qui le suit : *un^tpetit^teffort, un^tgrand^tarbre, cinq^timages ;*
- 3) le pronom personnel et le verbe (quelle que soit la fonction du pronom) : *Elles^tont^tfaim, je les^tai^tvus ;*
- 4) le verbe *avoir* ou *être* et le participe passé des formes verbales composées, ou encore entre *être* et l'attribut du sujet : *Ils^tont^taimé, Ce cas est^texemplaire ;*
- 5) le verbe à l'impératif suivi de **en**, **y** : *prends-^ten, vas-^ty ;*
- 6) le verbe suivi de son pronom sujet postposé : *Où est-^til ? Sont-^tils arrivés ?*

- 7) les adverbes monosyllabiques et les mots qu'ils déterminent :
très[^]ému, moins[^]intéressant ;
- 8) dans une série de mots composés et locutions figées :
*accent[^]aigu, tout[^]à fait, États[^]-Unis, pas[^]à pas, de
temps[^]en temps ;*
- 9) après **dès** et **quand** : *dès[^]aujourd'hui, quand[^]on pense ;*
- 10) après **tout** : *tout[^]est fini ;*
- 11) les verbes de la 3^{ème} personne du pluriel et l'adjectif : *ils
sont[^]étrangers.*

Quant aux liaisons interdites (défendues), il faut dire qu'elles sont moins catégoriques et ne s'appliquent qu'au style neutre familier. On ne fait pas la liaison **devant** les mots suivants :

- 1) **un, huit, onze, cent** (sauf dans les chiffres composés de « huit » — *dix-huit*) : *les huit premiers jours ;*
- 2) tous les mots commençant par [j] orthographiés « y » (sauf les yeux) : *dix yachts.*

La liaison est défendue **après** les mots suivants (sauf dans une poésie) :

- 1) la conjonction **et** : *et où sont-ils ?*
- 2) les pronoms **ceux, lesquels, quelques-uns** : *ceux à qui on parle, lesquels ont réussi ;*
- 3) les pronoms personnels : *sont-ils ici ?*
- 4) le nom au singulier (sauf dans les locutions figées) : *un effet étrange, le repas a duré deux heures ;*
- 5) les formes en **-es** de la 2^{ème} personne du singulier : *tu chantes une jolie chanson ;*
- 6) les formes en **-rd, -rt** de la 3^{ème} personne du singulier : *il court après un autobus, Nord-est, toujours utile ;*
- 7) le participe passé devant son complément d'objet : *j'ai pris un repas ;*
- 8) à l'intérieur des mots composés, une forme au pluriel ne fait jamais apparaître un [z] de liaison : *des salles à manger.*

La liaison n'est pas obligatoire (facultative) entre :

1. le nom et l'adjectif postposé qui le détermine : *des meubles anciens* ;
2. le verbe et son complément : *ils ont une maison, Nous allons à Paris* ;
3. entre l'adverbe et le mot qu'il détermine : *assez éloigné* ;
4. dans les formes temporelles composées des verbes : *ils ont annoncé* ;
5. les verbes modaux à l'infinitif : *il faut écouter* ;
6. le mot négatif *pas* et le mot qui suit : *il ne faut pas oublier*.

Questions et exercices

1. Qu'est-ce qui est à la base de l'assimilation ? Entre quels types de sons est-elle possible ?
2. Quels types d'assimilation connaissez-vous, qu'est-ce qui les distingue ?
3. Quelle est la nature de l'accommodation, qu'est-ce qui la différencie de l'assimilation ?
4. Expliquez les phénomènes de réduction quantitative et qualitative.
5. Quelles sont les alternances vivantes et historiques ?
6. Justifiez les liaisons obligatoires et expliquez l'absence de liaison (liaison défendue) dans les groupes rythmiques qui suivent :

Ce petit hameau ; les hirondelles ; de grands hêtres ; de beaux habits ; un grand héron ; les anciens habitants ; les héros et les héroïnes de Racine ; tous les onze ans ; elle est très harmonieuse ; il est très humain ; ils étaient en haut ; selon elle ; elles étaient en extase ; il les hait ; ils hésitent ; sonnez et entrez ! ; ils étaient huit ; strident et aigu ; détester et aimer ; ils étaient en habits ; vers Orléans. Les avez-vous aimés ? Y êtes-vous allés ? Peuvent-elles entrer ? Voulez-vous vous approcher ? Se sont-ils heurtés ? Comment étaient-ils habillés ?

7. Faites la transcription des phrases ci-dessous, trouvez les liaisons obligatoires, expliquez l'absence de liaison :

1) Voulez-vous écouter attentivement mes explications ? 2) Les chaussures sont très élégantes. Voulez-vous les essayer ? — Oui, je veux bien. Je suis très à mon aise. 3) Quand on parle du soleil,

on en voit les rayons. 4) Les hasards les avaient fait se connaître. 5) Les anciens [élèves] entraient en groupes. 6) Ne rien haïr, mon enfant, tout aimer. Ou tout plaindre.

8. Faites la transcription des mots qui suivent ; citez les règles justifiant le maintien ou la chute de e instable :

autrefois, cimetièrre, m. ; dénouement, m. ; mugissement, m. ; honnêteté, f. ; ameublement, m. ; terrassement, m. ; secrètement, s'entre-haïr, à contrecœur, contrordre, m. ; confortablement, facilement, entrebâillement, m. ; déploiement, m. ; enchevêtrement, m. ; renoncement, m. ; s'entre-heurter, tonnelier, m. ; forteresse, f. ; contre-espionnage, m. ; marchepied, m. ; il niera, nous achèterions, vous achetez, ils se marieront, vous prierez, ils lieront, vous demanderiez, vous conserveriez, vous appeliez, nous apporterions.

9. Expliquez pourquoi il est possible de considérer les paires de mots russes suivantes comme homophones :

сидеть – сидеть; развиваться – развеиваться; умолять – умалять.

Un phénomène pareil, est-il possible dans la langue française ?

10. Quelles sont les bases phonétiques du calembour de К. Прутков: “*Приятно поласкать дитя или собаку, но всего необходимее полоскать рот*” ?

11. Peut-on parler du parallélisme des oppositions suivantes du point de vue phonologique : *пен* (род. множ. от *пена*) – *пень* et *peine* – *peigne*.

12. Quels phénomènes concernent les consonnes des deux langues dans la chaîne parlée :

1) пробка / abstrait ; в тумане / une robe sale ; просьба / disgrâce ; сделать / second ; 2) лук / loup ; люк / lu ; 3) сиить / j'sais pas ; сжать / j'ajète (=j'achète) ; 4) устный / esprès (=exprès) ; сердце / obscur (=obscur) ; 5) ндравиться (прост.) / venrai (anc. fr.) → viendrai ; срам (прост.) (=срам) / castrole (pop.) (=casserole) ; 6) булгахтер (прост.) (бухгалтер) / percepteur (pop.) (=précepteur) ; berbis (pop.) (brebis) ; 7) что ?

(*што ? (литер.) чо ? (диал.)*) / [tSÔ\$nter] (*anc. fr.*) → *chanter* ;
 8) *театер (прост.) (=театр) / berouette (pop.) (=brouette).*

13. Prononcez les paires de mots suivantes et déterminez les consonnes qui les composent :

agiotage – ажиотаж; snob – сноб; morose – мороз

Qu'est-ce qui explique la réalisation de consonnes différentes dans chaque paire de mots ?

14. Qu'est-ce qui différencie la réalisation des consonnes initiales dans les paires de mots suivantes :

пол – пил / Paul – pile ; сель – соль / sel – saule

Expliquez l'interférence possible.

15. Comparez :

куб / cube ; дюна / dune ; брак / braque ; дантист / dentiste ; буржуа / bourgeois ; вид / vite ; экзамен / examen ; интерес / intérêt ; шаг / chaque ; лампа / lampe ; бульон / bouillon ; сон / son ; радио / radio ; куль / coule ; журнал / journal ; муж / touche ; сел / sel ; шут / chute ; портфель / portefeuille ; пляж / plage.

16. Répartissez ces unités en syllabes :

Je ne compris que beaucoup plus tard à quel point je m'étais trompé. – elle est revenu – elle est parti – les hommes – revenir à pied – j'ai passé cinq heures à la mairie.

17. Répartissez cet extrait en syllabes :

Devant la porte, un rassemblement s'attardait. On s'écarta sur le passage de M. Chasle, que ses deux compagnons durent soutenir jusqu'au dernier étage de l'escalier. Une porte bâillait à l'extrémité d'un couloir dans lequel M. Chasle s'engagea en flageolant. (R. Martin du Gard)

Ouvrages de référence

1. Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française, Paris, Flammarion, 1992. (Recueil de textes)

2. Capelle Guy, *Les phonèmes du français et leurs réalisations*, In : *Le français dans le monde*, n° 57, pp. 9–14. (Recueil de textes)
3. Chigarevskaja N. *Traité de phonétique française. Cours théorique*. — Moscou, 1982. — §95–113.
4. Companys E., *Les jonctions*, In : *Le français dans le monde*, n° 57, pp. 20–24. (Recueil de textes)

Test 3

1. Si on accepte l'existence dans le système vocalique français des phonèmes [ó] et [ó:] la longueur :
 - a) a une valeur phonologique ;
 - b) n'a pas de valeur phonologique.
2. La durée des voyelles c'est :
 - a) un trait distinctif ;
 - b) un phénomène propre à chaîne parlée.
3. La liaison est un phénomène de la chaîne parlée qui a un caractère :
 - a) quantitatif ;
 - b) qualitatif.
4. L'accommodation en français se fait généralement :
 - a) d'une consonne à une voyelle ;
 - b) d'une consonne à une autre consonne ;
 - c) d'une voyelle à une consonne.
5. Dans les mots *cube* (1), *absent* (2) nous sommes en présence :
 - a) de l'accommodation (1) et (2) ;
 - b) de l'assimilation vocalique (1) et (2) ;
 - c) de l'accommodation (1) et de l'assimilation consonantique (2) ;
 - d) de l'assimilation consonantique (1) et de l'assimilation vocalique (2).
6. L'assimilation vocalique s'effectue :

-
- a) entre deux voyelles à distance ;
 - b) entre deux voyelles qui se suivent ;
 - c) entre deux consonnes à distance.

7. Les alternances s'effectuent :

- a) à l'intérieur des morphèmes différents ;
- b) à l'intérieur d'un même morphème.

8. Les alternances historiques :

- a) sont réalisés dans la langue en vertu de leurs fonctions grammaticales ;
- b) sont dues à l'influence des sons voisins, à l'accentuation, etc.

9. L'enchaînement peut être présenté par la formule suivante :

- a) V — V ;
- b) C — V ;
- c) (C) — V.

10. Dans les mots suivants *viennent-ils ici* la liaison est possible :

- a) oui ;
- b) non.

Dossier 4

Prosodie

Niveau suprasegmental

Après avoir étudié ce dossier vous saurez :

- énumérer les moyens prosodiques
- faire la distinction entre la mélodie et l'intonation
- établir la nature de l'accent français et ses types
- prouver l'existence en français des intonèmes (prosodèmes) et déterminer leur nombre

Plan

1. Prosodie et ses composantes. Fonctions de la prosodie (intonation).
2. Accentuation du français : la nature et la place de l'accent, le groupe accentuel, les types d'accent.
3. Mélodie.
4. Dix intonations de base de P. Delattre.
5. Intonèmes (prosodèmes) du français.

Problèmes théoriques

On désigne par le terme de « **prosodie** » le domaine de la phonétique qui échappe à l'articulation en phonèmes et en traits distinctifs. De la sorte, on oppose, dans la plupart des écoles linguistiques, des éléments **phonématisques** (phonèmes et traits) à des éléments **prosodiques** (terminologie de Martinet et de l'école phonologique), ou bien des éléments **segmentaux** à des éléments **suprasegmentaux** (terminologie américaine). Souvent cette opposition est renforcée par l'idée que les caractères prosodiques sont non-discrets, c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de varier d'une façon continue. La prosodie regroupe tous les facteurs faisant usage de l'intensité, de la hauteur et de la durée, soit : *l'accentuation, le rythme, la mélodie, les tons, les pauses, la quantité*. On leur donne également le nom d'**intonation** au sens large de ce terme.

« L'intonation, c'est l'ensemble de caractéristiques intonatoires qui constitue en quelque sorte le dessin mélodique d'une unité prononcée » (P. Delattre).

La nature physique de l'intonation est la même que celle des sons de la parole. Elle est constituée par les corrélations de fréquence et d'amplitude de vibrations de l'onde sonore, ainsi que des harmoniques, qui varient dans le temps.

En écoutant la parole, on perçoit l'intonation comme un mouvement musical nuancé → des montées et des descentes du ton, qui constituent la mélodie des phrases ; la parole est découpée aussi en parties plus ou moins grandes, parfois entre elles il y a des pauses ; on saisit enfin quelques syllabes renforcées.

L'ensemble sonore et la structure lexico-grammaticale des phrases constituent leur organisation rythmo-mélodique.

L'emploi des moyens intonatoires dépend, pour celui qui parle, du sens de l'énoncé, de la structure syntaxique de la proposition et du style. C'est l'intonation qui fait des groupements de mots une unité de communication (la phrase). Une phrase n'existe pas en dehors de l'intonation.

L'intonation a quatre fonctions¹ :

1. L'intonation découpe le discours en unités de sens qui correspondent à des unités syntaxiques : phrases, syntagmes, groupes rythmiques. Elle unit les mots à l'intérieur de ces fragments.

2. L'intonation sert à différencier le sens communicatif de la phrase : phrase énonciative, interrogative ou impérative.

¹ Troubetzkoy distinguait trois fonctions principales : *la fonction distinctive*, *la fonction démarcative* et *la fonction culminative*. D'après M. Arrivé, F. Gadet et M. Galmiche les faits de prosodie sont généralement classés à travers les fonctions suivantes : 1. **La fonction distinctive** permet d'opposer un mot à un autre. Elle peut concerner la durée des voyelles, l'intensité (opposant, par exemple en anglais *im'port*, verbe et *'import*, nom), ou la hauteur. 2. **La fonction démarcative** souligne les limites d'une unité (morphème, mot, groupe syntaxique ou phrase). 3. **La fonction significative** apporte par elle-même un surcroît de signification (*il vient, il vient ?*). 4. **La fonction culminative** ou *expressive* met en valeur un élément parmi les autres. C'est la fonction d'accent d'insistance.

Tu parles.

Tu parles ?

Tu parles !

3. L'intonation exerce la fonction prédicative. C'est grâce à elle qu'un mot isolé, un groupe de mots ou plusieurs groupes de mots, contenant ou non le prédicat grammatical, reçoivent la valeur de phrase (d'une unité grammaticale, exprimant une idée achevée). Dans le dialogue — uniquement grâce à l'intonation.

4. L'intonation exprime des émotions : crainte, regret, joie, étonnement, indignation, etc.

Accentuation du français

L'accent sert à mettre en relief une des syllabes de la chaîne parlée. Il contribue à la création d'un rythme particulier à chaque langue.

Pour étudier l'accent, il faut tenir compte de sa nature, de sa place comme de la dimension de l'unité qu'il frappe (que l'on appelle unité accentuelle).

D'habitude l'accent peut avoir les caractéristiques suivantes : intensité, ton et durée. Dans les différentes langues, l'une ou l'autre des caractéristiques peut prévaloir.

Si c'est l'intensité qui est sa caractéristique essentielle, la syllabe accentuée est plus forte grâce à la tension musculaire renforcée. C'est un accent dynamique ou d'intensité (par ex. en allemand).

Si l'accentuation se fait à l'aide des variations de la hauteur du ton, il s'agit de l'accent musical ou tonique (le suédois, le lituanien).

L'accent peut affecter la qualité de la voyelle, la voyelle accentuée devient plus longue et plus nette (le russe).

L'accent français est musical, quantitatif et dynamique. N. Cigarevskaïa estime qu'il a pour caractéristique essentielle le ton dont la hauteur varie de la syllabe inaccentuée à la syllabe accentuée.

Certains prétendent que l'accent normal du français est à la fois musical et dynamique (P. Fouché, L. Ščerba).

D'après P. Delattre, c'est un accent essentiellement quantitatif (*Qu'est-ce qu'il y a ?* — [ó-i-a] — 75 – 50 – 158 ms). Ce point de vue devient de plus en plus répandu dans les ouvrages récents. L'accent français se caractérise par sa durée, et à titre secondaire par la hauteur, l'intensité et accessoirement la pause. D'où l'inadéquation de la dénomination de « tonique », qui signifie uniquement « de hauteur »¹.

L'accent du mot français isolé a une place fixe. (L'accent russe est libre et mobile). Il porte toujours sur la dernière syllabe prononcée.

Le trait particulier de l'accentuation française : les mots composant une phrase ne sont pas tous marqués d'un accent. Dans la chaîne parlée, l'accent de mot n'est qu'une virtualité, qui disparaît au profit de l'accent de groupe. C'est généralement un groupe de mots qui est affecté de l'accent. En français, dit M. Grammont, « l'accent n'appartient pas au mot, mais au groupe ». Il est mobile dans la chaîne parlée.

Le **groupe accentuel** (ou groupe rythmique) est constitué par une suite de syllabe correspondant à une unité syntagmatique d'un rang hiérarchique variable, et dont le nombre oscille autour d'un optimum lui aussi variable selon le débit et le type de communication. En général, un groupe accentuel a rarement moins de 3 et plus de 7 syllabes.

Le groupe accentuel n'est pas nécessairement suivi d'un silence (ou **pause**). Généralement la pause n'intervient qu'après une série interrompue de quelques groupes accentuels qui constituent alors ce qu'on appelle un **groupe de souffle**. Cependant, la pause joue un rôle démarcatif, puisqu'elles sont exclues à l'intérieur d'un groupe. Leur nombre et leur durée dépendent en grande partie du rythme de l'énoncé : plus le rythme est rapide, moins les pauses sont longues.

Enfin, à l'intérieur d'un groupe de souffle on peut constater une certaine hiérarchie des accents et par-là des groupes accentuels. A

¹ « L'accent consiste à une prééminence de la dernière syllabe du groupe ; cette prééminence peut être réalisée par une variation de hauteur, d'intensité ou de durée. Mais la hauteur est souvent liée aux phénomènes d'intonation, et l'intensité sonore a souvent tendance à s'affaiblir en fin de groupe, de sorte que c'est l'**allongement accompagné d'une plus grande énergie articulatoire** qui manifeste le mieux l'accentuation. » (Riegel M., Pellat J.-Ch., Rioul R., *Grammaire méthodique du français*, P. : PUF, 1994, p. 58.)

l'intérieur même d'un groupe accentuel dépassant une certaine longueur, des accents secondaires peuvent apparaître.

Le rythme d'un énoncé oral (ou écrit oralisé) tient essentiellement à la répartition du discours en groupe accentuels, d'où le nom de groupe rythmique qui leur est souvent donné, en particulier dans l'analyse des textes littéraires.¹

Les types d'accents. Le français connaît une grande variété d'accent :

- accent normal ou du groupe rythmique ;
- accent syntagmatique ;
- accent secondaire ;
- accent d'insistance :
 - logique,
 - affective (emphatique) ;
- accent supplémentaire du début du groupe accentuel ou du mot.

Les accents par lesquels sont marquées les limites des syntagmes d'après leur nature sont semblables aux accents rythmiques.

Le français connaît une alternance accentuelle qui produit le rythme particulier de la phrase. Cette alternance est due à l'emploi de l'accent secondaire dans la langue.

L'accent secondaire apparaît dans un groupe rythmique contenant plus de deux syllabes, outre la syllabe qui porte l'accent rythmique.

La répétition des accents secondaires suit un rythme binaire (3 — accent rythmique, 1 — syllabe atone, 2 — accent secondaire) :

la république [la-‘re-pu-‘blik]
 1 2 1 3

l'internationale [‘lòʒ-tór-‘na-sjO-‘nal]
 2 1 2 1 3

¹ Cette définition du rythme est restrictive. Le rythme est constitué par n'importe quel retour, régulier ou non, d'une unité de n'importe quel type (lexicale, syntaxique, etc.).

ils sont devenus amis [il-‘sO\$-dv{-‘ny-a-‘mi]
 1 2 1 2 1 3

Mais en français, il y a tendance à mettre en relief la première syllabe du mot significatif en l’accentuant. Ce rythme est ternaire :

la révolution [la-‘re-vO-lu-‘sjO\$]
 1 2 1 1 3

arrêtons-nous ! [‘a-ró-tO\$-‘nu]
 2 1 1 3

Les rythmes binaire et ternaire peuvent se succéder non seulement dans une phrase, mais surtout dans un groupe rythmique. Cependant le rythme binaire est plus fréquent.

Tu ne me l’avais pas encore dit.

[‘tun-m{-‘la-vó-‘pÔ-zÔ\$-kOr-‘di]
 2 1 2 1 2 1 1 3

On a souvent besoin, dans la conversation de mettre en relief une idée, de souligner un mot soit pour des causes logiques, soit pour des raisons affectives.

Cet accent de mise en relief porte le nom d’accent d’insistance, il est de deux types : l’accent d’insistance logique et l’accent d’insistance affective (emphatique).

Tout accent d’insistance est un accent supplémentaire, il porte sur la première syllabe du mot mis en relief.

L’accent logique est surtout vocalique. La voyelle de la syllabe initiale a un timbre très net, son intensité et sa hauteur sont plus grandes, mais sa durée n’augmente pas.

Il a ,mal éc’rit.

C’est un ,beau ta’bleau.

Faut-il ,décrocher ou ,accro’cher ?

— *Aller et retour ?*

— *,Aller seulement.*

L’accent emphatique s’emploie dans des phrases émotives traduisant des sentiments : joie, colère, dégoût etc. Cet accent est lié

surtout aux mots à valeur sémantique expressive, tels que : *magnifique, affreux, abominable*, etc.

Cet accent est surtout consonantique. C'est la durée de la consonne qui est augmentée, l'intensité de la syllabe (surtout de la voyelle) est renforcée.

C'est ,magni'fique ! [m:]

Que vous êtes ,joli ! Que vous me ,semblez 'beau.

,Prouvez-'le !

Il y a des linguistes qui pensent que l'accent français a tendance à changer de place de la dernière syllabe vers la première (A. Gill).

C'est un beau 'chapeau.

C'est un joli 'capot.

J'ai essayé d(e) 'manger.

A. Gill, sans confondre toutefois deux espèces d'accent différent ; accent de groupe rythmique et accent d'insistance, estime que c'est justement l'accent de groupe rythmique qui se déplace vers le début du mot.

D'autres estiment quand même que le français maintient toujours son accent final. P. Fouché : « ...l'accent d'insistance ne supprime pas l'accent final du mot ».

Fonction de l'accent. L'accent, peut-il être rangé au nombre des traits distinctifs comme la nasalité, doit-on le considérer comme un phonème ? Bref, est-il doué de fonction distinctive ?

Dans les langues à accent libre (mobile), il y a des paires de mots dont le sens change avec le changement de place de l'accent : *мык'а – м'ука, зам'ок – з'амок; 'gebet – Geb'et.*

Dans ces langues, il semble que l'accent remplisse la même fonction distinctive que les traits « sonorité », « labialité », etc. C'est pourquoi le trait « accent » doit être inscrit dans l'inventaire des traits distinctifs de la langue, la voyelle inaccentuée doit être considérée comme un phénomène différent de la voyelle accentuée.

Ainsi, il n'existerait qu'un seul phonème [u] en français (langue à accent fixe) et deux phonèmes [ù] et [u] en russe (*мык'а* – *м'ука*).

Mais s'il est vrai que l'accent fixe n'a pas de valeur distinctive, l'accent libre n'en a pas non plus. Si dans la première voyelle de russe *м'ука* on supprime le trait « accent », on n'obtient pas le mot *мык'а* mais un mot *мыка* sans accent. Si dans la deuxième voyelle on ajoute le trait « accent », on n'obtient pas non plus *м'ука*, mais une forme *'му'ка* avec deux accents.

Un mot sans accent ou un mot avec deux accents ne peuvent pas exister dans une langue. La distinction de deux quasi-homonymes n'est pas assurée par l'apparition ou la disparition du trait « accent » comme celle entre *ami* et *habit* l'est par l'apparition ou la disparition du trait « nasalité », mais par sa disparition en un point de la chaîne parlée nécessairement accompagnée de sa réapparition en un autre point, c'est-à-dire par son changement de place.

Alors, l'accent n'a pas de fonction distinctive ni dans les langues à accent libre, ni dans celles à accent fixe. La fonction de l'accent diffère de celle des traits distinctifs (comme « nasalité », « sonorité ») parce qu'elle ne s'exerce pas sur le plan paradigmatique : l'accent n'est jamais en opposition avec l'absence de l'accent en un point donné de l'énoncé. L'accent a une fonction contrastive qui s'exerce sur le plan syntagmatique¹.

Mélodie

Ce que nous percevons subjectivement comme une certaine **intonation** se réalise objectivement par les variations d'un ensemble de traits acoustiques : intensité, durée, fréquence.

C'est la **mélodie** qui joue le rôle principal dans la perception de l'intonation et dans l'organisation des unités suprasegmentales (de la phrase notamment). Certains linguistes (P. Delattre et d'autres) emploient même le terme « intonation » pour désigner la mélodie. Par *la mélodie*, le mouvement musical de la phrase, on entend les variations de la hauteur du ton fondamental qui est constituée par la fréquence de vibrations des cordes vocales. Ces variations du ton fondamental sont

¹ Opposition — rapport existant entre deux unités concurrentes sur le plan *paradigmatique*. Contraste — rapport entre deux unités différentes voisinant sur le plan *syntagmatique*.

mieux perçues par notre oreille que toutes les autres caractéristiques de l'intonation. La fréquence du ton fondamental dépend surtout de la production des voyelles qui constituent 50% de sons de la chaîne parlée. Pour simplifier notre analyse, nous négligerons les autres traits (sauf la mélodie).

Et pour nous limiter encore, nous n'examinerons le rapport des variations de la mélodie qu'avec les modes d'expression logiques fondamentaux, tels que la question, le commandement, etc. sans analyser des attitudes émotives telles que la surprise ou la joie.

Le mouvement mélodique représente le contour mélodique d'une phrase. Chaque langue se caractérise par ses propres contours mélodiques.

Dix intonations de base de P. Delattre

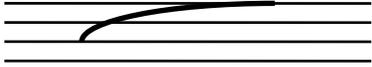
D'après les données de P. Delattre pour l'expression des notions logiques fondamentales le français n'emploie que **dix (10) intonations de base**.

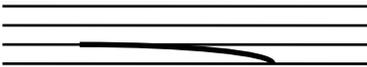
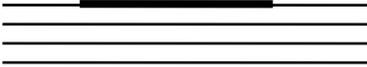
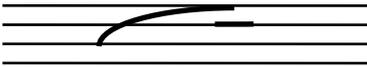
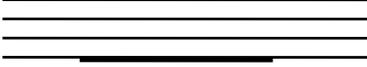
Pour mieux se représenter la mélodie de la phrase et de ses parties, on divise conventionnellement le diapason de la voix humaine dans la parole en quatre niveaux :

- le 1° (le plus bas) marque la dernière syllabe d'une phrase énonciative française, c'est la finalité ;
- le 2° correspond aux syllabes initiales atones du premier groupe rythmique ;
- le 3° niveau est celui que la voix atteint à la fin des syntagmes intérieurs de la proposition et de la phrase ;
- le 4° (le plus haut) est celui de l'interrogation et de l'intonation.

Ces dix intonations de base d'après P. Delattre ont les courbes suivantes :

1. *Si les œufs* /continuation mineure/  (2 – 3)

2. *étaient frais,* /continuation majeure/  (2 – 4)

3. <i>j'en prendrais.</i> /finalité/		(2 – 1)
4. <i>Qui les vend ?</i> /interrogation/		(4 – 1)
5. <i>C'est bien toi,</i> /question/		(2 – 4)
6. <i>ma jolie ?</i> /parenthèse haute/		(4 – 4)
7. <i>Évidemment,</i> /implication/		(2 – 4)
8. <i>Monsieur.</i> /parenthèse basse/		(1 – 1)
9. <i>Allons donc !</i> /exclamation/		(4 – 1)
10. <i>Prouve-le-moi.</i> /commandement/		(4 – 1)

Les courbes descendantes

1. La finalité (2 – 1) caractérise le dernier syntagme d'une phrase énonciative, ou une brève proposition (2–3 syllabes).
2. L'intervalle de deux octaves (4 – 1) :
 - a) interrogation (pour les questions qui commencent par un mot interrogatif) ;
 - b) exclamation ;
 - c) commandement.

Les courbes ascendantes

3. La continuation mineure (2 – 3), cette mélodie est typique pour les syntagmes intérieurs.
4. La continuation majeure (2 – 4), une montée (courbe) à pente décroissante, cette mélodie est typique au syntagme qui termine la partie ascendante (première) de la phrase à deux membres. Elle signale le passage à la partie descendante et de cette façon réalise leur opposition.

5. La question (2 – 4), une montée à pente croissante.

6. L'implication (2 – 4) s'emploie dans des propositions de types communicatifs différents pour exprimer le caractère émotionnel caché (le sous-entendu).

Les plateaux

7. La parenthèse (1 – 1, 4 – 4), après la question et la continuation majeure elle est haute, après la continuation mineure elle peut avoir une hauteur intermédiaire. Mais après toutes les autres courbes, y compris l'implication, la parenthèse est basse.

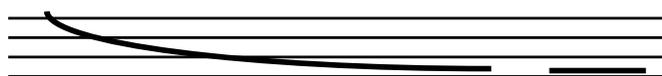
Intonème (prosodème)

De même que l'existence et le bon fonctionnement d'un phonème segmental repose sur l'opposition de sens, la valeur linguistique d'une courbe d'intonation doit aussi dépendre des oppositions de sens.

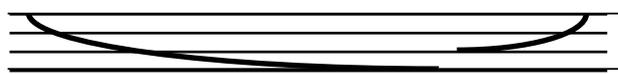
La technique des oppositions de sens, basées sur les oppositions d'un seul segment, est celle qui permet le plus sûrement de dégager les phonèmes segmentaux d'une langue, par exemple : *sir, sur, sourd, serre, sœur, sort...*

La même technique peut s'appliquer à l'intonation. Dans les exemples suivants la substitution de courbe d'intonation porte uniquement sur le mot « *maman* » :

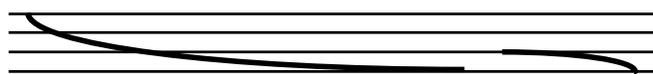
1. *Qu'est-ce qu'on a pour le dîner, maman ?* (parenthèse)



2. *Qu'est-ce qu'on a pour le dîner ? Maman ?* (question)



3. *Qu'est-ce qu'on a pour le dîner ? Maman.* (finalité)



Le sens du message est nettement différent dans chacun de ces exemples. La courbe a donc, par substitution, une fonction distinctive

du même genre que le phonème segmental qui, par substitution, change, par exemple, *ami* en *habit*.

Mais le comportement des phonèmes et des intonèmes n'est pas identique. Le phonème n'a pas de sens en lui-même, c'est le morphème qui est le plus petit segment porteur de sens. Or l'intonème n'est pas absolument vide de sens en lui-même. L'intonème a donc une certaine affinité avec le morphème, mais il a ses propres lois.

Nous savons qu'on distingue les phonèmes les uns des autres par leurs traits pertinents : [y] et [i] — par l'arrondissement, [t] et [d] — par le voisement, etc. De même, il est possible que les courbes d'intonation se distinguent entre elles par des traits pertinents tels que : montée contre descente, montée mineure contre montée majeure, pente croissante contre pente décroissante ... Mais les traits pertinents de l'intonation ne ressortent pas aussi clairement que ceux des phonèmes segmentaux.

En examinant les 10 intonations de base de P. Delattre nous pouvons constater qu'il y a trois courbes descendantes qui ont le même intervalle (4 – 1) : interrogation, exclamation, commandement. La question se pose de savoir si ces trois courbes sont distinctives entre elles.

Les tests ont donné des résultats négatifs. On a demandé à des francophones s'ils comprenaient : le commandement *Qu'elle tombe.*, l'interrogation *Quelle tombe ?* et l'exclamation *Quelle tombe !* Ils n'ont pas pu distinguer ces trois variantes d'après les différences de courbe.

On doit donc conclure que ces trois courbes appartiennent au même intonème, l'intonème (4 – 1).

Au contraire, les trois courbes ascendantes : question, continuation majeure, implication, ayant le même intervalle (2 – 4) ont droit au titre d'intonèmes indépendants (les francophones ont pu identifier ces trois courbes).

En définitif, les 10 courbes d'intonation que nous avons analysées par des oppositions de sens se réduisent à **7 formes distinctives** ou **intonèmes** : 1) la question (2 – 4) ; 2) la continuation majeure (2 – 4) ; 3) l'implication (2 – 4) ; 4) la continuation mineure

(2 – 3) ; 5) la parenthèse (1 – 1, 2 – 2, 3 – 3, 4 – 4) ; 6) la finalité (2 – 1) ; 7) l'exclamation, le commandement ou l'interrogation (4 – 1).

Questions et exercices

1. Analysez les réalisations des accents dans les phrases suivantes :

1) *taisez- vous ! /vous vous taisez ; 2) elle dessine / elle ne dessine pas / Marie dessine-t-elle ? 3) tu écris / tu n'écris pas / écris-tu ? 4) il lit / il lit bien ; il marche / il marche vite ; 5) c'est un crayon / c'est un crayon rouge / c'est un crayon à moi ; 6) la balle est petite / une petite balle ; l'école est grande / une grande école ; 7) Nous sommes nombreux. / De nombreux amis sont venus. 8) Vous savez. / Vous savez tout. / Vous ne savez pas tout.*

2. Marquez l'accent normal et l'accent secondaire dans :

On n'ose pas désobéir. Voulez-vous du café noir ? Voulez-vous du café au lait ? Et achète-moi une pomme. Il revient tard.

3. Déterminez les groupes rythmiques, présentez les contours mélodiques des phrases suivantes :

Puisque les Durant sont arrivés, invite-les.

Puisque les Durant sont arrivés avant la nuit, invite-les.

Puisque les Durant sont arrivés avant la nuit sans leurs enfants, invite-les.

4. Présentez les contours mélodiques des phrases suivantes :

Prenez place, Messieurs-Dames. Le spectacle qu'on vous offre est unique. Vous avez peur, Mademoiselle ? Mais voyons ! Où allez-vous ? Restez donc...

5. Présentez les contours mélodiques des phrases suivantes :

1) *Anne-Marie va travailler.*

Anne-Marie, va travailler.

2) *Elle demande qui va rentrer.*

Elle demande : « Qui va rentrer ? »

6. Présentez les contours mélodiques des phrases suivantes :

Jean-Marie va manger, mon enfant.

Jean-Marie va manger mon enfant.

Jean-Marie, va manger, mon enfant.

Jean-Marie, va manger mon enfant.

Jean-Marie va manger, mon enfant ?

Jean-Marie va manger mon enfant ?

7. Combien de groupes rythmiques y a-t-il dans les propositions suivantes ? Commentez le rôle des facteurs de sens dans la division de la proposition en groupes rythmiques.

Qui prenez-vous, dans votre auto ?

La sœur de Jacques Laval et vous.

La sœur de Jacques, Laval, et vous.

La sœur de Jacques Laval ; et vous ?

La sœur de Jacques, Laval ; et vous ?

La sœur de Jacques, la valez-vous ?

La sœur de Jacques. La vallée ? Vous ?

8. Dites, si la situation de la réalité est identique dans les deux cas :

Il a vendu son château en Espagne.

1) 

2) 

Ouvrages de référence

1. Chigarevskaja N., *Traité de phonétique française. Cours théorique*, M., 1982. — §114–159.
2. Delattre P., *L'intonation par les oppositions*, In : *Le français dans le monde*, 1969, n° 64, pp. 6–13. (Recueil de textes)
3. Delattre P., *Les dix intonations de base du français*, In : *French Review*, 1966, vol. 40, n° 1, pp.1–14. (Recueil de textes)
4. Faure G. *Accent, rythme et intonation*, In : *Le français dans le monde*, n° 57, pp. 15–19. (Recueil de textes)

5. Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., *L'intonation*. In : La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française, Paris, Flammarion, 1992. (Recueil de textes)

Test 4

1. La participation de quel organe de la parole détermine surtout la mélodie :
 - a) les lèvres ;
 - b) la langue ;
 - c) les cordes vocales ;
 - d) les lèvres, la langue, les cordes vocales à la fois.
2. L'accent français est mobile :
 - a) dans un mot isolé ;
 - b) dans un groupe de mots.
3. L'accent, a-t-il une valeur distinctive en français ?
 - a) oui, mais seulement dans un groupe de mots ;
 - b) non ;
 - c) oui, dans un mot isolé.
4. Parmi les unités suivantes : phonème, morphème, intonème, lesquelles sont tout à fait vides de sens ?
 - a) phonème, intonème ;
 - b) phonème ;
 - c) morphème.
5. Les intonèmes tels que « la continuation majeure » et « la question » sont opposés par :
 - a) l'intervalle ;
 - b) les niveaux différents ;
 - c) la pente de la courbe.
6. Quel terme a-t-il un sens plus large « la mélodie » ou « l'intonation » ?

-
- a) la mélodie ;
 - b) l'intonation ;
 - c) sont synonymes.

7. La nature physique de l'intonation et des sons de la parole est :

- a) la même ;
- b) différente.

8. Tout accent d'insistance porte sur :

- a) la première syllabe du mot ;
- b) la dernière syllabe du mot ;
- c) l'avant-dernière syllabe du mot.

Dossier 5

Aspect stylistique

(phonostylistique, phonétique stylistique)

Après avoir étudié ce dossier vous saurez :

- révéler la variation des moyens phoniques auxquels on a recours dans divers types et genres de discours
- établir et caractériser les styles de prononciation
- spécifier les particularités phonostylistiques du style plein et du style parlé

Plan

1. Styles de prononciation.
2. Éléments phonostylistiques dans le style plein et dans le style parlé.
3. Quelques procédés stylistiques fondés sur les phénomènes phoniques.

Problèmes théoriques

L'étude de la variation des moyens linguistiques (la phonétique, le lexique, la grammaire) dans divers types et genres de discours se rapporte au domaine de la stylistique.

Selon la situation de communication, le sujet traité, le statut social et culturel de celui qui parle, les rapports entre les interlocuteurs, on recourt à tel ou tel type de prononciation (→ variation phonétique). On ne parle pas de la même façon à la tribune, dans la rue, dans le milieu familial...

Styles de prononciation

Les usages phonétiques choisis, en fonction des conditions énumérées ci-dessus, sont habituellement nommés « styles de prononciation ». Ils sont étudiés par la phonostylistique (le terme de N. Troubetzkoy).

La quantité de variations phonostylistiques possibles est pratiquement illimitée. Toutefois, les linguistes arrivent à ramener ce nombre à un système assez restreint.

L. Ščerba distingue deux styles de prononciation :

- style plein ;
- style parlé.

Le style plein ou soutenu présente une prononciation standardisée, élaborée par la société au cours des siècles. Il est caractérisé par une vitesse ralentie et une mélodie relativement monotone. Il est employé pour la déclamation des vers, le discours en public, la conférence. On le parle à des personnes plus âgées, peu connues, dans les conditions d'un entretien officiel.

Le style parlé ou familier, c'est une prononciation au rythme accéléré et à l'articulation moins nette, à la mélodie beaucoup plus variée, où peuvent apparaître des accents d'insistance émotionnelle. C'est la langue que l'on utilise avec ses proches ou avec ses familiers, avec les personnes du même âge et de la même position sociale — conversation non-officielle.

Il existe aussi beaucoup d'autres classements différents.

P. Fouché distingue quatre débits :

- diction des vers classiques ;
- débit des conférences, des discours ;
- débit de la conversation soignée ;
- débit de la conversation familière.

K. Barychnikova parle de cinq styles :

- style déclamatoire ;
- style oratoire ;
- style narratif ;
- conversation soignée ralentie ;
- conversation familière.

Tous ces styles ou débits peuvent être très facilement ramenés aux deux styles de L. Ščerba.

P. Léon a dégagé trois points de repère :

- niveau recherché ;
- niveau moyen ;
- niveau familier.

Ce système est plus équilibré parce qu'il y a un axe central — le niveau moyen.

Ayant écouté un texte vous pouvez le rapporter :

- au style de prononciation : plein ou parlé ;
- au niveau de la langue orale : recherché / moyen / familier ;
- à la variation phonostylistique : diction des vers, prononciation théâtrale, prononciation solennelle (discours, conférence), prononciation didactique, conversation soignée / courante / familière / populaire, prononciation argotique.

Éléments phonostylistiques dans le style plein et dans le style parlé

Style plein	Inventaire des éléments phonostylistiques	Style parlé
<p>Opposition bien nette à toute position prévue par la graphie: [mal] – [mɑl], [Sa-'t] – [Sɑ-'to], [ma] – [mɑ:s], [mwa] – [mwɑ], [ka:v] – [gRɑ:v], [ba-'t αj]</p> <p>[pɑ:t] [bɑ], [bɑ:s]</p>	<p>VOYELLES [a – α]</p> <p><i>malle – mal, chatte – château, ma – masse, moi – mois, cave – grave, bataille</i></p> <p>– â – <i>pâte</i> <i>-as, -ass</i> <i>bas, basse</i></p>	<p>Neutralisation forte, préférence pour le [A] moyen ou le [a] : [mal] – [mAl], [SA-'t] – [SA-'to], [mA] – [mA:s], [mwA] – [mwA], [kA:v] – [gRA:v], [bA-'tAj]. Maintien rare du [α] dans les graphies : [pA:t] et [a:t] [bA], [bA:s] et [bα], [bα:s].</p>
Maintien de [ɛ:].	[ɛ – ɛ:]	Neutralisation forte,

<p>Opposition bien nette de [ε – ε:] :</p> <p>[εl] – [ε:l], [bεt] – [bε:t].</p>	<p><i>elle – aile, bette – bête</i></p>	<p>préférence pour le [ε] bref :</p> <p>[εl] – [εl], [bεt] – [bεt].</p>
<p>Opposition bien nette de [ε – e] dans une syllabe accentuée :</p> <p>[ba-’lε], [as-’pε], [ke], [ûe],</p> <p>dans une syllabe non accentuée :</p> <p>[ε-’me], [blε-’sy:R], [dε-si-’ne]</p>	<p>[ε – e]</p> <p><i>ballet, aspect, quai, j’ai</i></p> <p><i>aimer, blessure, dessiner</i></p>	<p>Neutralisation forte de [ε – e]. Préférence pour le [E] moyen ou [e] :</p> <p>[ba-’lE] ou [ba-’le], [as-’pE] ou [as-’pe], [kE] ou [ke].</p> <p>Préférence pour le [E] moyen :</p> <p>[E-’me], [blE-’sy:R], [dE-si-’ne]</p>
<p>A toute position. Opposition bien nette dans une syllabe accentuée :</p> <p>[k{:R}] – [kø], [û{n}] – [ûõ:n],</p> <p>dans une syllabe non accentuée :</p> <p>[m{-’ble}], [blõ-’ε].</p>	<p>[{ – õ]</p> <p><i>cœur – queue, jeune – jeûne</i></p> <p><i>meubler, bleuet</i></p>	<p>Opposition nette dans une syllabe accentuée :</p> <p>[k{:R}] – [kõ], [û{n}] – [ûõ:n].</p> <p>Neutralisation dans une syllabe non accentuée, préférence pour le [õ] ou le [œ] moyen :</p> <p>[bl{-’ε}] et [blœ-’ε], [mõ-’ble] et [mœ-ble].</p>
<p>Opposition bien nette à toute position :</p> <p>[o:t], [ko:t], [fo:s],</p> <p>dans une syllabe non accentuée :</p> <p>[o-’tεl], [ko-’tlet], [mo-’vε]</p>	<p>[O - o]</p> <p><i>hôte, côte, fosse</i></p> <p><i>hôtel, côtelette, mauvais</i></p>	<p>Opposition nette dans une syllabe accentuée :</p> <p>[o:t], [ko:t], [fo:s]</p> <p>Neutralisation dans une syllabe non accentuée, préférence pour le [O] moyen :</p> <p>[O-’tεl] et [O-’tεl], [kO-’tlet] et</p>

		[kO-'tɛt], [mO-'vɛ] et [mO-'vɛ].
Opposition bien nette à toute position : [{'\$-la-'pó\$}, [bRó\$] - [bR{'\$}	[{'\$ - ó] <i>un lapin,</i> <i>brin – brun</i>	Neutralisation à toute position, préférence pour [E\$] : [E\$-la-'pE\$}, [bRE\$] – [bRE\$].
Réalisation nette de [N] à toute position : [viN], [pón] [vi-'NObl], [pó-Ne].	CONSONNES [N – nj] <i>vigne, peigne</i> <i>vignoble, peigner</i>	Réalisation de [N] à la finale du mot : [viN], [pón]. Réalisation double à l'intérieur du mot : [vi-'NObl] ou [vi-njObl] [pE-'Ne] ou [pE-'nje].
La consonne finale n'est pas prononcée : [u], [by], [dO\$}, [ɛg-'za], [ply], [tÔ\$-di-'kE] [só\$-'frÔ\$}, [si-'li:vR], [IE-n{'-mɛ}, [di--pɛR-'sOn]	CONSONNES FINALES <i>août, but, donc,</i> <i>exact, plus,</i> <i>tandis que</i> dans les nombres suivis de noms : <i>cinq francs, six livres, le neuf mai,</i> <i>dix personnes</i>	[ut], [byt], [dO:\$k}, [Eg-'zakt}, [plys}, [tÔ\$-dis-'kE] [só\$k-'frÔ\$}, [sis-'li:vR}, [IE-'n{'-mɛ}, [dis- pɛR-sOn]
Grand nombre de consonnes géminées : [il-le-'gal], [gram-'mɛR}, [sil-la-'bik]	CONSONNES GEMINEES <i>illégal, grammaire,</i> <i>syllabique</i>	[i-le-'gal], [gra-'mɛ:R}, [si-la-'bik]
Minimum de consonnes assimilées.	CONSONNES ASSIMILEES	Maximum de consonnes assimilées.

<p>L'assimilation est rare grâce au maintien de [E] : [na-i-vE-'te]. L'assimilation est très faible : [ab-'sÔ\$], [med-'só\$]</p>	<p><i>naïveté</i> <i>absent, médecin</i></p>	<p>L'assimilation est fréquente grâce à la chute de [E] : [na-if-'te]. L'assimilation est bien marquée : [ap-'sÔ\$], [mEt-'só\$]</p>
<p>Maximum de liaisons : obligatoires et facultatives.</p>	<p>LIAISON</p>	<p>Minimum de liaisons : liaisons obligatoires ayant une valeur grammaticale : [il-za-'Ri:v]</p>
<p>Minimum d'enchaînements qui n'apparaissent d'habitude qu'à l'intérieur du groupe rythmique [i-la-'Riv], [ma-da-ma-'a:R-a-'Ri:v-a pa-'Ri].</p>	<p>ENCHAINEMENT <i>il arrive,</i> <i>Madame Ahard</i> <i>arrive à Paris</i></p>	<p>Maximum d'enchaînements : qui apparaissent aussi à la limite des groupes rythmiques : [i- la-Ri:v], [ma-da-ma-a-Rra-Ri-va-pa-Ri]</p>
<p>Maximum de [E] : obligatoire, facultatif et parfois faux : <i>ours blanc</i> [uR-sE-'blÔ\$]. Chute obligatoire : – à la finale du mot : <i>un(e) vill(e)</i> – avant ou après la voyelle : <i>gai(e)ment, notr(e) école, il jou(e)ra.</i></p>	<p>[E] INSTABLE</p>	<p>Minimum de [E]. Il est obligatoire : – avant <i>h</i> aspiré : <i>une haine</i> [u-nE-'ɛ:n], <i>le hérisson</i> [lE-e-Ri-'sO] ; – dans la première syllabe après une occlusive : <i>demandez-le !</i> [dE- mɑ\$-de-'lE] ; – avant [rj, nj, lj] : <i>nous aimerions</i> [nu-ze-mE-'RjO\$], <i>vous préveniez</i> [vu-pRe-vE-'nje], <i>un atelier</i> [œ\$-na-tE-'lje]</p>

<p>Minimum d'ellipses, seulement [E]</p>	<p style="text-align: center;">ELLIPSE DE SONS</p> <p>1. La chute du [E] dans : – le groupe de 3 consonnes avec [R- l] : <i>l'autre jour</i> ; – dans la négation [E] fait disparaître toute la particule : <i>tu ne vois pas</i> ; – dans le pronom <i>je</i> la chute du [E] entraîne l'assourdissement de la consonne : <i>je suis, je sais.</i></p> <p>2. La chute des voyelles [y-i-u] dans les pronoms <i>tu, il, vous, on</i> : <i>tu as, il dit, vous voyez, on a parlé.</i></p> <p>3. La chute des voyelles [e-ɛ] : <i>professeur, mais enfin, j'ai été, bonjour.</i></p> <p>4. La chute de [l] des pronoms personnels : <i>ils ne savent pas, ils ont fait ça</i></p> <p>5. L'amuissement des semi- consonnes : <i>puis, depuis, voilà, j'aime mieux, eh bien</i></p>	<p>Maximum d'ellipses des sons outre le [E].</p> <p>[lot-'ûu:R]</p> <p>[ty-nwa-'pa]</p> <p>[ûsui], [ûse]</p> <p>[ta], [i-'di], [vwa-'je], [na-paR-'le]</p> <p>[pRof-'s{:R}], [ma-'fó\$], [ó-'te], [bûu:R]</p> <p>[in-sav-'pÔ], [i-zO\$-fó-'sa]</p> <p>[pi], [dE-'pi], [va-'la], [ûem-'mõ], [ɛ- 'bó\$]</p>
--	--	---

Le débit (le tempo) est équilibré, parfois même ralenti : 150-200 syllabes/minute.	<i>INTONATION</i> <i>Tempo</i> La vitesse de la parole varie selon la situation de communication.	Le débit est très varié, parfois il devient excessivement rapide : 300-350 syllabes/minute. Mais souvent, au contraire, il peut se ralentir excessivement.
Les pauses sont régulières, fréquentes (après chaque groupe rythmique) et assez prolongées.	<i>Pauses</i>	Les pauses sont moins régulières et moins fréquentes que dans le style plein. Généralement elles apparaissent après chaque syn-tagme.
Le rythme est bien régulier grâce à l'égalité des syllabes non accentuées.	<i>Rythme</i>	Le rythme n'est pas régulier à cause de l'inégalité des syllabes non accentuées — rythme saccadé.
Les accents rythmiques sont bien marqués	<i>Accents rythmiques</i>	Les accents rythmiques s'effacent au profit des accents syntagmatiques.
Les accents syntagmatiques sont assez rares et peu marqués.	<i>Accents syntagmatiques</i>	Les accents syntagmatiques sont nombreux et sont sensiblement marqués par la montée du ton musical.
Le style plein évite les accents secondaires.	<i>Accents secondaires</i>	Les accents secondaires apparaissent régulièrement dans les groupes rythmiques ayant trois syllabes ou plus.
Préférence pour les accents d'insistance logique.	<i>Accents d'insistance logique et emphatique</i>	Préférence pour les accents d'insistance emphatique.

Voir : Литкенс К.Я., Чеснокова З.Н. Введение в фоностилистику французского языка. Рязань, 1990.

Schéma de l'analyse phonostylistique d'un texte sonore

Impression générale

- articulation : tendue — relâchée
 - antérieure — postérieure
 - labiale — non labiale
 - ouverte — fermée
 - nasalisée
- débit : lent — modéré — rapide

Voyelles

- réalisation des oppositions :

/a-Ô/ /ó-ó:/ /ó\$-{\$/
 /ó-e/ /{--õ/ /O-o/

- réalisation des voyelles /i-y-u/ à la position intervocalique

- coup de glotte des voyelles initiales :

absents — rares — nombreux

Consonnes

- réalisation de /N/ comme /N/ ou /nj/

- /ú/ : nombreux — rares — absents

réalisation à la manière française ou anglaise

- réalisation du phonème /r/ :

/r/ roulé — /Ê/ grasseyé — /R/ fricatif parisien

- consonnes finales :

détente nette — relâchée

prononcée — non prononcée

- consonnes doubles :

normales — anormales

absentes — rares — nombreuses

Chaîne parlée

-
- division de la chaîne parlée : normale — anormale
 - liaisons : fréquentes — rares — absentes
 obligatoires — interdites — facultatives
 - enchaînements :
 fréquents — rares — absents
 consonantiques — vocaliques
 - /E/ caduc : suppression normale — anormale
 emploi de /E/ facultatif
 - modifications des phonèmes :
 harmonisation vocalique
 réduction des voyelles
 assimilation des consonnes
 - chute des sons : voyelles — consonnes

Intonation

- accentuation :
 accent rythmique : normal — anormal
 doux — fort
- accents syntagmatiques : fréquents — rares
 doux — forts
- accents secondaires : fréquents — rares — absents
 vocaliques — consonantiques
 doux — forts
- rythme : régulier — irrégulier
 saccadé — scandé
- mélodie : monotone — variée
 montante — descendante — unie — en suspens
 la longueur des parties montantes et descendantes
 contours mélodiques

implication : nombreuse — rares — absentes
 incisives : nombreuse — rares — absentes
 — pauses : régulières — irrégulières
 brusques — lentes
 longues — courtes

Conclusion générale

Le phonotexte écouté peut être rapporté

au style de prononciation : plein — parlé

au niveau de langue orale : recherché — moyen — familier

à la variation phonostylistique :

prononciation déclamatoire

prononciation théâtrale

prononciation solennelle

prononciation didactique

conversation soignée

conversation courant

conversation familière

conversation populaire

prononciation argotique, etc.¹

Quelques procédés stylistiques fondés sur les phénomènes phoniques

L'allitération est la répétition d'un son ou d'un groupe de sons à l'initiale de plusieurs syllabes (*farfouiller, chuchoter, susurrer, fanfare*) ou de plusieurs mots (*bel et bien*). Ce procédé est utilisé dans la prose poétique ou en poésie (*Трубы трубят в Новгороде, Стоят стязи в Путивле...*).

L'assonance est la répétition à la finale d'un mot ou d'un groupe rythmique de la voyelle accentuée qu'on avait déjà rencontrée

¹ Voir : Литкенс К.Я., Чеснокова З.Н. Введение в фоностилистику французского языка. Рязань, 1990.

à la finale d'un mot ou d'un groupe rythmique précédent. Par exemple, dans le vers suivant de P. Eluard sont fréquentes les assonances en [ɛ] : *Sous le ciel grand ouvert la mer ferme ses ailes.* (*Ах вы сени мои сени, Сени новые мои, Сени новые кленовые, решетчатые...*).

La rime, il y a rime quand, à la fin de certains mots (des vers, par exemple), on rencontre la même voyelle (rime pauvre) comme dans *cela et dada*, ou la même voyelle suivie de la même consonne (rime suffisante) — *sortir et dormir*, ou la même voyelle suivie de la même consonne et précédée de la même consonne ou des mêmes consonnes ou des mêmes syllabes — *bâtir et partir* (rime riche).

Le rythme, on appelle rythme le retour régulier, dans la chaîne parlée, d'impressions auditives analogues créées par divers éléments prosodiques. Le rythme peut être créé par la rime. Il peut être dynamique — déterminé par l'intensité (l'allemand), quantitatif — déterminé par la durée (le russe) et qualitatif — déterminé par la hauteur ou le timbre (le suédois, le lituanien). Les langues romanes sont caractérisées par un rythme accentuel — l'opposition entre des syllabes accentuées et des syllabes non-accentuées.

Questions et exercices

1. Quelle discipline étudie-t-elle les styles de prononciation ?
2. En quoi consiste le rôle des facteurs extralinguistiques dans le choix stylistique ?
3. Parlez des circonstances et des facteurs différents qui déterminent le choix d'un style.
4. Est-ce que la phonostylistique étudie les variations uniquement individuelles ?
5. Quels styles de prononciation sont-ils dégagés par L. Ščerba ?
6. Énumérez les caractéristiques essentielles du style plein. Dans quelles circonstances est-il employé ?
7. Énumérez les caractéristiques essentielles du style parlé. Dans quelles circonstances est-il employé ?

8. Quels classements des styles de prononciation connaissez-vous ? Est-ce que les divergences entre ces classements sont remarquables ?
9. Quelle classification trouvez-vous la plus équilibrée ? Et la plus pratique ? Pourquoi ? Justifiez-le.
10. Quelles sont les modifications des voyelles dans le style plein et dans le style parlé ?
11. Quelles sont les modifications des consonnes dans le style plein et dans le style parlé ?
12. Enumérez les ellipses typiques pour le français parlé.
13. Quelles sont les spécificités de l'emploi de [E] instable ?
14. Quelles sont les spécificités de l'emploi de la liaison dans le français parlé ?
15. Quelles sont les particularités de l'emploi des accents dans le style plein et dans le style parlé ?
16. Quelle est la rapidité du débit, quels types de pauses relève-t-on en français parlé ?

Ouvrages de référence

1. Léon P., *Aspects phonostylistiques des niveaux de langue*, In : *Le Français dans le Monde*, n° 57, juin 1968. (Recueil de textes)

Test 5

1. La quantité des variations phonostylistique est :
 - a) limitée ;
 - b) illimitée.
2. Les liaisons sont plus fréquentes dans :
 - a) le style plein ;
 - b) le style parlé.
3. Le [E] instable est plus fréquent dans :
 - a) le style plein ;
 - b) le style parlé.

-
4. Les consonnes finales (*but, tandis que, etc.*) sont prononcées dans :
- le style plein ;
 - le style parlé.
5. L'assimilation est rare dans :
- le style plein ;
 - le style parlé.
6. Les accents sont plus variés dans :
- le style plein ;
 - le style parlé.
7. *Broute / route, ouvert / couvert* — ce sont des exemples d'une rime :
- pauvre ;
 - suffisante ;
 - riche.
8. Le terme « phonostylistique » appartient à :
- L. Ščerba ;
 - P. Léon ;
 - N. Troubetzkoy.

CORRIGES

Test 1 : 1. – b ; 2. – c ; 3. – b ; 4. – c ; 5. – b ; 6. – a ; 7. – a ; 8. – c ; 9. – c ; 10. – a.

Test 2 : 1. – b ; 2. – a ; 3. – c ; 4. – b ; 5. – d ; 6. – a ; 7. – c ; 8. – b ; 9. – a ; 10. – a.

Test 3 : 1. – a ; 2. – b ; 3. – b ; 4. – c ; 5. – c ; 6. – a ; 7. – b ; 8. – a ; 9. – b ; 10. – b.

Test 4 : 1. – c ; 2. – b ; 3. – b ; 4. – b ; 5. – c ; 6. – b ; 7. – a ; 8. – a.

Test 5 : 1. -b ; 2. - a ; 3. - a ; 4. - b ; 5. - a ; 6. - b ; 7. - c ; 8. - c.

QUESTIONS

1. La phonétique, son objet d'étude et ses méthodes.
2. L'aspect acoustique des unités phoniques.
3. L'aspect articulatoire des unités phoniques.
4. L'aspect fonctionnel des unités phoniques : la phonétique et la phonologie.
5. Le phonème et ses variantes, les oppositions des phonèmes, les traits distinctifs et non-distinctifs ; l'archiphonème.
6. Le vocalisme français, ses traits particuliers et les tendances du développement.
7. Le consonantisme français, ses traits particuliers et les tendances du développement.
8. Les modifications quantitatives des phonèmes : la durée des voyelles et des consonnes.
9. La syllabe phonique.
10. Les modifications qualitatives des phonèmes (l'assimilation et l'accommodation).
11. Les alternances des phonèmes, la liaison et l'enchaînement.
12. L'intonation française et ses composantes. La mélodie.
13. Dix intonations de base de P. Delattre. Les intonèmes du français.
14. L'accentuation du français : la nature et la place de l'accent, le groupe accentuel, les types d'accent.
15. La phonostylistique, les styles de prononciation. Les particularités du style plein.
16. La phonostylistique, les styles de prononciation. Les particularités du style parlé.

INTERROGATION ECRITE
Variante 1

1. Décrivez le fonctionnement des organes de la parole pendant la prononciation :
 - a) de la consonne [z] ;
 - b) de la voyelle [y] ;
2. Vous prononcez deux fois le mot « *mine* » et une fois « *rime* ». Combien y a-t-il, au total, de sons (voyelles), de variantes de phonème (voyelles), de phonème (voyelles) ?
3. Déterminez les traits pertinents de la voyelle [ɥ]. Quelles sont les particularités et les tendances du développement du vocalisme français que l'on peut signaler à l'exemple de cette voyelle ?
4. Quels phénomènes se réalisent dans la chaîne parlée dans les unités telles que :
 - a) *bec de gaz* ;
 - b) *fête/fêter* [fôt – fete], *nous voulons/je veux* [vulOɥ – vɔ̃].
 Caractérisez-les.
5. Coupez en syllabes phoniques :

Quel élève a-t-elle interrogé ?
6. Justifiez la liaison ou expliquez son absence :
 - a) *sous un arbre* ;
 - b) *sont-ils arrivés ?*
7. Déterminez les groupes rythmiques, présentez les contours mélodiques des phrases suivantes :
 - a) *Jean-Marie, va manger mon enfant.*
 - b) *Jean-Marie va manger, mon enfant.*
8. Faites l'analyse comparée des descriptions du système vocalique présentées dans les ouvrages de Guy Capelle, (*Les phonèmes du français et leurs réalisations*) et de M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche (*La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*), voir : Recueil de textes.

Variante 2

1. Décrivez le fonctionnement des organes de la parole pendant la prononciation :
 - a) de la consonne [û] ;
 - b) de la voyelle [ɥ] ;
2. Vous prononcez deux fois le mot « *lire* » et une fois « *nid* ». Combien y a-t-il au total de sons (voyelles), de variantes de phonème (voyelles), de phonème (voyelles) ?
3. Déterminez les traits pertinents de la voyelle [õ]. Quelles sont les particularités et les tendances du développement du vocalisme français que l'on peut signaler à l'exemple de cette voyelle ?
4. Quels phénomènes se réalisent dans la chaîne parlée dans les unités telles que :
 - a) *une robe teinte* ;
 - b) *guette/guetter* [gót – gete], *nous savons/je sais* [savO\$ – só].Caractérisez-les.
5. Coupez en syllabes phoniques :

Vous ne vous en êtes pas souvenus.
6. Justifiez la liaison ou expliquez son absence :
 - a) *vous en avez parlé* ;
 - b) *il ne faut jamais en parler.*
7. Déterminez les groupes rythmiques, présentez les contours mélodiques des phrases suivantes :
 - a) *Jean-Marie va manger, mon enfant ?*
 - b) *Jean-Marie va manger mon enfant ?*
8. Faites l'analyse comparée des descriptions du système consonantique présentées dans les ouvrages de Guy Capelle, (*Les phonèmes du français et leurs réalisations*) et de M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche (*La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*), voir : Recueil de textes.

BIBLIOGRAPHIE*Ouvrages*

1. Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, 1992.
2. Capelle Guy, *Les phonèmes du français et leurs réalisations*, In : *Le français dans le monde*, n° 57, juin 1968, pp. 9–14.
3. Carton F., *Introduction à la phonétique du français*, Bordas, 1974.
4. Chigarevskaïa N., *Traité de phonétique française. Cours théorique*, Moscou, 1982.
5. Companys E., *Les jonctions*, In : *Le français dans le monde*, n° 57, juin 1968, pp. 20–24.
6. Delattre P., *L'intonation par les oppositions*, In : *Le français dans le monde*, n° 64, 1969, pp. 6–13.
7. Delattre P., *Les dix intonations de base du français*, In : *French Review*, 1966, vol. 40, n° 1, pp.1–14.
8. Duchet J.-L., *La phonologie*, Paris, P.U.F., 1980. (Que sais-je ?).
9. Ducrot O., Todorov T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, 1979.
10. Faure G. *Accent, rythme et intonation*, In : *Le français dans le monde*, n° 57, juin 1968, pp. 15–19.
11. Grammont M., *La prononciation française : traité pratique*, Paris, Librairie Delagrave, 1966.
12. Léon P., *Aspects phonostylistiques des niveaux de langue*, In : *Le Français dans le Monde*, n° 57, juin 1968.
13. Léon P., *La prononciation du français standard*, Paris, Didier, 1976.
14. Malmberg B., *La phonétique*, Paris, P.U.F., 1987. (Que sais-je ?).
15. Martinet A., *Le Français sans fard*, Paris, P.U.F., 1969. (Que sais-je ?).
16. *Le nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, P., 2012.

17. Pinaéva V., Aperçu de l'intonation française, Moscou, 1965.
18. Riegel M., Pellat J-Ch., Rioul R., Grammaire méthodique du français, Paris, P.U.F., 1994.
19. Rossi M. et alii, L'intonation, de l'acoustique à la sémantique, Klincksieck, 1981.
20. Thomas J.M.C., Bouquiaux L. et Cloarec-Heiss F., Introduction à la phonétique : phonétique articulatoire et phonétique distinctive, Paris, P.U.F., 1976.
21. Walter H., La phonologie du français, Paris, P.U.F., 1977.
22. Виллер М.А., Гордина М.В., Белякова Г.А. Фонетика французского языка. Ленинград, 1978.
23. Гак В.Г. Сравнительная типология французского и русского языков. Москва, 1989.
24. Гордина М.В. Фонетика французского языка. Ленинград, 1973.
25. Зиндер Л.Р. Общая фонетика. Москва, 1979.
26. Литкенс К.Я. Современные тенденции французского произношения. Москва, 1985.
27. Литкенс К.Я., Чеснокова З.Н. Введение в фоностилистику французского языка. Рязань, 1990.
28. Мамудян М. Лингвистика. М., 1985.
29. Селях А.С., Евчик Н.С. Фонетика французского языка: теоретический курс. Минск, 1984.
30. Степанов Ю.С. Основы общего языкознания. М., 1975.
31. Трубецкой Н.С. Основы фонологии. М., 1960.
32. Щерба Л.В. Фонетика французского языка. Москва, 1953.
33. Щетинкин В.Г., Коль Л.О. Практикум по сравнительной типологии французского и русского языков. — М.: Просвещение, 1990.

Dictionnaire de prononciation

1. Lerond A., Dictionnaire de la prononciation, Paris, Larousse, 1980.

2. Martinet A. et Walter H., Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel, France-Expansion, 1973.
3. Warnant L., Dictionnaire de la prononciation française, Paris, Duculot, 3^e éd., en un volume, 1968.

RECUEIL DE TEXTES

Arrivé M., Gadet F., Galmiche M. La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française

(Paris : Flammarion, 1992)

Caractères généraux du système français

1. La base articulatoire : tension et antériorité

On désigne par « base articulatoire » l'ensemble des caractères articulatoires fondamentaux d'une langue.

a) Les traits les plus typiques de la prononciation française sont le mode croissant et le caractère tendu de son articulation. Voyelles et consonnes se réalisent avec une énergie physiologique qui commence doucement et s'accroît progressivement : on parle d'attaque douce. Le mouvement ouvrant est progressif. De là découlent :

— la syllabation : la consonne se rattache à la voyelle qui suit plutôt qu'à celle qui précède, il y a prédominance d'une syllabation ouverte ;

— les caractères des consonnes : l'absence d'affriquées (exception en français canadien), la forte détente des consonnes finales ;

— les caractères des voyelles : absence de diphtongaison, absence de neutralisation vocalique (jamais une voyelle, même atone, n'est réduite à un [E] muet) ;

— le faible pouvoir assimilateur : quand une assimilation a lieu, elle est plutôt anticipante que progressive ;

— la non-nasalisation des voyelles orales suivies de consonnes nasales ;

— la prédominance des tons stables dans l'intonation, où apparaissent peu d'inflexions.

b) Un autre caractère fondamental est l'antériorité : le lieu d'articulation est surtout l'avant de la cavité buccale :

— 9 voyelles sur 16, 13 consonnes sur 17 et 2 semi-voyelles sur 3 sont antérieures ;

— la fréquence des sons antérieurs est deux fois plus élevée que celle des sons postérieurs ;

— toute consonne suivie d'une voyelle labiale est automatiquement labialisée (avec projection et arrondissement des lèvres).

c) Le français se caractérise également par l'égalité rythmique :

— la proéminence accentuelle est moins marquée que dans les autres langues européennes ;

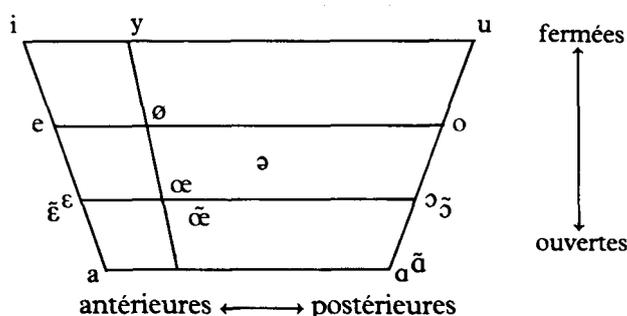
— les syllabes sont presque égales, il y a une certaine stabilité intonative dans le groupe accentuel.

Ces traits permettent de voir à quel point une langue comme l'anglais a une base articulaire différente : articulations reculées, labialisation faible, pas de série antérieure labiale, articulation relâchée et nombreuses diphtongues, accent fort soulignant le contraste entre syllabes accentuées et inaccentuées, syllabes inaccentuées faiblement articulées et neutralisées, pas de voyelles nasales phonologiques, conservation de l'indépendance phonétique du mot. Aussi peut-on comprendre que les Français prononcent généralement mal l'anglais, et les Anglais mal le français.

Remarques sur le système français : les voyelles

1. Le tableau des voyelles

Le tableau III représente les positions respectives des différentes voyelles françaises :



Les voyelles postérieures sont toutes arrondies, et les voyelles antérieures présentent les rétractées à gauche, et les arrondies dans la série voisine.

2. Caractères généraux des voyelles

On doit distinguer entre voyelle accentuée et voyelle inaccentuée.

C'est toujours la dernière syllabe d'un mot qui est accentuée, mais, dans la chaîne parlée, l'accentuation des mots s'efface devant l'accentuation des groupes rythmiques (voir PROSODIE). La plupart des voyelles sont donc inaccentuées (on dit aussi atones).

L'allongement est un facteur secondaire susceptible d'apparaître sur les syllabes accentuées. Il n'a cependant que rarement valeur distinctive, uniquement pour certains locuteurs, en registre soigné, et seulement pour les deux voyelles [ó] et [a]. Pour [ó] : [lótR] (*lettre*) / [ló:tR] (*l'être*), [mótR] (*mettre*) / [mó:tR] (*maître*). Pour [a] : [mal] (*mal*) / [mÔ:l] (*mâle*), qui ajoute généralement l'opposition de timbre à l'opposition de longueur. Le caractère distinctif de ce trait est en voie de disparition.

Cependant, d'un strict point de vue phonétique, et toutes choses égales par ailleurs, plus une voyelle est fermée, plus sa durée est brève, et une voyelle accentuée est légèrement plus longue qu'une voyelle atone. Les consonnes qui suivent une voyelle ont aussi un rôle : il existe des consonnes allongeantes, comme le [R] et les constrictives sonores, et des consonnes abrégeantes, comme [p], [t] et [k]. Mais ces phénomènes n'ont pas valeur distinctive, étant complètement soumis à l'entourage phonétique.

3. Les voyelles fermées

Les trois voyelles [i] (antérieure rétractée), [y] (antérieure arrondie) et [u] (postérieure, dont il est redondant de dire qu'elle est arrondie, puisqu'elle ne s'oppose pas à une rétractée de même définition), peuvent apparaître dans toutes les positions du mot.

4. Les voyelles ouvertes

Le français connaît en principe deux voyelles ouvertes : [a] antérieur et [Ô] postérieur. Toutes deux sont arrondies, ce qui ne constitue pas un trait phonologique.

En position accentuée, on trouve 95 % de [a] pour 5 % de [Ô]. Le [Ô] apparaît dans des monosyllabes ouverts (*tas, las, bas...*) et en syllabe fermée par la seule consonne [z] (*rase, gaz, phrase*). Il y a quelques cas d'oppositions : *patte/pâte, halle/hâle, tache/tâche, bail/baille...* Cependant, cette opposition, peu rentable, tend à

disparaître (beaucoup de locuteurs ne la font plus).

En position inaccentuée, la tendance à la disparition de l'opposition est encore plus forte, d'autant plus que les cas d'oppositions sont rares (*matin/mâtin*), et généralement assurés par le contexte.

5. Les voyelles d'ouverture intermédiaire

Elles sont six : les antérieures rétractées [e] et [ó], les antérieures arrondies [ø] et [y], et les postérieures [o] et [O]. Du moins en est-il ainsi dans le système du Nord de la France, car dans le Midi, l'évolution vers la disparition des oppositions est plus avancée.

Dans le système du Nord, toutes ces voyelles ne sont pas susceptibles d'occuper toutes les positions dans le mot, et la nature du timbre est fonction à la fois de la structure syllabique, de la position dans le mot (syllabe accentuée ou inaccentuée) et de la nature de la consonne qui suit dans le cas d'une syllabe fermée. Comme les rares cas d'opposition ne sont pas semblables pour les trois couples, et que l'attraction vocalique est souvent susceptible de jouer, dans des limites plus ou moins influencées par la morphologie, il n'est pas possible de généraliser davantage, et il est préférable de passer chaque couple en revue :

a) [e] et [ó]

En position accentuée, la finale ouverte permet l'opposition, assez répandue, entre [e] et [ó] : outre quelques oppositions lexicales (*ré/raie, poignée/poignet...*) de termes qui pourraient difficilement être confondus à cause de leurs caractéristiques morphosyntaxiques, la raison de l'assez bon maintien de l'opposition est son rôle dans la conjugaison ([e] infinitif et participe passé/[ó] marque de l'imparfait : *chanter* et *chanté/chantait*; [e] marque du futur/[ó] marque du conditionnel à la première personne du singulier : *je parlerai/je parlerait*). Néanmoins, certaines de ces oppositions sont aussi en voie de disparition.

Toujours en position accentuée, et en syllabe fermée, le son réalisé est toujours [ó] ([ból]).

En position inaccentuée, il n'y a jamais opposition : la règle

générale est : syllabe ouverte → voyelle fermée, syllabe fermée → voyelle ouverte. Les rares exceptions sont dues à l'attraction vocalique qui joue en syllabe ouverte. Il y a une tendance à ce que le son, qui devrait être [e], puisse être harmonisé à un [ó] final : on dira [ete] (*il a été*), mais on peut dire aussi bien [ótó] que [etó] (*était*).

b) [õ] et [ɣ]

Les oppositions, rares, ne se rencontrent que dans des monosyllabes fermés : *veûle/veulent*, *jeûne/jeune*, cas différenciés par la morphosyntaxe. Tous les autres cas répondent à la règle générale vue pour [e] et [ó], sauf les syllabes accentuées fermées en [-z] (*menteuse*, *gazeuse*, *chanteuse*), cas très fréquent du féminin d'adjectifs et de noms, et quelques mots isolés (*neutre*, *meute*, *Maubeuge...*).

En syllabe inaccentuée, la règle est généralement respectée, mais il y a une certaine liberté pour les dérivés, qui peuvent ou non conserver le timbre du terme simple (*peureux* : [põRõ] ou [pɣRõ], *peupler* : [põple] ou [pɣple]).

c) [o] et [O]

Cette opposition se rapproche de õ/ɣ : la seule position d'opposition est celle de monosyllabes fermés, en nombre assez important quoiqu'il ne s'agisse que d'oppositions lexicales (*Beauce/bosse*, *saule/sol*, *Aude/ode*, *nôtre/notre...*), avec les exceptions de la finale en [-z], où la voyelle est toujours [o] (*cause*, *rosé*, *pause...*), et des finales en [-N] et [-g], où la voyelle est toujours [O] (*or*, *port*, *sort* aussi bien que *saur*, *vogue* ou *rogne*), ce qui leur fait retrouver le cas général. Pour tous les autres cas, la règle générale est respectée.

Cependant, en syllabe inaccentuée, les dérivés conservent généralement la nature de la voyelle du mot simple, ce qui aboutit à la possibilité d'opposition : [bOte]/[bote], où le premier, *botté*, provient de *botte*, et le second, *beauté*, provient de *beau*. C'est donc ici la morphologie qui l'emporte sur la règle phonétique.

6. Les voyelles nasales

Il existe en français quatre voyelles nasales : [ó\$], [ɣ\$], [O\$] et

[Ô\$], qui correspondent à la graphie *voyelle orale* + *n* ou *m*. La transcription que l'A.P.1. donne de ces voyelles est légèrement déplacée : [ó\$] est en fait plus ouvert que [ó], [{}\$] plus ouvert que [{}], et [Ô\$] plus à l'arrière que [Ô]. Si [ó\$*], [Ô\$] et [O\$] sont des voyelles assez fréquentes, permettant de différencier de nombreux mots, [{}\$] est en voie de disparition sur le territoire français, au profit de [ó\$]. En effet, l'opposition entre /{}\$/et /ó\$/ ne distingue que fort peu de mots (*brin/brun, empreint/emprunt*, distingués par ailleurs par la morphosyntaxe). De plus, il n'y a pas, comme pour les autres voyelles nasales, de couple [{}\$]/[{}n] permettant d'opposer masculin et féminin (comme [ó\$]/[ón] dans *chien/ chienne*, [Ô\$]/[an] dans *paysan/paysanne*, [O\$]/[On] dans *bon/bonne*), correspondances qui favorisent le maintien de la voyelle nasale. Les rares correspondances existantes, entre [{}\$] et [yn], s'appuient sur la graphie, non sur la prononciation (par exemple : *chacun/chacune*).

7. Le [E] muet

Phonétiquement, c'est la seule voyelle centrale du français, mais phonologiquement on peut douter qu'il s'agisse là d'un phonème. On ne le trouve qu'en syllabe ouverte.

Les dénominations de « muet », « caduc », « instable » ou « féminin » font référence à sa particularité d'être susceptible de disparaître, selon des règles que, pour la conversation courante, on peut représenter dans le tableau IV, qui donne les conditions de sa réalisation.

Quand plusieurs [E] se suivent, les règles qui s'appliquent sont les suivantes : 1) en début de groupe rythmique, on prononce généralement le premier, et on supprime le second : *je le sais* ([ûElsó], qui peut aussi se prononcer [ûlEsó]) ; 2) certains groupes figés se prononcent toujours de la même façon : *parce que* [paRskE], *je ne* [ûEn], *je te* [StE], *ce que* [skE]... ; 3) à l'intérieur d'un groupe rythmique, la règle qui s'applique est celle du tableau IV, en fonction du nombre de consonnes qui précèdent le [E].

TABLEAU IV

	Prononciation facultative	Prononciation réalisée	Prononciation non réalisée

initiale	après une seule consonne : <i>je veux</i> <i>ne viens pas</i>	<ul style="list-style-type: none"> • après deux consonnes : <i>prenez</i> • dans le pronom interrogatif <i>que</i> : <i>que voulez-vous ?</i> • dans les cas d'oppositions : <i>dehors/dors</i> <i>le hêtre/l'être</i> 	jamais
intérieur de mot et intérieur de groupe rythmique	dépend du style	après deux consonnes prononcées : <i>il me dit</i> [ilmEdi] <i>justement</i> [ûystEmÔ\$]	après une seule consonne prononcée : <i>samedi</i> [samdi] <i>la petite</i> [laptit]
finale	jamais	dans les mots <i>ce</i> , <i>le</i> et <i>parce que</i> accentués : <i>prends-le</i> <i>sur ce</i>	toujours : <i>il aime</i> [ilóm] <i>robe rouge</i> [RObRuû]

Classiquement, la possibilité de chute du [E] était soumise à la « règle des trois consonnes », tendant à éviter l'apparition de trois consonnes successives, forme évitée dans le schéma canonique du français. Cependant, cette règle, qui se maintient à l'intérieur d'un mot ([Ô\$baRkEmÔ\$]), [bRyskEmÔ\$]), joue de moins en moins à la frontière des mots ([ynpORtfóRme]), sauf quand interviennent des causes rythmiques, comme l'accentuation secondaire. Celle-ci peut faire réapparaître un [E] muet final dans un groupe de mots ou un mot composé dont le dernier élément est monosyllabique (*garde-fou* se prononce toujours [gaRdEfu], alors qu'on peut dire [gaRdbaRjóR]).

Par ailleurs, un [E] muet « parasite » peut apparaître à des frontières de mots, pour éviter un groupe de plus de deux consonnes : souvent pour éviter un groupe de trois ([aRkEbutÔ\$]) et très souvent pour éviter un groupe de quatre ([uRsEblÔ\$]).

Pour décider du caractère phonologique ou non du [E] muet, on cherche à le faire entrer dans des paires minimales : [dEvÔ\$] semble s'opposer à [divÔ\$] et à [IEvÔ\$], cependant, quand il est prononcé [dvÔ\$] dans [ladvÔ\$], c'est bien du même mot qu'il s'agit. Le [E] muet ne joue donc un rôle phonologique que lorsqu'il s'oppose à l'absence de phonème : [dEOR]/[dOR], [IEótR]/[IEtR], [IEo]/[lo]. D'un strict point de vue phonologique, il ne faut le considérer comme phonème que dans ces cas, très rares.

8. Les semi-voyelles

On les range ici de manière à les comparer aux voyelles qui leur correspondent; mais il y aurait autant de raisons (sinon plus) pour les ranger parmi les consonnes, étant donné leur rôle dans la syllabation. Le français connaît trois semi-voyelles : [j] (qui correspond à [i]), [w] (qui correspond à [u]), et [ɥ] (qui correspond à [y]). Si les trois semi-voyelles sont comparables du point de vue de la distribution (rares à l'initiale et peu fréquentes à la finale), leurs rôles phonologiques ne sont pas semblables.

[j], désormais /j/, entre en opposition avec la voyelle /i/ dans des finales de mots, rares, mais qui suffisent à lui donner son caractère distinctif : [abei] (*abbaye*) / [abój] (*abeille*), [pei] (*pays*) / [pój] (*paye*), dans lesquels la différence de syllabation suffit à expliquer la différence des voyelles [e]/[ó], /i/ étant une voyelle et créant une syllabe supplémentaire, et /j/ jouant le rôle d'une consonne en ce qu'elle ferme la syllabe. Opposition aussi dans /ai/ (*hai*) / /aj/ (*ail*), sans problème de voyelle.

[ɥ] ne présente aucun cas d'opposition avec la voyelle [y] : ces deux sons sont donc en distribution strictement complémentaire, [y] et [ɥ] sont des variantes d'un seul phonème, voyelle ou consonne, selon la position dans la chaîne. Aussi un mot comme [nɥi] peut-il être prononcé [nyi].

Le cas de [w] est un peu différent : on peut en effet relever l'existence d'oppositions, bien que la distinction soit de plus en plus rarement faite : [lwa] (*loi*) / [lua] (*loua*), [Rwa] (*roi*) / [Rua] (*roua*), [tRwa] (*trois*) / [tRua] (*troua*). Étant donné les statuts

morphosyntaxiques respectifs, il n'y a guère d'inconvénient à la confusion. La seule paire où la différence se maintienne effectivement est la troisième : *troua* est fréquemment prononcé [tRuwa], en parallèle avec la prononciation [ij] de /j/ dans [plije].

Remarques sur le système français : les consonnes

1. Tableau des consonnes

Le tableau V représente les relations entre les consonnes du français, d'un point de vue qui tient compte des oppositions pertinentes :

TABLEAU V

	bilabiale	labio-dentale	apicale	alvéolaire	prépalatale	palatale	vélaire
sourde	p	f	t	s	S		k
sonore	b	v	d	z	û		g
nasale	m		n			N	ú

Marginaux hors système : **l** et **r** (s'opposant aux autres consonnes globalement, et non par un seul trait).

Les modes d'articulation ne figurent pas dans ce tableau, dans la mesure où, selon le point de vue adopté, les points d'articulation suffisent à opposer tous les phonèmes.

2. Remarques sur les consonnes

Le système des consonnes est beaucoup moins affecté par la variation que ne l'est le système des voyelles. On peut faire sur ce système quelques remarques générales.

L'opposition sourde/sonore peut s'appliquer à toutes les consonnes françaises. Toutefois, pertinent pour opposer les deux séries p, f, t, s, **S**, k d'une part, et b, v, d, z, û, g de l'autre, le trait [+

sonore] n'est pas distinctif pour les nasales m, n, N et r, ni pour l et r, qui ne s'opposent pas à des sourdes de même point d'articulation.

Les consonnes sont fortes ou douées, ceci du fait de leur nature propre (les sourdes sont plus fortes que les sonores, et les occlusives sont plus fortes que les constrictives), et du fait de leur position dans la chaîne (une consonne à l'attaque de syllabe est plus forte qu'en finale).

Toutes les consonnes sont susceptibles d'apparaître dans toutes les positions (initiale, intérieure et finale). Les seuls groupes fréquents à l'initiale sont C + l et C + r. Au h graphique ne correspond pas de phonème : ce qu'on appelle « h aspiré » a pour seul rôle d'empêcher la liaison. On lui reconnaîtra néanmoins une réalisation expressive dans un mot comme *halte*.

En règle générale, les consonnes graphiques initiales se prononcent toujours, même dans les groupes (*pneu, psychologie*), sauf en français populaire qui peut parfois les simplifier; les consonnes graphiques intérieures se prononcent presque toujours, avec quelques exceptions (*aptitude*, [aptityd], mais *compter*, [kO\$te]); les consonnes graphiques finales se prononcent rarement (elles ne se prononcent pas dans *chantes, chantent, forêt*, mais se prononcent dans *cap, bob*), sauf -l et -r qui se prononcent presque toujours, si l'on excepte les infinitifs en -er, ainsi que) -c et -f qui se prononcent fréquemment (*sac, nef, piaf...*). À quoi il faut ajouter le phénomène de liaison, qui fait apparaître une consonne sous-jacente. Un certain nombre d'autres cas constituent des points de variation sociolinguistique, surtout en fonction de l'âge du locuteur : par exemple pour *cinq*, on constate que le [k] se prononce toujours à la finale et devant voyelle (*j'en veux cinq*), mais est facultatif devant consonne : *cinq femmes* ([só\$fam] ou [só\$kfam]), *cinq cents* ([só\$sÔ\$] ou [só\$ksÔ\$]). Ce phénomène s'inscrit dans une tendance générale (qui semble s'accentuer chez les jeunes) à la distinction des homophones brefs, qui favorise par exemple la prononciation [fRót] de *fret*, ainsi opposé à *frais*.

Un cas particulier est constitué par les deux mots *tous et plus*, pour lesquels le -s final tantôt se prononce, tantôt ne se prononce pas, selon des règles obéissant à des principes à la fois phonétiques et

syntactiques. Quant à *plus*, ses variations apparaissent dans le tableau VI :

TABLEAU VI

	PLUS négatif	PLUS positif
en finale	[s] jamais prononcé <i>il n'en veut plus</i>	[s] facultatif <i>un peu plus</i> [ply] ou [plys]
le mot suivant commence par une consonne	[s] jamais prononcé <i>plus du tout</i>	[s] jamais prononcé <i>plus beau</i>
le mot suivant commence par une voyelle ou un <i>h</i> muet	selon le registre, [z] prononcé ou non <i>il n'en a plus assez</i> [plyzase] ou [plyase]	[z] prononcé <i>plus intéressant</i> [plyzósteResÔ\$]

Enfin, dans la prononciation des groupes *consonne + r* ou *consonne + l* à la finale ou devant consonne, il arrive (avec des variations sociolinguistiques), dans une prononciation familière ou rapide, que le [r] ou le [l] tombe : *j'en prends quatre* ([ûÔ\$pRÔ\$kat]); *ouvre la porte* ([uvlapORt]), sinon [uvRElapORt], où le [E] permet d'éviter le groupe de trois consonnes.

Tous les sons du système consonantique se maintiennent fort bien en français. Il n'y a pas, comme pour les voyelles, remaniement en cours. Un seul cas de disparition possible est à signaler : /N/, phonème assez rare, limité dans ses positions (il n'apparaît à l'initiale que dans des termes argotiques comme *gnon*, *gnasse*) est en train de se transformer pour beaucoup de locuteurs en [n + j] : [ONO\$] est de plus en plus prononcé [ONjO\$], prononciation plus antérieure.

Par ailleurs, une nasale vélaire [ŋ] est en train de s'implanter dans le système français, à la finale des mots empruntés à l'anglais ([paRkiŋ], [kÔ\$piŋ]). Elle acquiert statut de phonème, car elle entre dans des oppositions : [Rim]/[Riŋ], et cela d'autant plus naturellement qu'elle trouve place dans le système.

3. Les géminées

Il s'agit d'une succession de deux consonnes semblables, qui fait généralement l'économie des phases intermédiaires de fin de prononciation de la première et de mise en place de la seconde.

Les géminées ont valeur distinctive dans deux cas :

— pour certains verbes, elles permettent de distinguer l'imparfait du conditionnel ([kuRÓ]/[kuRRÓ], [espeRÓ]/[espeRRÓ], ou le passé simple du futur : [ekleRa]/[ekleRRa]) ;

— dans un certain nombre d'autres formes, comme [iladi]/[illadi], [tymÔ\$]/[tymmÔ\$], [tytRuv]/[tyttRuv], [ladÔ\$]/[laddÔ\$] (respectivement : *il a dit/il l'a dit; tu mens/tu me mens; tu trouves/tu te trouves; la dent/là-dedans*). Même s'il n'y a pas opposition, la conservation des deux consonnes peut être importante pour la compréhension ([vó\$ttRwÔ], [nótte] (*vingt-trois, netteté*)).

On remarquera que, très souvent, c'est à la suite de la chute d'un [E] qu'une géminée apparaît, évitant ainsi une homophonie.

La plupart des géminées n'ont pas valeur phonologique : à [villa] ne s'oppose aucun *[vila], et si un locuteur prononce de cette manière, on ne peut que comprendre *villa*. Elles sont plus importantes au contact de deux morphèmes (un préfixe et un radical), car la prononciation en géminée permet alors de conserver la marque morphologique du préfixe ([immORal], [illegal], [iRRÓspO\$sabl]). Dans les autres cas, leur conservation, très répandue, passe pour une affectation ([bóllikō], [allOkasjO\$]...).

En langue familière, on voit apparaître une gemmation injustifiée sur *je l'ai vu*, prononcé [ûEllevy], marque d'un souci de souligner le pronom, qui peut distinguer [ûlapRÔ\$] (*je la prends*) de [ûEllapRÔ\$] (*je l'apprends*). Cet usage se rapproche du rôle expressif de la gemmation.

Capelle G. Les phonèmes du français et leur réalisation

(Le Français dans le monde, n° 57, juin 1968)

Le choix d'un modèle de prononciation pour l'enseignement du français langue étrangère est le plus souvent dicté par les trois considérations suivantes :

1. Le modèle doit être une variété ayant audience et prestige dans les milieux francophones (ou quelquefois dans le milieu francophone ou le français appris sera utilisé).
2. Le modèle doit refléter l'usage moyen de francophones comparables, par l'âge et le milieu social aux élevés.
3. Pour des raisons pratiques, il convient de choisir une variété suffisamment connue et illustrée par des documents pédagogiques abondants.

Le « parisien cultivé » réunit en général les suffrages. Or, P. Léon le dénonce à juste titre comme un « mythe », car il est multiforme et difficilement saisissable, et lui préfère le français « standard » de la radio qui nous paraît également bien composite étant donné les origines si diverses des speakers¹ En fait, la norme présentée ici résulte d'un compromis entre le souci d'authenticité — elle reflète le parler de prestige — et les nécessités pédagogiques, simplicité et économie entre autres.

D'autre part, reconnaissance et production posant des problèmes différents à tous les niveaux (on est amené à entendre plus de variétés et de registres que ceux que l'on peut soi-même produire), notre seule préoccupation ici concerne la norme proposée à l'étudiant pour la production, norme limitée aux oppositions essentielles du système et aux variantes conditionnées. Peu de place est accordée aux variantes stylistiques.

Pour être utile à l'enseignement, la description du phonologue doit comprendre :

1. L'inventaire des unités en opposition dans le système. Ces unités, les phénomènes représentés par des symboles entre barres obliques (/ /), sont définies par leurs traits pertinents, eux-mêmes spécifiés en termes articulatoires. Un trait pertinent, différent en cela d'un trait secondaire ou redondant, est une caractéristique qui suffit à opposer

¹ Interférences et marques d'hyper-correction sont très fréquentes chez ceux d'entre eux qui se contraignent à « bien parler ».

deux unités dans le système. Le seul trait qui distingue /i/ de /e/ en français est le timbre. Ces deux phonèmes vocaliques sont par ailleurs antérieurs et non arrondis. Le timbre est un trait pertinent en français.

2. Les spécifications phonétiques des réalisations des phonèmes représentées par des symboles entre crochets ([]). Le mode d'articulation suffit en français pour distinguer le /l/ de tous les autres phonèmes car il est le seul phonème latéral, mais le professeur a besoin de connaître toutes ses caractéristiques articulatoires afin de pouvoir en guider la production, de rechercher des points d'appui dans des réalisations voisines que l'élève peut déjà produire, de diagnostiquer et de corriger les erreurs.

3. La liste des environnements qui conditionnent certaines variantes. Il est capital de savoir que /E/ est toujours réalisé [ó] en syllabe finale fermée (ou, si l'on rejette le concept d'archiphonème, que seul le phonème /ó/ apparaît dans cet environnement)

4. Des précisions concernant la distribution des phonèmes : types de groupements, séquences possibles, répartition dans la syllabe et aux « jonctures », fréquence d'utilisation.

5. La liste des principales variantes stylistiques¹.

A. Les voyelles

Inventaire des phonèmes

Le système phonologique de la norme choisie comporte 13 unités :

10 voyelles orales définies par 3 traits pertinents, le timbre, l'antériorité et la labialité, et 3 voyelles nasales définies par 2 traits : l'antériorité et la labialité, en plus de la nasalité.

a. Voyelles orales

Nous distinguons 4 degrés de timbre :

fermé	: /i/, /y/, /u/
semi-fermé	: /e/, /ø/, /o/

¹ Ces variantes qui font l'objet d'un autre article dans ce numéro ne seront pas traitées ici. Nous laissons également de côté les phénomènes d'accent, de rythme et d'intonation qui ont une importance capitale pour l'enseignement traités eux aussi dans un autre article.

semi-ouvert : /ó/, /œ/, /O/

ouvert : /a/

Le trait d'antériorité oppose les antérieures /i/, /e/, /ó/, /y/, /õ/, /œ/ aux non-antérieures /u/, /o/, /O/.

Le trait de labialité oppose les labiales /u/, /o/, /O/, /õ/, /œ/ aux non-labiales /i/, /e/, /ó/.

Phonétiquement le timbre dépend de la hauteur de la langue dans la cavité buccale, l'antériorité de la position de la langue massée vers l'avant ou retirée vers l'arrière de la cavité buccale et la labialité se caractérise par l'arrondissement et la projection en avant des lèvres. Pour toutes les voyelles orales, le voile du palais est relevé contre la paroi du pharynx.

b. Voyelles nasales

On peut opposer la nasale antérieure /ó\$/ aux deux nasales non antérieures /o\$/ et /Ô\$/ et la nasale labiale /{\$/ aux deux nasales non labiales /ó\$/ et /Ô\$/.

Dans la production des voyelles nasales, le voile du palais est abaissé, et la voie vers les fosses nasales est ouverte. Les voyelles nasales donnent l'impression d'être plus faibles et plus floues que les voyelles orales. Elles sont relativement plus longues.

Nous obtenons les deux tableaux suivants :

(a)	antériorité	labialité
	┌──────────┴──────────┐	
timbre	fermees	/ɪ/ /y/ /u/
	semi-fermees	/e/ /ø/ /o/
	semi ouvertes	/ɛ/ /œ/ /ɔ/
	ouverte	/a/
(b)	antériorité	labialité
	/ẽ/	/õ/
		/õ/

On sera peut-être surpris de ne pas voir figurer dans ces tableaux ni /Ô/, ni /{\$/ , ni /E/.

Le rendement fonctionnel de l'opposition /a/ – /Ô/ est assez faible. En effet, les confusions possibles entre *patte* – *pâte*, *tache* –

tâche... utilisés comme mots isolés disparaissent le plus souvent en contexte. De plus, des observations statistiques récentes prouvent que cette opposition tend à disparaître dans le parler des jeunes Parisiens. Bien qu'on puisse encore l'observer, il est possible d'en faire l'économie sans pécher contre l'authenticité du système.

L'opposition /ó\$/-/{\$/ ne permet de distinguer que trois ou quatre paires de mots en français (*brin – brun, empreint – emprunt, Alain – alun*). Son rendement fonctionnel est extrêmement faible¹.

Elle a pratiquement disparu du parler des jeunes Parisiens qui sont même incapables de prononcer [{}\$] dans /{}\$lapó\$/ (un lapin) qui devient /ó\$lapó\$/.

Les phonologues ne sont pas tous d'accord sur le statut phonologique de la voyelle notée [E]. Dans quelques rares environnements, la présence de [E] alternant avec zéro (dors /dOÊ/ ~ dehors /dEOÊ/) est certainement distinctive.

Dans les autres contextes où elle peut apparaître, son occurrence, réalisée le plus souvent [{}], relève de problèmes de syllabation et de rythme et du souci de ne pas aboutir à des séquences de consonnes imprononçables².

Spécifications phonétiques des réalisations

Quelques particularités du système méritent d'être signalées :

a. A un niveau moyen, non familier et non relâché, la tension articulaire assure une grande stabilité du timbre au cours de l'articulation. Le français n'a pas de voyelles diphtonguées. Toutes les voyelles, qu'elles appartiennent ou non à des syllabes accentuées, sont prononcées avec netteté. Les organes articulateurs sont très vite en place et la détente est brève et nette. La dernière voyelle contenue dans la dernière syllabe du groupe qui porte l'accent n'est pas plus intense mais en général plus longue.

¹ Les occurrences de [{}\$] sont constituées en majorité par l'article indéfini masculin singulier qui est, par ailleurs, suffisamment repérable par sa position dans le groupe nominal. *Aucun, chacun, quelqu'un* ne peuvent également poser de problèmes puisqu'ils ne sont pas opposables à des mots [okó\$], [Sakó\$], [kólkó\$] de sens différents.

² Cet important problème linguistique et pédagogique ne sera pas traité ici. Se reporter à notre bibliographie.

b. Sept voyelles sur treize sont antérieures, c'est-à-dire prononcées avec la langue massée vers l'avant de la cavité buccale et sept sur treize sont arrondies.

/i/, /y/

/e/, /ø/

/e/, /ɛ/ se distinguent uniquement par l'arrondissement des lèvres.

/y/, /u/

/ø/, /o/

/ɛ/, /O/ ne se distinguent que par la position de la langue (antérieure ou postérieure).

On peut donc partir de [e] pour faire prononcer [ø], en faisant arrondir les lèvres ou de [o] en conservant l'arrondissement des lèvres mais en faisant masser la langue vers l'avant.

c. Malgré la similitude des symboles de l'alphabet phonétique international utilisé ici, [ó\$] n'est pas le son [ó] nasalisé. La voyelle orale correspondante à [ó\$] est une voyelle qui n'apparaît que comme une variante stylistique ou individuelle dans certaines variétés de français parisien. C'est le [Ó] ressenti comme vulgaire de « C'est bath, ça, alors ! »

De même la voyelle orale correspondant à [O\$] est le [o] et non le [O]. Il est recommandé de faire prononcer un [o] très arrondi comme point de départ pour le [O\$], afin d'éviter que l'élève ne confonde [O] et [Ô\$].

Phénomènes de distribution et variantes conditionnées

Les voyelles qui constituent toujours le noyau des syllabes françaises peuvent se trouver dans toutes les positions : initiale de mot (arme), médiane (vite), finale (avis).

Cas des « semi-voyelles »

Dans certaines descriptions les sons [ɥ] (dans « puis »), /w/ (dans « nouer »), /j/ (dans « pied »), sont traités comme des consonnes à cause de leur position dans la syllabe (ils précèdent le noyau vocalique), et le fait qu'ils ne peuvent constituer une syllabe à eux

seuls. En effet /pÊe/ (*pré*), s'opposerait à /pje/ (*pied*), /pla/ (*plat*) à /pwa/ (*poids*), /pui/ (*puis*) à /pÊi/ (*prix*), /wat/ (*ouate*) à /pat/ (*patte*).

Mais le plus souvent ce sont les aspects de leur articulation rappelant ceux des voyelles /y/, /u/, /i/ qui sont soulignés. Ils diffèrent de ces voyelles par un degré plus grand de constriction et par les limitations de leur distribution (ils n'apparaissent ni en position finale, ni en position médiane entre une voyelle et une consonne). Comme ils apparaissent dans des positions où les voyelles /y/, /u/, /i/ n'apparaissent jamais, et vice-versa (distribution complémentaire), on les considère donc fréquemment comme des variantes conditionnées des phonèmes /u/, /y/, /i/ qui ont deux réalisations chacun [u] et [w], [y] et [ɥ], [i] et [j]. Cette interprétation oblige à considérer à part le /j/ final de syllabe qui entre en opposition avec le phonème /i/, dans le couple *abbaye-abeille*, et doit par conséquent être considéré comme un phonème n'apparaissant qu'en position finale.

Les trois variantes n'ont pas des distributions parallèles : [j] ne peut apparaître dans l'environnement Consonne + R ou L... Voyelle, alors que nous trouvons [kÊwa] (*croix*), [fÊui] (*fruits*)¹.

Tous les cas de /y/ + /i/ doivent être réalisés [ɥi] (ex. : *lui, fruit*). Lorsque /i/ se trouve dans l'environnement C + R... V, il peut être réalisé soit comme [i], soit comme [ij] (ex. : *crions, tablier*).

Les voyelles moyennes

Bien que nous ayons trouvé 6 voyelles moyennes (3 semi-fermées, /e/, /ø/, /o/ et 3 semi-ouvertes /ó/, /ɔ/, /O/, s'opposant entre elles dans des couples tels que *vallée/valet* (/vale/–/való/), *jeûne/jeune* (/ûõn/–/û{n/), et *hôte/hotte* (/ot/–/Ot/), les cas d'opposition entre /ø/~ /ɔ/ et /o/–/O/ sont relativement peu fréquents et la distribution des voyelles moyennes présente des particularités qui justifient une étude spéciale.

Remarquons d'abord que dans les syllabes finales de mot :

1° En position non couverte

¹ On trouve même, dans la région parisienne, les deux variantes de la même voyelle dans les contextes C + /y/ + V (sauf /i/) et C ou C + R + /u/ + V : *nuages* /nɥaû/ – /nuaû/, *trouer* /tÊwe/ – /tÊve/, mais « trois » n'est susceptible que de la prononciation [tÊwa].

Seuls les phonèmes /**õ**/ et /o/ peuvent apparaître

(ex. : *feu*, *pot* réalisés /f**õ**/, /po/).

2° En position couverte

Seul le phonème /**ó**/ peut apparaître

(ex. : *sept*, *bête*, *jette*, *appelle*, *amène*, réalisés /s**ót**/, /b**ót**/, /**ú**ót/, /ap**ól**/, /am**ón**/.

Ces deux remarques s'appliquent à toutes les variétés de français.

3° En position couverte

Nous trouvons le plus fréquemment /**ɛ**/ et /**O**/. Cette distribution ne comporte qu'une seule exception régulière : devant /z/ les réalisations sont /**õ**/ et /o/. (Ex. : *heureuse* et *rose* réalisés [**õ**Ê**õ**z] et [Ê**O**z]). Les réalisations fermées devant consonnes autres que /z/ sont très rares dans le cas du phonème antérieur arrondi. On peut citer seulement quelques exemples comme *meute* /m**õt**/, *jeûne* /**û**õn/ et *veule* /v**õ**/.

On pourrait trouver sans doute plus de vingt couples où /o/ et /**O**/ s'opposent en finale couverte (*pomme/paume*, *sol/saule*), mais il n'est pas rare de rencontrer /o/ dans cette position. (Ces mots sont le plus souvent transcrits orthographiquement soit avec *ô* (*côte*, *frôle*, *rôle*) soit avec *au* (*autre*, *aube*, *gauche*, *mauve*, *sauf*, etc.).)

4° En syllabe non couverte

/e/ et /**ó**/ sont en opposition dans la variété de français que nous considérons et par conséquent non prévisibles¹.

Dans cette variété on fait encore naturellement l'opposition entre futur et conditionnel, passé simple et imparfait à la première personne (/fÊe/ – /fÊ**ó**/, /**Sa**te/ – /**Sa**t**ó**/).

Il n'en reste pas moins que la loi de position est largement respectée et qu'une bonne stratégie pédagogique peut consister à la donner

¹ La loi de position qui peut s'énoncer ainsi : « voyelle moyenne ouverte en syllabe finale couverte et voyelle moyenne fermée en syllabe finale non couverte » est la règle dans les variétés de français méridional où l'on prononce [Ê**O**z]. [g**O**S], [OtÊE], [Ê{z}], [û{n}] mais aussi [le], [me] et, comme partout ailleurs en France, [s**ót**], [p**õ**] et [mo].

comme règle dans les premières étapes de l'apprentissage pour la distribution des réalisations. [ɣ], [õ], [O], [o] et, en voyelle couverte, /ó/.

Ce n'est que progressivement que l'on introduira la fermeture devant [z] et les autres cas de divergence.

5° Dans les syllabes non finales

Sauf dans un langage soutenu, la tendance consiste à neutraliser l'opposition entre les voyelles moyennes. Elles tendent alors à être réalisées par une voyelle de timbre intermédiaire qui peut osciller entre les deux pôles, fermé et ouvert, selon l'influence du contexte. C'est ainsi que si la voyelle moyenne non accentuée est suivie dans la syllabe suivante d'une voyelle fermée, sa réalisation tendra à se fermer; « aussi » tend à être prononcé [osi], alors que « moteur » tend à être prononcé [mOt{Ê]. Devant /r/ et /l/ les voyelles moyennes sont toujours ouvertes (ex. : [pórson]). Les oppositions en syllabe non accentuée du type *beauté/botté* (/bote/–/bOte/), *faussé/fossé* (/fose/–/fOse/) sont rares et ne sont pas toujours réalisées. Dans un premier temps nous pouvons les éliminer du modèle proposé aux élèves. La liberté du timbre dans les syllabes non finales semble donc constituer une bonne stratégie pédagogique dans les débuts.

Les tableaux suivants permettent de mieux prendre conscience des oppositions phonologiques possibles en fonction de la position des unités en cause.

En syllabe finale de mot

syllabe couverte (V + C ≠)

i	y	u
	õ	o
ó	ξ	O

syllabe non couverte (V ≠)

i	y	u
e	õ	o
ó	–	–
	a	

En syllabe non finale

i	y	u
E	õ	o
	a	

Les voyelles nasales

Leur distribution est sujette à quelques restrictions :

— /a\$/ n'apparaît pas en syllabe finale couverte par /z/ (alors que nous avons /kó\$z/ et /O\$/), par /f/ (alors que nous trouvons /nóf/), par /m/ (alors que nous avons /tó\$m/), par /Ê/, (alors que nous avons /tóÊ/).

— /ó\$/ n'apparaît pas devant /l/ en syllabe finale.

— /O\$/ n'apparaît pas devant /r/, /l/, /f/, /m/.

— Aucune voyelle nasale n'apparaît devant /n/ à l'intérieur d'un mot, mais elles peuvent toutes précéder n'importe quelle consonne à la jonction des mots. (Ex. : *on n'en mange pas.*)

Fréquence d'occurrence

Les voyelles antérieures sont beaucoup plus fréquentes que les autres : [e] 8%, [a] 7%, [i] 6% [ó] 4,5% environ.

Les postérieures [u] et [o] ne totalisent respectivement que 2,4 pour 100 et 1 pour 100 des occurrences.

B. Les consonnes

Inventaire phonologique

Les 18 phonèmes consonantiques de la variété de français que nous considérons sont classés à partir de 4 traits : la sonorité, la nasalité (ou leur contraire), le point d'articulation et le mode d'articulation.

Remarquons :

a. Que dans certains cas, un seul de ces traits suffit à distinguer un phonème de tous les autres phonèmes du système. Ce trait seul sera retenu comme distinctif.

C'est le cas du mode d'articulation pour le /l/ : /l/ est le seul phonème latéral du système ;

C'est le cas du point d'articulation pour le /Ê/ : /Ê/ est le seul phonème uvulaire du système.

b. Qu'un trait commun suffit à distinguer de tous les autres un groupe de phonèmes :

- le mode d'articulation :

/s/ et /z/ sont les seules « sifflantes »,

/S/ et /û/ les seules « chuintantes »,

/m/, /n/, /N/ les seules nasales;

- la sonorité :

/p, f, t, s, S, k/ dépourvus de sonorité s'opposent à /b, r, d, z, û, g/ phonèmes sonores.

Dans le cas de /m, n, N/ et de /j/ la sonorité n'est pas distinctive car il n'existe pas de contexte où un [m] sonore, par exemple, s'opposant à un [m] sourd, suffirait à changer le sens de l'unité constituant le contexte. En fait, pour ces consonnes, ainsi que pour les réalisations du /l/ et du /Ê/, la présence ou l'absence de voix est déterminée par l'environnement phonétique (ex. : *peuple* = [p{p}l] avec [l] sourd, mais *il est là* = [ilela] avec deux [l] sonores);

- la nasalité qui caractérise trois phonèmes /m, n, N/. Nous reprenons le tableau phonologique proposé par M. A. Martinet¹ en 3 séries et en 7 ordres, cf. tableau ci-contre auquel il convient d'ajouter la latérale /L/ et l'uvulaire /Ê/.

A l'intersection de l'horizontale et de la verticale nous trouvons la définition de chacun des phonèmes

/p/ est la bilabiale/sourde

alors que /m/ est la bilabiale/nasale.

Il est inutile de préciser que /p/ est également occlusif puisqu'il n'y a pas d'autre bilabiale sourde...

De même /n/ est la nasale apicale. /j/, la palatale non nasale, n'existe comme phonème consonantique qu'en position finale.

¹ Éléments de linguistique générale, p. 66.

Spécifications phonétiques

Nous avons donné plus haut une description des caractéristiques phonétiques des consonnes françaises.

Remarquons :

a. 13 consonnes sur 18 ont un point d'articulation antérieur allant de bilabial à prépalatal.

Ce sont : [p, b, m, f, v, t, d, n, l, s, z, **S**, û].

b. Les lèvres s'arrondissent souvent dans la prononciation des consonnes françaises. On anticipe en effet la position des lèvres de la voyelle qui suit en prononçant la consonne et le français possède deux séries de voyelles arrondies.

c. La tension articulatoire est la cause de la très grande netteté des transitions entre segments et de l'attaque consonantique. Les occlusives sourdes n'ont pas d'aspiration à l'initiale et leur détente est très nette en position finale.

d. L'articulation la plus arrière est celle du [Ê] uvulaire.

e. On peut se dispenser d'enseigner l'articulation dorso-palatale de [N] que l'on peut sans dommage remplacer par [nj], comme le font déjà certains Parisiens.

Phénomènes de distribution et variantes

a. *Limitations dans la distribution de certaines consonnes :*

— /j/ n'apparaît qu'en finale de mot où il contraste avec /i/ (ex. : *abbaye, abeille*).

— /p/ n'apparaît pratiquement jamais à l'initiale de mot.

	bilabial	labiodental	apical	sifflant	chuintant	palatal	dorso-vélaire
sourd	p	f	t	s	S		k
sonore	b	v	d	z	û		g
nasal	m		n			N	

— /z/ n'apparaît à l'initiale que dans un très petit nombre de mots (ex. : *zèle, zoo, zénith, zéro...*).

b. Variantes

— nous avons déjà mentionné plus haut que /N/ était souvent réalisé [n] + [j] et que « agneau », par exemple, peut être prononcé [anjo] ;

— la luvette peut se mettre à vibrer dans la production du /Ê/. Le son vibrant ne sera pas enseigné car le [Ê] fricatif suffit à tous les usages.

c. Assimilation

1) Régressive.

Elle met en cause les deux séries de 6 consonnes qui s'opposent par le trait de sonorité /p, b, f, v, t, d, s, z, S, û, k, g/. Si deux de ces consonnes, l'une sourde, l'autre sonore, se suivent dans l'énoncé, la deuxième communique sa sourdité ou sa sonorité à la première. La consonne soulignée perd sa sonorité dans les exemples suivants : *une grand(e) table – une page cachée – il observe – un méd(e)cin.*

La consonne soulignée acquiert de la sonorité dans les exemples suivants : *une jupe verte – la flotte britannique.*

2) Progressive.

Les 6 autres consonnes /m, n, N, j, l, Ê/ sont dévoisées lorsqu'elles sont précédées d'une consonne sourde.

Ex. : *il pleut – une fleur – il l'a cru – le classicisme – ils sont quatre.*

d. Séquences de consonnes

1) A l'initiale.

- Groupes de 2 consonnes :

La chute du [E] entraîne un grand nombre de types de groupements de consonnes en français. Il tombe en général lorsqu'il est précédé d'une seule consonne.

On trouve presque toutes les combinaisons possibles de deux consonnes différentes.

Ex. : *l(e) sam(e)di j(e) vais m(e) prom(e)ner pour qu(e) mon frère puiss(e) travailler.*

Les groupements initiaux qui ne résultent pas de la chute d'un [E] sont composés de :

- /p, t, k, b, d, g/ + /Ê/ ou /l/,
- /s/+/p, t, k, f/ ou /s/ + /m, n/ (plus rarement),
- /p/ + /s/ ou /n/.

- Groupes de 3 consonnes :

Ce sont surtout

- /s/ + /p, t, k/ + /Ê/ ou /l/.

D'autres groupements sont dus à la chute du [E]. Ils commencent par /s, û, l, m, n/ ou /Ê/.

Ex. : *c(e) brave homme – ne m(e) prenez pas de billet – c'est l(e) bleu – r(e)trouvez-le.*

2) A la finale.

- Groupes de 2 consonnes :

La plupart de ces groupements appartiennent à l'un des 3 types suivants :

/Ê, l/ + Consonne (sauf /b, Ê/) et /s, k, p/+Consonne (avec beaucoup de restrictions).

Ex. : *il parle, un acte, un golfe.*

/p, t, k, b, d, g, f, v/ + /Ê/ ou /l/.

Ex. : *il ouvre, elle souffle, la chambre.*

- Groupes de 3 consonnes :

Ces groupements appartiennent à l'un des deux types suivants : /l, s, p, k/ + /tÊ/,

ex. : *un filtre, un astre ;*

/Ê/ + /kl, dÊ, bÊ, pÊ, sk/,

ex. : *un arbre, lorsqu'il va perdre.*

Quelques autres types sont attestés par un ou deux exemples [ski],
ex. : *un muscle sclérosé*, [kst], ex. : *une classe mixte*...

3) Consonnes géminées.

Des géminées ou consonnes doubles sont en général prononcées soit sous l'influence de l'orthographe (*c'est illogique*), soit pour marquer l'insistance (*c'est immense !*).

Dans quelques rares cas, elles ont valeur distinctive.

Ex. : *il mourait* ≠ *il mourrait*, *il a vu* ≠ *il l'a vu*, *lundi* ≠ *l(e) lundi*.

4) A l'intérieur des mots et des syntagmes. Nous retrouvons les mêmes types que ceux décrits précédemment.

Cette brève étude ne préjuge pas de la démarche pédagogique à adopter pour présenter, au moindre coût, l'ensemble des phonèmes et de leurs réalisations. Certaines priorités, certaines économies ont été suggérées... La stratégie pédagogique devra être fixée en fonction de séries d'objectifs intermédiaires et tenir le plus grand compte des habitudes contraignantes déjà acquises par l'élève dans sa langue maternelle.

La description ci-dessus pourra être remise en cause si le professeur n'est pas lui-même un bon représentant de cette variété ou si les modèles enregistrés qu'il possède en diffèrent.

Éléments bibliographiques

CAPELLE (J.) : *Manuel programmé d'introduction à la phonétique et à la phonologie du français*, 2 vol., Paris (B.E.L.C.), 1966.

DELATTRE (P.) : *Studies in French and Comparative Phonetics*, La Haye (Mouton), 1966.

DEYHIME (G.) : *Enquête sur la phonologie du français contemporain*, in *La Linguistique*, Paris (P.U.F.), 1967, n 2, p. 57–84.

LÉON (P. et M.) : *Introduction à la phonétique corrective*, Paris (Hachette), 1964.

LEON (P.) : *Prononciation du français standard*, Paris (Didier), 1966.

MALMBEBG (B.) : *Le système consonantique du français moderne*, Lund (Munksgaard), 1943.

MARTINET (A.) : *La prononciation du français contemporain*, Paris (Droz), 1945, 249 p.

Les traits généraux de la phonologie du français, in *Phonology as functional phonetics*, Philadelphie (Russell Press), 1950, p. 28–40.

Éléments de Linguistique générale, Paris (Armand Colin), 1960, 284 p.

La Linguistique synchronique, Paris (P.U.F.), 1965, 246 p.

RIGAULT A. : *En France comme si vous y étiez*. Introduction à la phonétique française. Leçons de phonétique à l'usage des professeurs, Paris (Hachette), 1965.

VALDMAN (A. et al.) : *Drillbook of French Pronunciation*, New York (Harper and Row), 1964.

Faure G. Accent, rythme et intonation

(Le Français dans le Monde, n° 57, juin 1968)

Il ne saurait être question d'apporter ici en quelques pages des solutions définitives aux multiples problèmes que posent encore l'accent, le rythme et l'intonation du français contemporain.

Et cela d'autant moins que la linguistique moderne a placé la plupart de ces problèmes dans des perspectives nouvelles qui en font apparaître, avec une évidence croissante, l'extraordinaire complexité. Un de nos collaborateurs a pu, à cet égard, rassembler plusieurs centaines d'études consacrées à l'analyse des structures prosodiques, depuis l'excellent travail de Klara Magdies, paru en 1963¹.

Nous limiterons donc le présent article à un rapide survol descriptif — et, si possible, explicatif — du système prosodique du français moderne. Et nous chercherons à dégager de cet examen quelques solutions pratiques à l'intention de ceux de nos collègues qui se consacrent au difficile enseignement de notre langue comme langue étrangère.

¹ K. MAGDIES: *Research on intonation during the past ten years*, *Acta Linguistica*, tome XIII, fasc. 1–2, 1963.

Cf. aussi, entre autres études bibliographiques :

K. HADDING KOCK : *Recent Works on intonation*, *Studia Linguistica*, 10, 1956.

Précisons tout d'abord que les mots accent, rythme et intonation ne correspondent nullement, comme on pourrait être tenté de le croire, à trois entités spécifiques, relativement autonomes.

Ce qui frappe, au contraire, comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises¹, c'est l'étroite solidarité qui les unit dans leur comportement fonctionnel et leur non moins étroite parenté quant à leur substance concrète, quel que soit le niveau (génétique, acoustique ou perceptif) auquel se situe la recherche.

C'est ainsi, par exemple, que lorsqu'on parle d'accent, il ne faut jamais perdre de vue le fait que le surcroît de relief sonore qui affecte les syllabes dites accentuées (dont le retour périodique, selon des schémas qui varient suivant les langues, assure la structuration rythmique de l'énoncé) est le fruit d'un ensemble de composantes élémentaires, parfaitement analysables et hiérarchisables (contrairement à ce que l'on écrit encore parfois) et qui sont :

1. Les ruptures ou les inflexions tonales.
2. Les variations d'intensité;
3. Les variations de durée;
4. Les variations souvent très importantes du degré de plénitude et de stabilité du timbre vocalique constituant le noyau syllabique porteur du trait prosodique.

A l'inverse de ce que l'on pourrait penser, les variations des trois premiers de ces paramètres sont loin d'être toujours convergentes. Elles peuvent, au contraire, évoluer en sens inverse sans que la perception de l'accent soit le moins du monde perturbée. C'est ainsi qu'un travail important, récemment achevé par l'un de nos chercheurs — et portant précisément sur le français — nous a montré qu'une très légère rupture mélodique est spontanément interprétée comme donnant lieu à un accent, alors que l'intensité de la syllabe qu'elle affecte peut être inférieure à celle des syllabes perçues comme des syllabes atones. Une syllabe dont la hauteur est strictement identique à celle des syllabes voisines, mais qui est affectée d'un net surcroît d'intensité est interprétée comme une syllabe tonique. Mais si

¹ Cf. en particulier notre ouvrage sur *Les caractères et le rôle des éléments musicaux dans la prononciation anglaise*, Paris (Didier), 1962.

l'on demande aux sujets testés à quoi ils attribuent ce surcroît de relief, la réponse est, à la quasi-unanimité, en faveur d'une rupture tonale... qui n'existe pas.

Il semble s'agir là d'un conditionnement perceptif et psychologique qui tient sans doute au fait que les variations tonales sont à la fois les plus constantes et les plus contraignantes en matière de perception prosodique.

Resterait à définir d'une façon précise l'influence des pauses qui suivent quelquefois les syllabes perçues comme accentuées et auxquelles nous sommes de plus en plus convaincu qu'on a fait jusqu'ici la part beaucoup trop belle. Leur effet, lorsqu'elles sont réellement attestées, nous paraît être surtout de faciliter l'intégration psychologique du message, comme l'allongement de ces mêmes syllabes facilite leur perception auditive.

Il faudrait encore parler, pour être un peu moins incomplet, de la durée, de l'intensité et de la hauteur spécifiques des voyelles, tous éléments qui pèsent, eux aussi, sur la structuration prosodique.

Et ce n'est finalement qu'au niveau du comportement fonctionnel que l'on pourrait distinguer nettement, comme nous avons essayé de le faire nous-même¹, ce qui est du domaine de l'accent et ce qui est du domaine de l'intonation.

Ces considérations d'ordre général nous aideront peut-être à mieux comprendre les structures que nous nous proposons d'évoquer.

Nous pensons, par ailleurs, que ces structures seront plus faciles à analyser si l'on veut bien se souvenir que le système prosodique d'une langue donnée — comme son système phonématique, mais avec encore plus de rigueur — est déterminé, dans une large mesure, par un certain nombre de tendances fondamentales qui en conditionnent largement le fonctionnement.

En ce qui concerne le français, la plus importante de ces tendances est la *croissance progressive de la dynamique phonatoire et articulatoire*.

¹ Ouvr. cité : *Accentuation et intonation*, pp. 152 à 158.

Cette dynamique croissante se manifeste déjà au niveau des réalisations phonématiques (qu'il s'agisse de voyelles ou de consonnes). Nombreux sont à cet égard les ouvrages (entre autres ceux de notre collègue P. Léon) qui ont insisté sur l'attaque douée de la voyelle et de la consonne françaises, la voyelle, par exemple, étant rarement précédée par un coup de glotte, comme c'est le cas, surtout à l'initiale de mot ou de phrase, dans de nombreuses langues étrangères.

Et cet épanouissement dynamique se manifeste encore au niveau de la syllabe dont il assure, dans notre langue, la parfaite netteté et la parfaite individualisation. Même dans la conversation courante et rapide, les syllabes se succèdent avec une parfaite limpidité, sans neutralisation vocalique, chaque voyelle, même en position atone, conservant sa plénitude et n'étant jamais réduite — comme en anglais, par exemple — à cette production sonore vague et à peine différenciée à laquelle on a donné le nom de /E/ neutre. Nos professeurs de diction (tel Georges Leroy dont Gérard Philippe appréciait les conseils) ont bien raison d'enseigner qu'en français « une syllabe en vaut une autre », tant par la plénitude de son timbre vocalique qu'elle conserve en toute position, que par la régularité de son débit en position atone. Cette régularité, qui frappe souvent les étrangers habitués à une plus grande élasticité syllabique, a été, une fois de plus, mise en évidence, à propos du vers français moderne, par notre collègue H. Morier de l'université de Genève, lors du récent congrès de Strasbourg, dont les actes paraîtront prochainement.

La *segmentation syllabique* de la phrase française s'explique aussi par le caractère soutenu et progressif de la dynamique phonatoire. Cette segmentation est, on le sait, ouverte, la coupe syllabique se situant, toutes les fois que la chose est possible, après la voyelle, la consonne intervocalique se rattachant toujours à la voyelle qui la suit ; comme par exemple dans :

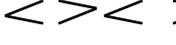
Elle a mal à la main,

ó/la/ma/la/la/mó^\$.

Faisant fi des limites purement graphiques des mots, le français rattache en toute sérénité le /l/ du premier mot au /a/ qui le suit ; *ma*, d'autre part, est isolé, le /l/ final de *mal* formant syllabe avec la préposition *à*, et le processus se poursuit jusqu'à la fin de la phrase.

Dynamique croissante là encore, la voix prenant solidement appui sur le ferme tremplin de la consonne et s'épanouissant progressivement jusqu'à l'achèvement de l'émission vocalique qui demeure nette et précise jusqu'à la fermeture ou à la constriction qui donne le départ pour un nouvel essor vocalique; ce qui pourrait être grossièrement figuré par le schéma :

< < < < < <
ó/la/ma/la/la/mó^\$.

Cette   progressivité de la dynamique rythmique se retrouve encore au niveau du mot isolé¹.

Et le schéma devient encore :

 
intelligent imagination

contrairement à ce qui se passerait, par exemple, en anglais où ces mots deviendraient :

intelligent imagination

Même dynamique croissante, beaucoup plus intéressante encore (car il s'agit cette fois d'une étape d'un acte de parole réel, parfaitement authentique et porteur d'un message), au niveau du *groupe rythmique*, au bénéfice duquel on sait que le mot, une fois intégré, perd son accent propre.

Cette dynamique apparaît nettement dans un exemple comme :



¹ Lorsqu'il est nettement éprouvé comme tel ; par exemple, lorsqu'on le prononce plusieurs fois, machinalement, au cours d'une recherche dans un dictionnaire. On sait, en effet, que dans ce cas (mais dans ce cas très artificiel seulement), l'accent porte sur la dernière syllabe articulée. Il importe à ce propos de réagir contre l'attitude de ceux qui croient encore et qui écrivent que c'est le mot qui constitue l'unité accentuelle fondamentale, alors que cet accent, purement virtuel, se perd, dans de nombreuses langues, dont la nôtre, au bénéfice de l'accent de groupe qui, seul, est actualisé dans le discours. Au cours d'une récente série d'émissions télévisées, consacrées aux apports de la linguistique moderne à l'enseignement des langues étrangères, et auxquelles nous avons eu le plaisir de participer, notre éminent collègue, M. Fourquet, insistait, fort judicieusement, sur l'indispensable « reconnaissance de la subordination de l'accent de mot à l'accent de phrase ».

Comment ? Il est allé à Paris / avec la famille de Paul ?

Ici se poserait la question de savoir pourquoi on perçoit encore un accent de groupe sur *Paul*, lorsque l'énoncé devient affirmatif et que le dernier mot est affecté d'une intensité *décroissante*, son niveau dynamique général étant, par exemple, nettement inférieur à celui de la première syllabe de *famille*.

On a parlé à ce propos d'accent de durée ; on a dit aussi que l'allongement du mot *Paul*, mis en évidence par l'étude expérimentale — et que, d'ailleurs, on perçoit assez nettement — permet une intégration auditive plus complète de l'intensité de cette syllabe.

Nous sommes personnellement convaincu que c'est la *richesse mélodique* du ton descendant affectant *Paul* qui est l'élément le plus contraignant sur le plan perceptif. Et cela d'autant plus que, comme nous allons le voir, les tons infléchis sont infiniment plus rares dans notre langue que les tons statiques.

Cette prédominance des tons stables est un autre effet — et non des moindres — du caractère tendu de notre langue où la chute mélodique du médium au grave est à peu près le seul ton infléchi que l'on rencontre couramment, limité, presque toujours, à la dernière syllabe d'un énoncé déclaratif, alors que l'anglais, par exemple, dispose d'au moins cinq types différents de tons infléchis.

Les structures fondamentales que nous venons d'évoquer peuvent naturellement être modifiées (et elles le sont, en fait, très souvent), dans le langage animé de la conversation ou dans la diction expressive d'un beau texte de prose ou de poésie, mais elles restent toujours présentes, comme une sorte de dynamique minimale sous-jacente, spécifique de la phrase française (le *colorless pattern* dont parlent certains étrangers).

C'est à partir de cette structure de base et à la lumière des gauchissements qu'elle subit dans le langage expressif — ou simplement dans l'énoncé qui se veut limpide — que l'on voit apparaître les décisives interactions des trois systèmes fondamentaux de toute langue, à savoir, son système sémantique, son système

syntactique et son système phonologique. Dans quelque langue que ce soit — et c'est une idée sur laquelle il convient d'insister —, aucun de ces systèmes ne peut opérer seul. Et l'étude de leurs apports mutuels, à peine amorcée, promet des heures exaltantes à qui voudra la poursuivre.

Nous avons nous-même commencé ce travail avec quelques-uns de nos collaborateurs, et avec l'aide amicale de quelques collègues linguistes. Et nous en avons présenté les premiers résultats lors du récent congrès international des linguistes¹.

Nous pensons déjà, pour nous borner à quelques problèmes et pour nous limiter au français, que la structuration prosodique (rythme et mélodie étant associés) joue d'abord dans le discours un rôle d'actualisation de la hiérarchie informationnelle des unités successives de l'énoncé. Il nous apparaît en effet que ces unités sont pourvues, avec une remarquable précision, d'un relief prosodique proportionnel à la quantité d'information qu'elles transportent, en fonction d'une situation donnée.

Ce relief sonore, dû à l'action conjuguée des divers paramètres accentuels, entraîne un écart, parfaitement perceptible et mesurable, par rapport au niveau de référence déterminé par les exigences physiologiques irréductibles de l'acte de parole, niveau que l'on peut situer avec précision pour chaque locuteur.

Ce sont ces écarts accentuels que nous avons examinés, entre autres exemples², à propos de la phrase :

« Je pense que la femme de Paul n'ira pas au cinéma ce soir. »

L'analyse acoustique et l'étude perceptive des écarts affectant cette phrase nous ont montré que l'accent est à peine marqué sur le verbe *pense*, alors qu'il aurait été beaucoup plus net dans une phrase interrogative du type : *Tu penses que la femme de Paul n'ira pas au cinéma ce soir ?*

Cela tient à ce que, dans la première phrase, l'essentiel du message est contenu dans ce qui suit. On aurait pu faire l'économie de

¹ Bucarest, août 1967.

² Cf. Communication au X^e congrès international des linguistes (Bucarest, août 1967), sur *Les apports du système prosodique à la structuration de l'énoncé en français moderne*.

je pense et dire : *La femme de Paul n'ira pas au cinéma ce soir*. C'est d'ailleurs ce qui a lieu en style télégraphique ou en style « petit nègre » où l'on aurait :

Femme Paul pas cinéma ce soir.

Dans la phrase interrogative, *pense* serait nettement détaché, à la fois de *je* et de *que*, par une double rupture mélodique, car ce mot, dont l'acuité préfigurerait déjà l'interrogation, contiendrait d'autre part un appel à l'auditeur dont on attend qu'il confirme ou infirme une opinion déjà manifestée.

Les simples « outils grammaticaux » : *que, la, de, au, ce*, restent très près de la ligne zéro, alors que *Paul*, affecté à la fois d'un accent sémantique et d'un accent rythmique (fin de groupe), est nettement détaché; moins cependant que *pas* qui forme le sommet mélodique de cette phrase dont il porte l'information essentielle.

Le verbe *ira* dont la charge informative pourrait à priori paraître considérable (verbe aller, mode indicatif, temps futur, troisième personne du singulier) n'est affecté d'aucun relief prosodique, toutes les informations qu'il manifeste étant impliquées par le contexte, comme le confirme la chute de ce mot en style télégraphique.

La structuration syntaxique, liée aux diverses fonctions grammaticales (détermination, hiérarchies fonctionnelles de tous ordres, liens de dépendance plus ou moins étroits des unités englobées dans les deux groupes rythmiques majeurs du sujet et du prédicat, etc.), n'apparaît, elle aussi, dans toute sa clarté qu'au niveau du discours dont le modelé prosodique les actualise.

Ces mêmes structures prosodiques ont enfin dans notre langue des fonctions spécifiques. Il se trouve, en effet, que les mots, ordonnés selon les exigences de la grammaire, ne révèlent souvent que la situation, ou, si l'on veut, le thème dû message, dont le contenu (c'est-à-dire, le plus souvent, la réaction du locuteur à cette situation) est manifesté dans une large mesure par la prosodie.

Nous avons déjà longuement évoqué ces problèmes à propos de l'anglais¹ ou à propos de notre langue, et nous avons montré, en

¹ Cf. ouvrage cité.

particulier, comment le schéma prosodique détermine la segmentation lexicale de la phrase française, en faisant apparaître, du fait de cette segmentation, telle ou telle unité à l'exclusion de telle autre¹.

Nous montrerons, dans une prochaine publication collective, que la structuration prosodique peut changer le contenu du message, à segmentation lexicale identique, par le jeu des oppositions de la dynamique verbale. Ce serait par exemple le cas pour :

C'est bien ce que tu dis ? (au sens de : ce que je dis est bien conforme à ce que tu viens d'exprimer ?), opposé à : *C'est bien ce que tu dis*, où le détachement accentuel de *bien* par une double rupture mélodique, change l'identité du message qui devient un jugement favorable sur ce qui a été dit.

Peut-être nous sera-t-il permis, au terme de cette trop brève analyse, de proposer quelques suggestions pédagogiques pratiques :

I. — En ce qui concerne l'accentuation :

1° Ne jamais perdre de vue l'étroite solidarité qui unit tous les paramètres accentuels (intensité, durée, degré variable de plénitude vocalique, et surtout, *variations tonales*) ;

2° Comprendre qu'en dépit de certaines affirmations hâtives, l'accentuation assume (au niveau du discours, auquel il ne faut jamais cesser de se référer) :

a. une importante *fonction démarcative*, chaque groupe accentuel — qui correspond en français à une double unité, à la fois sémantique et syntaxique — étant individualisé par le détachement mélodique de sa dernière syllabe articulée.

Cette segmentation prosodique facilite considérablement la compréhension de la phrase parlée et elle donne à l'élocution des étrangers qui ont su s'en assurer la parfaite maîtrise une remarquable authenticité ;

b. Une fonction contrastive, l'accent d'insistance (qu'il soit affectif ou intellectuel) détachant telle ou telle unité du groupe par une brusque rupture mélodique, et faisant de cette unité, selon l'expression

¹ Cf. IV^e congrès international des sciences phonétiques (Helsinki, 1961, Mouton, 1962) : *L'intonation et l'identification des mots dans la chaîne parlée.*

de K. Pike « le centre d'attention » de ce groupe, comme par exemple dans :

Je viens d'apprendre / que son père/a acheté une maison / près de Paris.

opposée à :

Je viens d'apprendre / que son père a acheté une maison / près de Paris.

Cette « mise en valeur » n'altère toutefois pas le contenu de l'énoncé. Elle fait seulement varier la hiérarchie de ses unités;

c. Une fonction distinctive lorsque cette mise en relief donne à l'énoncé un contenu notionnel différent, comme dans les quelques exemples que nous avons donnés et que nous aurions pu multiplier.

3° Ne jamais perdre de vue que l'accent de mot, dont on nous rebat les oreilles, n'est qu'une virtualité, souvent négligeable, puisqu'il ne se réalise dans le discours que lorsqu'il se confond avec l'accent de groupe. Le groupe (et non le mot¹) étant, en français, comme dans beaucoup d'autres langues, l'unité accentuelle.

Si l'on veut bien admettre cet asservissement de l'accent de mot à l'accent de groupe, on n'aura aucune peine à reconnaître (comme nous le révèle notre oreille) qu'il y a autant d'accents qu'il y a de groupes et que le degré de perceptibilité de ces accents est proportionnel au degré d'autonomie de ces groupes; qu'en particulier, les groupes privilégiés que constituent, de ce point de vue, les groupes majeurs du sujet et du prédicat, sont clairement délimités, même lorsque le groupe du sujet se réduit à une seule syllabe, comme c'est le cas lorsque le sujet est un

¹ Nous pensons, comme notre collègue P. Garde (cf. *L'Accent*, 1 vol, 1968. P.U.F). que « la notion de mot est précisément une des plus incertaines de la linguistique ». Et nous croyons aussi avec lui et avec A. Martinet (cf. *Le Mot, Diogène*, 51, juill.-sept. 1966) que « la linguistique contemporaine n'est pas encore parvenue à élaborer une définition du mot se fondant sur des critères objectifs universellement valables ». En revanche, nous comprenons difficilement que ce même mot, dont on ferait volontiers l'économie, puisse devenir, comme le propose notre collègue, l'unité accentuelle de la phrase, unité à laquelle il ne cesse de se référer, non sans quelque mal parfois, tout au long de son étude.

pronom personnel¹. Il en serait ainsi par exemple dans des phrases comme :

'Tu ne le comprends pas.

où *tu* porte un accent au moins aussi net que celui de *pas*. Et l'on aurait aussi :

'Il n'en sait rien.

où un accent mélodique évident (parfaitement mesurable au niveau acoustique) détache *il* plus nettement que *rien*.

Et encore :

'Nous ne le verrons pas.

'Vous lui en parlerez.

'Ils (elles) ne le croient pas.

'On s'en tirera.

'Ça ne marche pas².

Un grand nombre de faux problèmes, qui compliquent bien inutilement la tâche du linguiste, ne se poseraient même pas si l'on ne décidait pas, à priori, que le mot est l'unité accentuelle fondamentale, alors que cette unité est, dans notre langue, comme dans beaucoup d'autres, le groupe rythmique.

II. — En ce qui concerne l'intonation (fondée, plus exclusivement encore que l'accentuation sur les ruptures tonales), il importe :

1° De ne pas perdre de vue le fait que la fonction assumée 'est une fonction distinctive, essentiellement *qualitative*, le contenu du message variant en fonction de la qualité (montante, descendante, suspensive...) de la variation mélodique :

2° De souligner la nette prépondérance, dans notre langue, des tons *statiques*. On peut très facilement concrétiser ce fait par le dessin (en

¹ Sauf lorsque le pronom sujet perd sa voyelle (et du même coup, son statut syllabique) comme ce serait le cas en conversation rapide pour : *J'pense qu'il ira.*

² Lorsque *Ce* est sujet, la chute du /E/ neutre, qui empêcherait *Ce* de former syllabe, pourrait, comme pour *je*, faire perdre au sujet son accent propre. Si bien que l'on peut avoir, en conversation rapide : *C'n'est pas le cas* au lieu de : *Ce n'est pas le cas.*

figurant par un petit trait horizontal, placé devant la syllabe intéressée, le niveau tonal — aigu, médium ou grave — de cette syllabe).

On peut aussi mettre ces niveaux d'acuité en évidence par un simple mouvement de la main.

III. — D'une façon plus générale, il nous paraît indispensable :

1° De faire une place très importante à l'entraînement prosodique *en situation* dans le cadre de conversations (fussent-elles très simples) auxquelles il conviendrait de donner très vite le pas sur les phrases isolées, et plus encore sur les mots isolés dont on a en général abusé, et cela d'autant plus dangereusement que le mot intégré à un acte de parole authentique n'a pas le même modelé accentuel (sauf en finale de groupe) que le mot... en réserve dans le dictionnaire.

Il ne faut pas oublier, comme le rappelait encore notre collègue J. Fourquet, que l'emploi fondamental du langage se trouve dans le dialogue. Son emploi unilatéral — dans la narration, la description ou l'expression scientifique — étant un cas exceptionnel qui implique des restrictions énormes, tant sur le plan syntaxique (rareté des phrases impératives et interrogatives, dominance — par exemple en histoire — du passé simple, etc.) que sur le plan prosodique.

2° Ne pas oublier qu'une langue est un système de systèmes, qu'il y a interaction constante entre le système sémantique, le système syntaxique et le système phonologique, et que ces trois systèmes doivent être étudiés concurremment, le mouvement rythmique et mélodique de la phrase, étant, compte encore non tenu de ses fonctions propres, à la fois le produit et l'indispensable actualisateur des autres structures de l'énoncé.

Companys E. Les jonctions

(Le Français dans le Monde, n° 57, juillet, 1968)

1 Ce que sont les jonctions

1.1 Articulation de la chaîne parlée

En français comme dans toutes les langues, on constate que les divers éléments sonores qui se succèdent dans la chaîne parlée ne sont

pas tous reliés entre eux de la même façon : ils sont plus ou moins intimement attachés les uns aux autres. Il y a donc des *suites* d'éléments présentant une grande cohésion, chaque *suite* étant moins intimement reliée à la précédente et à la suivante que ne le sont entre eux les éléments d'une même suite. On observe ainsi des *suites de suites*, des *suites de suites de suites*, etc.

Dans un texte oral on peut isoler des *segments*, dont chacun est segmentable en *segments* plus courts, segmentables à leur tour, jusqu'à ce que l'on arrive au son, que l'on transcrit habituellement par un symbole de l'alphabet phonétique et qui n'est plus segmentable. Par exemple, la phrase :

Le petit ami de mon fils n'arrivera pas le lendemain de la distribution des prix par le train express de sept heures peut être d'abord segmentée en *groupes* : le petit ami de mon fils // n'arrivera pas // le lendemain de la distribution des prix // par le train express de sept heures. Ensuite chaque groupe se divisera en un ou plusieurs *mots phoniques*.

le petit ami / de mon fils // n'arrivera pas // le lendemain, etc.

1.2 Unités syntagmatiques.

La *phrase* — qu'il aura fallu d'abord tirer d'un contexte en le segmentant — constitue le *segment* que l'on trouve au premier *échelon* de l'analyse. Dans notre exemple, ce *segment* est une *suite* de *groupes*; le *groupe*, lui, est un segment que l'on trouve au deuxième *échelon* et il constitue une *suite* de *mots phoniques* ; le *mot phonique* est le *segment* que l'on trouve au troisième *échelon* de l'analyse et il constitue par exemple une *suite* de *syllabes*, etc. Tous ces *segments* aux différents *échelons* sont découpés le long de l'axe temporel, qui est naturellement celui de la chaîne parlée. Nous appellerons *unités syntagmatiques*, les segments que nous aurons découverts ici à chaque niveau; par exemple : *phrase, groupe, mot phonique*.

1.3 Jonctions

Si nous avons pu faire la segmentation de la phrase de notre exemple à l'oreille, en écoutant un texte oral, c'est que dans la chaîne sonore nous avons trouvé d'abord certains *repères* nous indiquant en premier lieu la fin des phrases, puis la fin des groupes, la fin des mots

phoniques, et ainsi de suite pour les différents échelons. Les *limites*, les frontières des *unités syntagmatiques* sont rendues par ces *types* de repère et c'est cela qu'on appelle des *jonctions*. Il existe donc par exemple une *jonction inter-phrase*, une *jonction inter-groupe*, etc. Dans la section 11 nous avons représenté par / la jonction inter-mot phonique et par // la jonction intergroupe.

1.4 Manifestations des jonctions

Ce que nous avons appelé repères sonores, ce sont les *manifestations* des jonctions dans la langue orale. Elles concernent la *prosodie*, la *coarticulation* et le *choix des variantes du signifiant*. Nous allons étudier ces trois variétés plus loin. Disons tout de suite que le plus souvent les jonctions se manifestent par un mélange de deux ou trois variétés. Par exemple la jonction de fin de phrase est marquée par une descente de la voix (*prosodie*), mais aussi par l'interdiction de liaison et d'enchaînement avec le mot qui suit (*choix des variantes du signifiant*).

Une même jonction peut être rendue selon le cas par des combinaisons sonores différentes et souvent très complexes ; une combinaison sonore peut rendre des jonctions sonores différentes. Cela entraîne parfois des *synonymies* et des *homonymies*, et rend très difficile l'étude des jonctions, tout comme l'étude de l'orthographe est rendue difficile par des raisons analogues.

1.5 Manifestations prosodiques

Les moyens *prosodiques* concernent les variations de rythme, de hauteur musicale et d'intensité. Ces trois facteurs combinés constituent l'*intonation* au sens large. Mais cette *ligne musicale* est la résultante non seulement des jonctions différentes mais aussi des phénomènes qui sont extérieurs à la phrase proprement dite : expressivité, état d'esprit du locuteur, son origine géographique et sociale, etc.¹. Les structures prosodiques s'ajoutent en un même point de la chaîne donnant des composantes qui sont des structures spéciales. Par exemple une *fin de phrase* est également une *fin de groupe de souffle* et une *fin de mot phonique*. L'accent marquant en français la fin du mot phonique est produit surtout par une élévation

¹ Voir E. COUPANTS : *Accent, rythme et intonation*; brochure multigraphiée au BELC.

du ton, mais à la fin de la phrase la combinaison des jonctions donne une note plus *grave* et non plus *aiguë*. L'expressivité viendra à son tour modifier le contour musical de la fin de phrase : comparer une phrase neutre avec une variante exclamative, par exemple.

1.6 Manifestations articulatoires

La *coarticulation* concerne l'influence réciproque entre des éléments sonores voisins. Il est normal que dans les unités syntagmatiques à forte cohésion interne cette influence soit plus grande que dans les unités à cohésion moindre. Par exemple, deux sons voisins déteignent davantage s'ils appartiennent au même mot phonique qu'à deux mots phoniques différents. *L'importance plus ou moins grande* de phénomène de coarticulation entre deux sons peut donc indiquer la *nature de la jonction* qui les sépare.

Du point de vue des manifestations articulatoires le français est une langue assez contradictoire. D'une part, comme la *tension articulatoire* est très *grande*, que l'on articule très énergiquement, les phonèmes conservent leur aspect sonore d'un contexte à l'autre beaucoup mieux que dans d'autres langues à articulation plus relâchée (espagnol, anglais, portugais). Mais d'autre part; le *caractère très lié du français* fait que les jonctions sont souvent faiblement marquées, et même instables, ce qui augmente la cohésion et facilite la coarticulation.

1.7 Manifestation par choix de variantes du signifiant

Le *choix des variantes du signifiant* a des aspects multiples. Selon la jonction qui suit ou précède, on choisira par exemple une forme pleine, pourvue ou non d'une consonne ou d'une voyelle finale, contenant telle voyelle ou telle autre, etc. Dans certains cas, on choisit entre des formes très différentes : /ból/ devant jonction *intrasyllabique* /bo/ devant jonction *intersyllabique*. Dans d'autres cas, c'est l'apparition ou la disparition d'un phonème : /ptit/, /l/ (*intrasyllabique*), /pEti/, /E/ (*intersyllabiques*). Parfois il s'agit seulement de substitutions de sons (*allaphones*) : /Elivr/ /EmEzo^\$/ sont prononcés [lelivÊ], [lómózo\$] : c'est le phénomène *d'harmonie vocalique* qui ne se produit qu'à l'intérieur d'un mot phonique : la nature de la voyelle accentuée déterminant le timbre de la voyelle inaccentuée.

On voit que cela recouvre notamment tous les phénomènes *d'élision*, de *liaison*, *d'enchaînement* et de « *e muet* » qui ont une grande importance en français.

1.8 Jonctions et unités syntagmatiques

Nous avons vu que nous pouvons décrire les unités syntagmatiques en *termes de jonction*. Au lieu de parler de *syllabes*, nous pouvons parler de *jonctions intersyllabiques* en sous-entendant les mots *ce qui est compris entre...* Ou bien nous parlerons par exemple de *jonctions intrasyllabiques* sous-entendant alors *tout ce qui n'est pas séparé* par des *jonctions intersyllabiques*.

Mais il convient maintenant de remarquer que toutes les unités du découpage de la section 11 sont des suites d'éléments sonores ; nous nous sommes basés uniquement sur le contour mélodique : / : montée du ton ; // : montée plus forte, etc. Nous aurions pu faire la même segmentation si la phrase de notre exemple avait été remplacée par une suite de *lalala*, comme quand on reproduit l'air d'une chanson dont on ne connaît pas les paroles.

Cette segmentation est nettement insuffisante pour rendre compte de ce qui se passe entre interlocuteurs, puisque tout ce qui touche de près ou de loin au **sens** en est absent.

1.9 Les unités syntagmatiques de la première articulation

Notre segmentation sonore est une segmentation de la *deuxième articulation* : groupements de *phonèmes* et *prosodèmes* rendus par des *sons*. Il nous faut une segmentation de *première articulation* : groupements de *monèmes*, le *monème* se définissant comme la plus petite suite ayant un sens.

Nous trouverons par exemple : le *monème*, le *mot monémique* (la racine avec ses affixes) : le petit ami, le *syntagme fonctionnel nominal* (le substantif avec ses déterminants et ses adjectifs), de mon fils, par le train express, le *groupe fonctionnel nominal* (la suite d'un ou plusieurs ensembles ayant une même fonction dans la phrase) : te petit ami de mon fils, le lendemain de la distribution des prix, par le train express de sept heures. Il y a, de façon analogue, des *syntagmes fonctionnels verbaux* : n'arrivera pas, il ne voulait pas, le lui donner; et des *groupes fonctionnels verbaux* : il ne voulait pas le lui donner. Il y a des unités

plus grandes : citons seulement la *phrase*, pour ne pas aborder le problème très compliqué des phrases complexes.

2 Réalisation des jonctions en français

2.1 Les articulations de l'intonation

Les articulations sonores de la chaîne parlée nous permettent de délimiter en dehors du son et de la syllabe, les principales unités syntagmatiques suivantes : le *mot phonique*, caractérisé par un seul accent placé sur la dernière syllabe; le *groupe rythmique*, caractérisé par un accent plus fort sur son dernier mot phonique; l'*hémistiche*, caractérisé par le *sommet de la phrase*, un accent encore plus fort sur le dernier mot phonique; la *phrase phonique*, caractérisée par un accent descendant sur son dernier mot phonique.

En reprenant l'exemple de 11, nous aurons :

le petit ami/de mon fils///n'arrivera pas//le lendemain/de la distribution/des prix//par le train express/de sept heures////

2.2 Utilisation sémantique du sommet de la phrase

Le sommet de la phrase apparaît le plus souvent soit sur le groupe rythmique correspondant au *groupe fonctionnel verbal*, soit sur le groupe rythmique qui le précède. Autrement dit, normalement, l'*hémistiche* contenant le groupe verbal commence ou finit par ce groupe.

Mais le déplacement de la jonction *sommet de phrase* est utilisé pour marquer des nuances particulières de mise en relief. Ceci signifie que la *place de la jonction* équivaut à une *tournure morpho-syntaxique* :

sommet après **fi**ls : il n'arrivera pas

sommet après **pa**s : ce n'est pas le lendemain... qu'il arrivera

sommet après **pr**ix : ce n'est pas. par le train express... qu'il arrivera.

2.3 Mot phonique et mot monémique

L'accent qui marque la fin d'un *mot phonique* est très faible en français et il peut même disparaître totalement, ce qui a pour conséquence de réunir deux mots phoniques en un seul. C'est ainsi que certains prononceraient le petit ami de mon fils en un seul mot

phonique, et que d'autres prononceraient en deux mots la distribution/des prix.

En fait, cela dépend en grande partie de la longueur des suites syntagmatiques en présence : on dit plutôt /la distribution des prix/ mais /la distribution/des récompenses/.

C'est pour ces raisons que l'adjectif fait partie du même mot phonique que le substantif dans certains cas, et qu'il constitue, dans d'autres, un mot phonique à lui tout seul ou avec les affixes du *syntagme fonctionnel*. A longueur égale, il semble qu'il y ait une plus grande tendance à l'intégration quand l'adjectif précède le substantif que quand il le suit.

Dans un *syntagme fonctionnel nominal* comprenant un adjectif il est pratique de considérer que le substantif et l'adjectif constituent le *noyau* de deux *mots monémiques*, les *affixes* du syntagme s'agglutinant au noyau le plus proche : pour-ces-belles femmes-là.

2.4 Non correspondance entre les unités de première et de deuxième articulation.

Nous avons vu que, selon le cas, le *mot phonique* correspond au *syntagme fonctionnel nominal* tout entier, au *syntagme fonctionnel nominal* sans l'adjectif, à l'adjectif seul, à l'adjectif avec des déterminants, au substantif seul, au *groupe fonctionnel*, etc.

On dit : / c'est une arme courte /¹, /notre petit garçon /; mais plutôt / c'est une arme / défensive /², / notre extraordinaire / garçon /. Le jeu du *e caduc* met en évidence la présence de ces *jonctions* : le [E] tombe toujours à la *fin* d'un mot phonique, mais seulement sous certaines conditions à l'*intérieur*.

De plus, les limites phoniques et morphosyntaxiques ne coïncident pas toujours; les phénomènes d'enchaînement consonantique et de liaison amputent un *mot monémique* de sa dernière consonne pour la coller au début du *monème* suivant : ils partent en avion : [ilpaÊ tÔ\$navjo\$] : le [t] final ne forme qu'une

¹ Exemple emprunté à PIERRE LÉON : *Apparition, maintien et chute du e caduc*, dans *La Linguistique*, 1966, tome II.

² Nous empruntons ces exemples à un cours d'André Martinet.

seule syllabe avec la voyelle [Ô\$]. On s'aperçoit de ce fait quand on hésite : il habite à l'Hôtel Impérial : [ilabi talOtó ... ló\$peÊjal].

La fréquence de la *non-correspondance* entre les unités syntagmatiques de *première* et de *deuxième articulation* est une des caractéristiques du français. Ce phénomène contribue à rendre particulièrement difficile l'étude des jonctions à peine commencée pour notre langue, malgré l'extraordinaire importance qu'elles y ont : *e caduc, liaison, élision, enchaînement, harmonie vocalique, etc.*

2.5 Homonymie

Il y a certes, dans la première articulation, d'autres informations que les limites marquées par l'intonation. Beaucoup de personnes distinguent : les toiles [lótwal] et l'étoile [letwal], ce qui correspond à la règle suivante : si le /E/ est initial de monème, il reste fermé; si non (s'il est séparé par une jonction *intermonémique*), il y a *harmonie vocalique* : le /E/ est réalisé [ó] ou [e] selon la nature de la voyelle accentuée du *monème principal*.

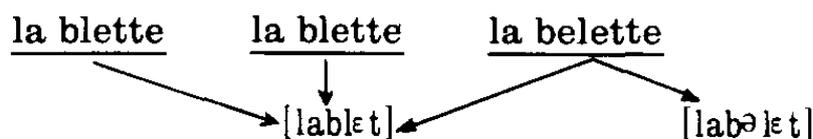
Mais cette règle implique que la distinction est impossible dans les litres ~ l'élitre prononcés tous deux [lelitÊ]. En effet, la voyelle [i] étant fermée, l'*harmonie vocalique* commande un [e],

De plus cette règle ne concerne pas toutes les voyelles. Ainsi rien ne permet de distinguer : la blette, la belette, qui peuvent être prononcés tous deux [lablót].

2.6 Synonymie

Nous venons de voir des cas d'*homonymie*. Nous trouverons un phénomène de *synonymie* sans trop nous éloigner de notre exemple¹. La belette peut avoir deux prononciations : [lablót] et [labElót].

On a donc :



¹ Nous empruntons ces exemples à un cours d'André Martinet.

Qu'il s'agisse d'*intonation*, d'*e caduc*, de *liaison*, d'*élision*, d'*enchaînement* ou de tout autre *repère sonore*, il y a toujours des cas d'*homonymie* et de *synonymie* en français.

2.7 Jeux de mots

Ces *ambiguïtés* sont à la base d'un grand nombre de jeux de mots auxquels la langue française se prête particulièrement. Comme beaucoup de repères sont faibles, comme on a souvent la possibilité de choisir entre deux solutions (par exemple pour fusionner deux mots phoniques), il suffit de distorsions minimales, souvent imperceptibles, et parfois nulles, pour provoquer des ambiguïtés intentionnellement.

Le célèbre

Gall // amant / de la reine // alla /// tour magnanime // galamment // de l'arène / à la Tour Magne // à Nîmes ////

peut être dit de façon à lever toutes les ambiguïtés. La reine et l'arène resteront identiques, mais le [E] de de a plus de chances d'être supprimé dans la première ligne (*intersyntagmatique*) que dans la seconde (*intergroupe*) et tout le reste peut être nettement différencié par l'intonation.

Dans le cas de faut / pacifier opposé à faut pas / s'y fier, aucune distorsion n'est nécessaire à la limite, les deux phrases pouvant être prononcées en un seul mot phonique, ce qui fait disparaître la jonction *inter-mot phonique* qui les distingue par sa place.

3 Quelques problèmes

3.1 Élision : règle phonologique

On donne généralement le nom d'*élision* aussi bien au remplacement de [lE] par [l] que de [la] par [l] et même de [si] par [s]. Par contre, on n'appelle pas élision le remplacement de [bo] par [ból] ou de [vjø] par [vjój]. Cette habitude s'explique par l'influence de l'orthographe : remplacement d'une lettre par une apostrophe. En réalité nous avons d'un côté la *règle phonologique* du *e caduc*, et de l'autre le *choix entre les allomorphes*¹.

¹ Allomorphe : variante d'un monème.

On ne choisit pas entre [lE] et [l], mais entre la prononciation et l'amuissement du *e caduc* en fin de *monème préfixal*. On peut d'ailleurs avoir [l] dans des cas où le monème suivant ne commence pas par voyelle : je vois le chien. La règle n'est pas propre au *monème* /lE/ : elle s'applique aussi bien dans tous les *monèmes préfixaux* phonétiquement analogues par exemple pour /dE/.

3.2 Élision : allomorphes

Par contre la voyelle /a/ ne « disparaît » que dans l'article /la/ ou le pronom /la/; la voyelle /i/ ne « disparaît » que dans le *monème préfixal* /si/ et seulement quand son *signifié* exprime la condition ou l'interrogation indirecte : on ne dit pas¹ * il est s'intelligent que... Il y a donc cinq *monèmes préfixaux* différents /la/ (article), /la/ (pronom), /si/ (condition), /si/ (interrogation) /si/ (quantitatif). Les deux premiers sont des *homonymes parfaits* avec deux *variantes combinatoires*² /la/ et /l/. Les deux suivants sont également des *homonymes parfaits* avec les deux variantes /si/ et /s/; le dernier est toujours rendu par /si/ et n'est que *partiellement* leur *homonyme*.

On choisit entre ces *variantes combinatoires* exactement comme on choisit entre /bo/ ou /vjõ/ et /ból/ ou /vjój/ : selon que le *monème* suivant commence ou non par une jonction *intersyllabique*. Mais avant de choisir, on doit faire appel au sens : [la] ne s'« élide » pas s'il s'agit d'un adverbe de lieu, [si] ne s'élide pas s'il s'agit du quantitatif. De même on ne dit pas * [fól] à la place de [fo] ni * [blój] à la place de [blõ].

3.3 Liaison : choix entre allomorphes

Il n'est pas davantage admissible de parler d'*apparition* d'une consonne en cas de liaison ni de sa *disparition* en cas de non-liaison. On peut dire il voit un chien mais non * il a-t-un chien, bien que les deux formes sans liaison finissent toutes deux par /Ô/. On ne peut pas dire non plus * il ma(te) le tigre sous prétexte qu'on dit il voit le tigre, et, devant voyelle * il ma(te) un tigre, il voit un tigre.

¹ L'astérisque indique une forme incorrecte.

² Allomorphes qui s'excluent réciproquement.

Certains monèmes ont deux allomorphes : /vwa/ et /vwat/ ou l'adjectif masculin /pEti/ /pEtit/ ; d'autres n'en ont qu'un : /mat/ ou l'adjectif féminin /pEtit/.

3.4 Les liaisons au pluriel

La marque du pluriel est un *monème distinct* qui a deux allomorphes /z/ et /0/ (zéro). Une suite de *phonèmes* telle que /duz/ peut correspondre :

1° à l'unique allomorphe /duz/ du monème douze,

2° à l'allomorphe /duz/ du monème doux,

3° à l'allomorphe /du/ du monème doux suivi de l'allomorphe /z/ du monème pluriel.

La distinction est importante. Le monème du pluriel étant un *affixe* n'obéit pas exactement aux mêmes règles que le *monème de base* : on peut faire la liaison dans des paradis artificiels mais non dans un paradis artificiel. En effet devant artificiel on a le monème du pluriel dans le premier cas et non dans le second, et le choix est différent bien que l'entourage phonique soit identique.

3.5 Jonctions intersyllabiques et intrasyllabiques

Les mots à initiale vocalique commencent soit par une jonction *intersyllabique*, soit par une jonction *intrasyllabique*. Quand on a le choix entre deux *allomorphes*, on choisit celui qui se termine par une voyelle dans le premier cas et celui qui se termine par une consonne dans le second.

Si l'on met de côté le problème du *e caduc* qui obéit à des règles différentes comme nous l'avons dit, *élision* (la, si) et *liaison* (voit, petit) sont deux aspects *complémentaires* d'un même phénomène : *l'une exclut l'autre*.

Remarquons au passage l'impropriété de l'appellation *h muet* et *h aspiré*. Il n'y a jamais de /h/ en tant que *phonème*, et l'orthographe ne note pas toujours par une lettre la *jonction intersyllabique*, le onze, la une (page d'un journal, scène d'une pièce).

3.6 La question du e caduc

On discute beaucoup sur le statut phonémique du *e caduc*. Pour beaucoup de linguistes ce n'est pas un *phonème*, c'est-à-dire que ce *son* ne serait que l'appendice vocalique de certaines consonnes placées dans certaines conditions.

Sans prétendre résoudre ici ce problème théorique très ardu, on peut dire que ce qui intéresse la linguistique appliquée à l'enseignement des langues, c'est de savoir quand il est *interdit de le prononcer*, quand il est *interdit de ne pas le prononcer*, et, quand on *peut rencontrer les deux prononciations* (selon les régions de France, ou selon l'entourage phonétique).

3.7 Zéro obligatoire, E obligatoire, et E caduc

Eh bien, il y a une infinité de cas où aucun *e caduc* ne peut « apparaître » : par exemple, entre le /b/ et le /l/ du mot blette. S'il s'agissait d'un simple appendice réglé par l'entourage phonétique, on ne voit pas pourquoi on peut le trouver dans belette, dont le contexte phonique est identique.

Il y a des cas où il ne peut pas « disparaître » : /E/ *suffixe* : dis-le-moi¹, et dis-le, où il reçoit l'accent de fin de mot phonique. Ce qui montre, au passage, que les jonctions *limitant un suffixe* ne sont pas forcément les mêmes que celles qui *limitent un préfixe* : tu le dis.

Enfin les cas où l'on a vraiment affaire à un *e caduc* prononcé ou non, selon les contextes, ne se bornent pas à des mots qui notent un *e* dans l'orthographe : ours blanc, film tchèque¹.

3.8 Conclusion

Le problème des jonctions est extrêmement complexe en français, mais son étude a, dans notre langue, une importance exceptionnelle. Quand la question sera bien débrouillée, il sera sans doute possible d'expliquer un grand nombre de phénomènes de la langue orale en *termes de fonctions* d'une façon beaucoup plus générale et beaucoup plus simple qu'ils ne le sont actuellement, et surtout de donner une explication à un grand nombre de cas qui paraissent maintenant inexplicables, prétendues exceptions ou anomalies qui rentreront dans le rang.

¹ Du moins chez tous les locuteurs parisiens que nous avons interrogés. Voir PIERRE LÉON, article cité.

On voit tout ce que la linguistique appliquée pourra tirer de ces recherches pour l'enseignement du français. En attendant, il importe surtout d'observer les faits de la langue parlée avec impartialité et méthode, en se débarrassant de préjugés et d'idées reçues.

Pour cela il faut renoncer à enseigner le français que les Français *devraient* (?) *parler* pour se contenter de celui qu'ils *parlent* et ne pas exiger pour une situation donnée que nos élèves utilisent un niveau de langue plus élevé que celui qu'ils utiliseraient dans leur langue maternelle. Et surtout, surtout, il est absolument indispensable de balayer les *confusions* et les *erreurs* qui sont dues à l'*influence de l'orthographe*.

Léon P.-R. Aspects phonostylistiques des niveaux de langue

(Le Français dans le Monde, n° 57, juin 1968)

Le même message peut être produit de façon souvent fort différente, et la phonostylistique traite essentiellement des multiples effets phoniques rendus possibles par la redondance. *Bjour M'sieur* ressemble beaucoup à *Bonjour Monsieur*. Cependant la chute des deux syllabes, dans le premier cas, indique un degré de familiarité plus grand que dans le second et sans doute des circonstances différentes. Mais dans certains milieux ou dans certaines régions, le même effet sera produit par d'autres moyens que celui des ellipses de l'exemple précédent. D nous faut donc d'abord un corpus homogène pour tenter de déceler toute variation phonostylistique. Nous écarterons pour cela le problème des accents régionaux¹ ou sociaux, qui font partie de ce que Jean-Paul Vinay appelle en stylistique² les *servitudes* de la langue — l'accent est contrainte. On le subit presque toujours inconsciemment et il est difficile de s'en défaire. Il permet de reconnaître — le plus souvent à leur insu — un Marseillais d'un Strasbourgeois, un paysan d'un citadin... Au contraire, les faits de style qui retiendront notre attention concernent un choix plus ou moins volontaire entre plusieurs possibilités dont dispose très tôt le sujet parlant.

Dès la plus tendre enfance, on nous apprend à réagir à des stimuli verbaux qui correspondent à des situations bien déterminées. Si l'accent dépend de l'individu, le style est le plus souvent déterminé

par les circonstances. Après le milieu familial, c'est l'école qui invite à la prise de conscience linguistique la plus nette. C'est là que se codifient — dans un cadre social soudain élargi — les réactions avec un public. On assiste à la naissance d'une norme dans l'esprit de l'enfant, à partir d'un certain nombre de patrons de comportement. On apprend à prononcer des e caducs et des liaisons jusqu'alors inconnus ou distribués différemment. On apprend le rituel intonatif des « beaux morceaux ». La récitation de la table de multiplication elle-même a un « air » que connaissent bien tous les écoliers (même si les mauvais élèves oublient parfois les « paroles » !). Parmi tous les *tons* de la classe, on trouve d'abord celui de l'adresse au maître, différent de ceux employés avec la famille ou avec les camarades. Selon Pierre Guiraud³, les rhéteurs grecs avaient coutume de classer les tons en trois catégories : le bas, le médiocre et le sublime. On pourra reprendre ces divisions élémentaires pour caractériser les aspects phonostylistiques modernes des niveaux de langue, avec les étiquettes suivantes : *familier*, *moyen*, *recherché*. Sans doute faudrait-il distinguer, outre les tons caractéristiques des niveaux de langue, les *genres* définis par l'ancienne rhétorique. Le message familier n'est pas le même dans la bouche d'un ouvrier parisien et dans celle d'un acteur de la Comédie-Française disant des vers, si intime que soit la poésie récitée. Nous n'aborderons cette question que dans la mesure où elle nous permettra de mieux établir la limite entre les tons des différents niveaux que nous étudierons et le *genre* de tel ou tel message.

La norme et le niveau moyen

Acquise dès l'école primaire, la conscience d'une norme va être maintenue par la coercition sociale et va caractériser le « bon ton » du niveau *moyen*. Toute faute est sanctionnée par le ridicule et les orthoépistes ont soigneusement édicté les règles à ne pas transgresser. Ces règles concernent presque toujours les faits d'articulation et cela est très révélateur. En effet les déviations importantes des patrons rythmiques et intonatifs caractérisent surtout les deux catégories suivantes : 1) l'accent régional; 2) les phénomènes expressifs, particulièrement d'ordre individuel, définis par leur fonction : poétique, incantatoire⁴, etc. Au contraire, les écarts d'ordre articulatoire, tout en s'appliquant aussi aux deux catégories précédentes, sont probablement

plus représentatifs des niveaux de prononciation. Il y a des gens à la diction claire et d'autres qui « mangent » des voyelles, des consonnes ou même des syllabes. Le fait est encore plus évident dès qu'il s'agit des éléments morphologiques facultatifs tels que les liaisons et les *e* caducs. Enfin pour une langue comme le français — où l'orthographe ne représente plus guère que la façon de parler du XII^e siècle — la prononciation de mots peu usités est le pont-aux-ânes où l'on reconnaît les « lettrés ». Des mots comme *gageure* ou *geôle* sont les schibboleths du français moderne. Si l'on ajoute à cela les pièges des *h* « aspirés » et la prononciation pleine d'embûches des mots étrangers, on conçoit que l'observance des règles concernant l'articulation et ses rapports avec la graphie reste — à tort peut-être — la préoccupation dominante des professeurs de diction. Cette norme orthoépique est dans son ensemble plus une abstraction, un idéal, auquel on se réfère mais qui se trouve rarement réalisé et sur lequel les sujets parlant sont loin de s'accorder. Ainsi les orthoépistes condamnent-ils comme vulgaire la prononciation d'un mot tel que *hollandais* articulé avec un *l* double. Pourtant on constate que dans un certain style « intellectuel », toutes les consonnes doubles tendent à être prononcées. On peut entendre Jean-Paul Sartre dire : « J'ai été à la fois attiré et repoussé par le personnage de Flaubert, tel qu'il se présente, par exemple, dans ses lettres » (car Sartre réussit même la performance peu commune en français de créer une gémée à l'initiale du mot « lettres »).

Malgré des désaccords de ce type — souvent plus caractéristiques d'un milieu ou d'un genre que d'un niveau de style — et l'espèce de mythe d'un « parisien cultivé », il existe une prononciation « standard »⁵ dont le niveau moyen est grosso-modo représenté par les annonceurs et les interviewers de la radio. Il est d'usage d'en dire beaucoup de mal; certains sont prétentieux, d'autres commettent des fautes, ou ont des tics professionnels — ils détachent, par exemple, les mots en les faisant précéder d'un coup de glotte à fonction démarcative ou expressive⁶. Mais on doit reconnaître que, dans l'ensemble, leur prononciation reflète l'usage moyen, sans recherche (pour plaire au grand public) et sans familiarité excessive (à cause du micro). De toute façon, c'est le modèle proposé à longueur de journée à des millions de Français et c'est celui qui a le plus de chance de triompher un jour.

Si l'on doit caractériser en quelques lignes le style de ce niveau moyen de la prononciation, on peut dire que : 1° Les règles orthoépiques du double timbre des voyelles sont observées pour les syllabes accentuées, mais les différences sont très atténuées, voire inexistantes, en position inaccentuée; e, *eu*, *a* deviennent moyens (ou antérieur pour *a*), comme dans *maison*, *cueillir*, *passion*; les différences restent un peu plus notables pour les *o* inaccentués du type *coté/côté*, sans doute à cause de quelques couples d'oppositions phonologiques de la même série. 2° La tendance est à supprimer spontanément beaucoup de liaisons facultatives et d'*e* caducs. 3° L'articulation garde une tension suffisante pour que les timbres soient perçus avec netteté. 4° Le rythme est caractérisé, d'une part par l'égalité des syllabes inaccentuées — avec une tendance à l'allongement des syllabes à mesure que l'on approche de la finale accentuée (qui est, elle, nettement plus longue que les autres); d'autre part, par une distribution irrégulière du nombre de syllabes dans les groupes rythmiques. Ainsi dans cette phrase extraite d'une interview à la radio : « Le premier but (4)/ que nous r(e)cherchons (4)/ c'est (1)/... euh (1)..y d'aménager les horaires (7)/ de façon à c(e) que l(e) consommateur (9)/ ait euh (2).../ le plus d(e) facilités possibles (8)/ pour consommer justement (7), pour faire ses achats (5) »/. 5° L'intonation est caractérisée par un registre moyen utilisant, en gros, quatre niveaux⁷ pour exprimer continuité (2–3), finalité (2–1), interrogation (3–4) et commandement (4–1) — niveaux auxquels on peut ajouter une foule de nuances émotionnelles ou simplement démarcatives. Voici, par exemple, quelques schémas d'un type courant, extraits de la même interview à la radio :

niveau	4		tier ?
	3		tez le quar
	2	Mais vous habi-	
	1		
	4		
	3		
	2	Non, Mon-	
	1		sieur.

4		
3	vaille	
2	Mais je tra	dans le quar
1		tier.

On verra sans doute mieux apparaître les caractéristiques du ton du niveau moyen lorsqu'on aura examiné les tons de deux autres niveaux.

Le niveau familier

Le niveau familier caractérise un ton employé avec la famille, les amis intimes, les camarades de travail. Il reflète un état spontané, détendu, et une absence d'autocontrôle. On observera qu'à ce niveau la langue évolue entre plusieurs pôles d'attraction dont certains ont été définis par Henri Frei dans sa *Grammaire des fautes*⁸. Les deux plus importants sont sans doute le *besoin de brièveté* et le *besoin d'expressivité*. Dans le premier cas, on retrouve la loi bien connue du moindre effort. Il s'agit ou bien d'aller plus vite ou d'articuler avec le maximum d'économie. Le résultat le plus frappant est l'ellipse de phonèmes ou syllabes. Frei en a donné une liste intéressante pour le français parlé. Malheureusement cette liste est hétérogène; elle ne tient compte ni des régionalismes ni des archaïsmes, ni des facteurs sociaux. Il est évident que l'amuïssement du *b* dans *obstiné*, prononcé [Ostine], caractérise non seulement un style familier mais encore un genre vulgaire, alors que la chute du [õ] et du [r] de *peut-être* ne choque aucune personne cultivée dans une conversation familière. Si le principe du ton familier reste le même dans ce cas, sa réalisation dépend du milieu social envisagé ou, plus encore, du degré de culture. Il y a des limites que la convention interdit de franchir. Voici, à titre d'exemple, quelques amuïssements signalés par Frei, qui appartiennent au familier du genre vulgaire : *se(p)tembre*, *o(b)scur*, *cataplas(m)e*, *rhumatis(m)e*, *augus(t)e*, *a(v)oir*, *c'te femme*, *meub(l)e*... Par contre, bon nombre de Français cultivés seraient fort surpris d'entendre au magnétophone les enregistrements de leurs conversations de tous les jours. Ils découvriraient ainsi des : *p(eu)t-êt(r)e*, *quat(r)e francs*, *e(lle) vient*, *e(lle)s ont*, *i(l)s ont*, *y en a p(l)us*, *quelque chose*, *çui-là*, *j'(l)ui dirai*, *eh ben*, *m(on)sieur*, *p(u)is*...

Personne n'accusera jamais Albert Camus de vulgarité dans l'interview suivante; on reconnaîtra tout simplement le ton du causeur. La transcription d'un passage de son texte, pris au hasard, donne ceci : « *Y a* des raisons pour lesquelles il n'est pas rebuté, c'est que... il est surpris et heureusement surpris par cet aspect humoristique, *pisqu'i* s'attendait en effet à une chose sombre et déchirée et qu'il est amené par les moyens de l'humour et de l'ironie à digérer beaucoup plus facilement la pièce... Je vais beaucoup au *théât'*... » On constate que le nombre des altérations morphologiques est relativement peu élevé et c'est là un autre critère qui permet de faire la séparation pour le ton familier entre le genre cultivé et le vulgaire. Un bon exemple de ce dernier est fourni par Madeleine Renaud jouant le personnage de Madame Sans-Gêne : « Ah, *j'peux ben l'dire, à c't'heure*, que c'est loin *d'nous* tout ça, *j'connais pas encore Lefè(bv)re* et *j'vous trouvais flèr'mient d'mon goût*.

— Non vraiment ?

— Ah *ben* on a beau *êt' honnêt'* fille, on sent *ben qu'* c'est pas la peine d'*êt'* jolie pour soi-seule. Ah *ben*, j'aurais *ben* aimé l'*êt'* pour vous aussi... » Non seulement on trouve un grand nombre d'amuïssements — y compris ceux normaux des *e* caducs que la suppression graphique fait ressortir ici —, mais ils sont encore mis en relief par le *besoin d'expressivité*, qui se manifeste, dans le texte parlé, par l'exubérance de l'accentuation. Au contraire, lorsque Camus dit, par exemple, [piski] au lieu de *puisqu'il*, il le fait en articulant à mi-voix, très légèrement et vite. Et personne, sauf le spécialiste (déformé professionnellement !) ne s'en aperçoit.

Il faut encore signaler la tendance bien connue à supprimer un très grand nombre de liaisons; en particulier celles après les verbes auxiliaires ou semi-auxiliaires comme dans *j'y sui(s) allé, je vai(s) aller, je voudrai(s) aller*. On constate une nette tendance à désamalgamer les « groupes figés » en supprimant une liaison autrefois caractéristique de la cohésion syntagmatique. On entend ainsi fréquemment sans liaison : *de plu(s) en plus, de moin(s) en moins, de mieu(x) en mieux, Pont(s) et Chaussées, Art(s) et Métiers, avan(t)-hier, de hau(t) en bas, rie(n) à dire...* La disparition de telles liaisons pourrait, en partie, s'expliquer par la tendance à l'accentuation expressive du style familier. Cette accentuation paraît

augmenter à mesure que le style familier tombe dans le genre populaire. C'est une des caractéristiques de la classe ouvrière à Paris.

Les pauses et les phénomènes d'hésitation semblent également très caractéristiques du ton familier. Il est important de distinguer alors entre les pauses des jonctures démarcatives — qui caractérisent un type de message contrôlé, valable à tous les niveaux d'expression parlée — et les pauses involontaires de l'hésitation⁹. Les pauses involontaires sont presque toujours comblées par des éléments de remplissage dont le *euh* représente plus de la moitié des occurrences. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces hésitations apparaissent selon une distribution non aléatoire qui dépend d'une part d'un facteur linguistique, la quantité d'information du mot précédent et du mot suivant¹⁰ et d'autre part de conditions psychologiques caractéristiques de chaque individu¹¹. Tel locuteur distribuera des *euh* toutes les trois secondes, tel autre toutes les dix secondes, mais toutes conditions linguistiques égales par ailleurs, le patron rythmique tend à rester identique pour chacun d'eux. (Dans un style plus recherché, le « euh » d'hésitation peut devenir plus aléatoire; il dépend surtout alors de la maîtrise du locuteur, de sa faculté à se contrôler.) Dans le parler familier, en dehors du *euh* on rencontre des mots d'appui d'une syllabe (*bien, bon, donc*) ou des polysyllabes (*alors, enfin, par exemple*), souvent considérablement altérés. Le degré d'altération augmente avec celui de familiarité; ainsi *bien* devient *ben*, *mais alors* « *malor* », *mais enfin* « *menfin* », *c'est-à-dire* « *stadire* »... La spontanéité du niveau phonique familier est encore marquée par l'allongement d'hésitation. Le locuteur qui cherche à formuler une pensée hésitante traîne sur les mots. Ce sont presque toujours des monosyllabes à fonction grammaticale, que l'on rencontre, pour la plupart, en tête de la liste de fréquence du français fondamental¹². On trouve *et* (pour plus de la moitié des cas), *je, il, la, à, le, on, un, que, qui, en, pour, du, de, nous*... Si le mot se termine par une consonne on entendra presque toujours une détente, prolongée par un e caduc qui peut durer fort longtemps¹³. Quant aux *effets* de rythme et d'intonation, ils semblent avoir une fonction surtout expressive, qui n'est pas spécifique du niveau familier. La *fréquence* des changements intonatifs — due surtout aux accents d'insistance — est probablement plus caractéristique du niveau familier que la *nature* du patron mélodique lui-même.

Le niveau recherché

Le niveau recherché est caractérisé par un ton soutenu employé en public. Il suppose un auditoire critique envers lequel on use généralement de procédés *appellatifs* — selon la terminologie de Trubetzkoy¹⁴. On fait *appel* à l'attention de l'auditoire pour le convaincre ou le toucher, par exemple. Le style de ce niveau reflète alors de multiples préoccupations qu'on pourrait ranger sous deux rubriques grossières : soit un *besoin de clarté*, soit un *besoin d'expressivité*. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit presque toujours de phénomènes de renforcement.

1° On articule pour atteindre au maximum de distinction entre les phonèmes. C'est là que toutes les règles des orthoépistes, même celles qui concernent le double timbre des voyelles inaccentuées, ont le plus de chance d'être respectées. Les e caducs sont prononcés en plus grand nombre; non seulement pour accentuer les effets de redondance mais aussi parce qu'est réalisé alors un patron linguistique inhabituel, proche de la forme écrite — toujours considérée comme une sorte d'idéal. C'est sans doute cette attirance magique de la graphie qui amène la prononciation des consonnes doubles dans le style « intellectuel » évoqué plus haut. La même influence, probablement, fait augmenter le nombre des liaisons. Plus elles sont inhabituelles, plus elles paraissent belles. Le maximum d'artifice est atteint dans le genre de la diction poétique conventionnelle.

2° Le rythme peut jouer ici un rôle dont l'importance varie selon le *genre* abordé. On constate ainsi, lorsque le style parlé devient lyrique, la tendance à retrouver un patron rythmique isochronique. André Malraux lisant *Les Voix du Silence* redécoupe son texte en trois grandes parties qu'il divise en sept groupes rythmiques chacune : « Sans doute,/ un jour/ devant/ les étendues/ arides/ ou reconquises/ par la forêt// nul/ ne devinera plus/ ce que l'homme/ avait imposé/ d'intelligence/ aux formes/ de la terre// en dressant/ les pierres/ de Florence/ dans le grand/ balancement/ des oliviers/ toscans//. » C'est ainsi également que le président de Gaulle distribue ses accents de manière à créer un grand nombre de groupes ternaires, lorsqu'il prononce des discours solennels. Mais le besoin d'expressivité oratoire est bien différent de celui de la poésie et de Gaulle brise rapidement le rythme établi en usant de tous

les artifices permis par le *genre* : pauses, fausses coupures, amalgames inattendus, etc., comme dans l'extrait suivant : « C'est dans la/ légalité, que/ moi-même et mon/ gouvernement, avons(z) assumé, avons/ assumé le mandat exceptionnel d'établir un projet de/ constitution/ nouvelle et de le/ soumettre à la décision du peuple. » On notera que de Gaulle a d'abord cédé à la tendance la plus forte du style recherché, qui est de faire le maximum de liaisons; il a dit : *avons(z) assumé*. Mais l'intention oratoire a repris le dessus et les mêmes mots sont reprononcés avec l'intention de briser l'amalgame syntagmatique; le second mot est alors précédé d'un coup de glotte et la liaison disparaît ; *avons/ assumé*.

3° L'intonation joue souvent un grand rôle à ce niveau où tout est recherche. Il peut s'agir d'une exagération de la fonction *distinctive* par une augmentation des différenciations mélodiques; mais il peut aussi bien s'agir d'effets de contrastes purs et simples à fonction « esthétique »^{15 16}. Henry Sweet avait déjà signalé¹⁷ que dans le discours « plus les écarts mélodiques sont importants, plus le ton devient emphatique ». La question n'est pas entièrement résolue, mais il n'est pas douteux que le degré zéro de l'intonation — l'intonation « plane » — peut par un effet inverse du précédent avoir une fonction stylistique indiquant une recherche (diction à la Apollinaire, Mallarmé, Valéry, Malraux...). Si le diseur veut produire un effet, il joue alors sur les éléments rythmiques. Dans le passage des *Voix du Silence*, cité précédemment, on constate qu'à une intonation plane correspond une exagération de la durée des syllabes accentuées. Voici le découpage syllabique du début du texte avec indication des durées en centièmes de seconde :

Sans *doute* un *jour*/ (pause-182)

40 47 26 70

de *vant* le(s) (z)é ten *dues* (z)a *rides*/ (pause-218)...

17 33 20

Dans ce début de période, où les différences mélodiques sont minimales, on voit que toutes les syllabes ont une moyenne (36 cs) d'à peu près le double de celle de la conversation familière et que les syllabes des deux accents principaux *jour* et *rides* sont augmentées dans un rapport analogue.

Il serait vain de vouloir cataloguer ici tous les procédés qui s'appliquent à tous les genres du niveau recherché. La caractéristique essentielle semble bien être un contrôle de la parole plus grand qu'aux autres niveaux, avec pour résultat une plus grande part d'artifice.

Niveaux de langue et congruence du style

Hall¹⁸ rappelle, avec juste raison, qu'un patron de comportement — verbal ou autre — n'a de sens qu'analysé au même niveau. Dès qu'il y a interférence, entre deux groupes sociaux, par exemple, on voit se produire des associations hétérogènes; la congruence du patron linguistique est détruite. La littérature de la comédie de boulevard offre de nombreux exemples amusants de ce type de non-congruence. Ainsi dans *Jean de La Lune*, Michel Simon jouant le rôle d'un personnage populaire dit : *meub'* au lieu de *meubles* (prononciation vulgaire), *y avait pas* au lieu de *il n'y avait pas* (prononciation au moins familière), mais pour paraître distingué il fait une liaison (interdite) — ce qui donne ceci : « Alors hier, y avait pas d'meub' z ici. » Le tout prononcé avec une intonation faubourienne produit un effet des plus cocasses. Ces mêmes effets de non-congruence ont été également utilisés avec un rare bonheur par Raymond Queneau, avec transposition graphique du procédé (en particulier pour *Zazie dans le métro*¹⁹).

Tout cela complique évidemment le problème, d'autant plus que la langue — hors des cas limites que nous venons d'évoquer — tolère d'importantes zones d'interférences entre des catégories subtiles. Nous avons vu comment les questions de genre et de niveau se mélangent sans cesse et rendent malaisée la caractérisation des tons par rapport aux types de message. Si chacun des niveaux définis a pu être caractérisé grosso-modo, il n'en reste pas moins vrai qu'un même indice phonostylistique peut être un signifiant bien différent selon le contexte. Ainsi le relâchement articulatoire, généralement caractéristique du niveau familial, peut aussi bien être l'indice du parler chic d'un snob, s'il accompagne d'autres traits particuliers à ce type social. Une ligne mélodique plane révèle soit un caractère amorphe, soit un ton moyen, soit un message poétique; tout dépend des autres traits phonostylistiques du message exprimé. Tout décodage suppose alors une connaissance profonde des multiples combinaisons

possibles. Pour un étranger cela peut être un jeu auquel il faut beaucoup de patience et de prudence. Quand on en a compris les règles, il est aussi délicat de les appliquer que d'apprendre à manier tout autre patron de comportement, tel celui du tutoiement ou celui du rite d'un repas à la française. Et l'on oublie trop souvent que bien parler une langue, c'est sentir là aussi, à chaque instant, la congruence des patrons utilisés.

Bibliographie

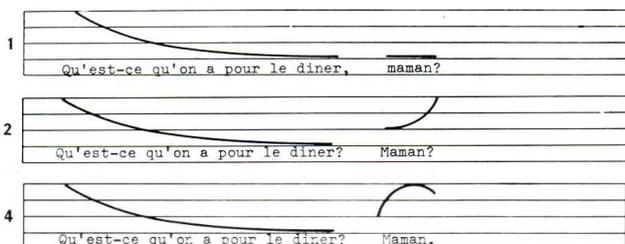
1. MARTINET (A.) : *Prononciation du français contemporain*, Paris, 1946.
2. VINAY (J.-P.) et DARBELNET (J.) : *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Paris, 1968.
3. GUIRAUD (P.) : *La Stylistique*, Paris, 1967.
4. JAKOBSON (R.) : *Essais de linguistique générale*, trad. N. Ruwet, Paris. Voir également FONAGY : *Le langage poétique : forme et fonction*, dans *Problèmes du langage*, Paris, 1966.
5. LÉON (P.) : *Prononciation du français standard*, Paris, 1966.
6. LEON (P.) : *La joncture externe en français, nature et fonction*, dans *Phonologie der Gegenwart*, Graz, 1967, pp 898–306.
7. LÉON (P. et M.) : *Introduction à la phonétique correctrice*, Paris, 3^e éd., 1967.
8. FREI (H.) : *La Grammaire des fautes*, Paris, 1929.
- 9 BOOMER (D.S.) et DITTMANN (A.T.) : *Hesitation pauses and joncture pauses in speech*, dans *Language and Speech*, vol. 5, 1962, pp. 215–220.
10. FRY (D.B.) : *Aspect informationnel de la phonétique*, dans *Communication et Langage*, 1963, pp. 161–176.
11. SEGUINOT (A.) : *Étude de quelques phénomènes d'hésitation*, Travaux du laboratoire de phonétique de Toronto, 1966 (non publié).
12. GOUGENHEIM (G.), MICHÉA (R.) RIVENC (P.), SAUVAGEOT (A.) : *L'Élaboration du français fondamental*, Paris, 2^e éd., 1964.

13. LEON (P.) : *Apparition, maintien et chute du e caduc*, dans *La Linguistique*, n° 2, 1966, pp 111–122.
14. TRUBETZSKOY (N.S.) : *Phonologie et phonostylistique*, dans *Principes de phonologie*, trad. Cantineau, Paris, 1957.
15. COHEN (J.) : *Structure du tangage poétique*, Paris, 1966.
16. FAURE (G.) : *Caractère et rôle des éléments musicaux dans la prononciation anglaise*, Paris, 1962.
17. SWEET (H.) : *New English Grammar*, 1892.
18. HALL (Ed. T.) : *The Silent Language*, New York, 1966.
19. LÉON (P.) : *Phonétisme, graphisme et zazisme*, dans *Études de linguistique appliquée*, n° 2, 1962, pp 70–84.

Delattre P. L'intonation par les oppositions
(Le Français dans le Monde, n° 64, avril–mai 1969)

Nous nous proposons d'étudier ici la fonction significative et la forme mélodique des principales courbes d'intonation du français au moyen d'oppositions de sens reposant sur la seule intonation. En nous limitant à l'analyse des dix modes d'expression qui, d'après des statistiques récentes, font le plus fréquemment usage de l'intonation, nous éviterons de tomber dans les complications de représentation mélodique que pourrait entraîner une analyse théorique de toutes les courbes possibles.

On sait que la technique des oppositions de sens basées sur la substitution d'un seul segment est celle qui permet le plus sûrement de dégager les phonèmes segmentaux d'une langue. Si l'on peut établir des contrastes de sens comme *sire, sur, sourd; serre, sœur, sort; ses, ceux, sot; là, las; lin, l'un, lent, long; port, tort, corps; bras, drap, gras; café, cassé, caché; cave, case, cage; hameau, anneau, agneau; miette, muette, mouette; long, rond*, en substituant un seul segment pour passer d'un mot à un autre, les plus petites unités significatives capables de changer le sens des mots au niveau segmentai apparaissent clairement. La même



technique peut s'appliquer à l'intonation. Les courbes les plus significatives se dégagent clairement lorsqu'on établit des oppositions de sens basées sur la substitution d'une seule courbe. On peut le démontrer par des oppositions comme les suivantes où la substitution de courbes d'intonation porte uniquement sur le mot *maman*, le reste du message gardant une intonation fixe, et le message total conservant invariablement les mêmes phonèmes segmentaux : /kóskO\$napurlEdine mama\$/.

Dans le premier exemple, l'intonation de **parenthèse** qui recouvre le mot *maman* fait comprendre que l'interrogation s'adresse à une mère, et que c'est à cette mère qu'un de ses fils demande ce qu'il y aura à manger au dîner.

Dans le second exemple, l'intonation de **question** qui recouvre *maman* modifie radicalement le message, qui prend alors un sens saugrenu : on peut supposer que les deux fils d'un ogre sont en train de parler de leur mère et que l'un demande à l'autre si c'est elle qu'ils vont manger au dîner.

Dans le troisième exemple, l'intonation de **finalité** qui recouvre *maman* fournit une réponse affirmative à la question du deuxième exemple. On peut supposer que l'un des fils d'ogre demande ce qu'il y aura à manger au dîner et que l'autre, sur le mode saugrenu du deuxième exemple, répond sans hésiter qu'ils mangeront leur mère.

Dans le quatrième exemple, la situation est la même que dans le troisième, mais l'intonation **d'implication** qui recouvre *maman* n'est plus brutalement affirmative; elle est douteuse et pleine de sous-entendus qu'on pourrait rendre explicites en complétant la pensée du locuteur par : on va manger *maman*, naturellement; *maman*, bien entendu; *maman*, que veux-tu (regrets); *maman*, cette fois-ci (c'est son tour). Ce qui est implicite dans la réponse du second fils n'est pas absolument clair pour celui qui lit le conte de fées où cette phrase apparaît, mais ce peut être clair pour le premier fils, une entente tacite étant établie entre les deux fils du seul fait que l'intonation d'implication est choisie.

Le sens donné au message par les diverses courbes d'intonation qui recouvrent *maman* n'est pas nécessairement unique; il peut varier dans certaines limites, il peut comporter des nuances, il peut dépendre

de ce qui précède et suit. Ce qui importe, c'est qu'il est nettement *différent* dans chacun des quatre exemples. La courbe a donc, par substitution, une fonction distinctive du même genre que le phonème segmental qui, par substitution, change *ami* en *habit*.

Nous disons bien « du même genre » et non « au même titre », car, linguistiquement parlant, la courbe prosodique ne se comporte pas exactement comme le phonème segmental. Comme l'a fort sagement montré André Martinet¹, entre deux courbes nettement distinctes par leurs formes et par leurs effets, il existe une infinité de variations acoustiques qui tendent à exprimer une infinité de nuances de sens, tandis qu'entre deux phonèmes segmentaux comme /m/ et /b/, les variations acoustiques sont perçues d'une manière catégorielle — elles sont toujours perçues soit comme /m/ soit comme /b/; entre *ami* et *habit* il n'y a pas de nuances de sens attribuables à une variation phonétique du /m/ ou du /b/

La relation du phonème /m/ aux allophones de /m/ ne semble donc pas être valable dans le cas des courbes d'intonation : si on parle d'intonèmes pour ces courbes, les allotones d'un intonème n'ont pas nécessairement avec leur intonème la même relation que les allophones avec leur phonème. Et pourtant, il se trouve, dans les exemples que nous étudierons plus loin, un cas (exemples 21 et 22) où deux courbes, acoustiquement différentes, sont en distribution complémentaire, comme pourraient l'être deux allophones ou allomorphes. Les variations acoustiques de ces courbes sont conditionnées par ce qui les précède et leur fonction significative est la même.

Les intonèmes diffèrent encore des phonèmes en ce qui concerne le sens inné. Par définition, le phonème n'a pas de sens en lui-même; c'est le morphème qui est le plus petit segment portant un sens. Le phonème est seulement le plus petit segment capable de changer le sens d'un morphème par substitution. Or l'intonème n'est pas absolument vide de sens en lui-même — la seule mélodie ascendante d'une question peut évoquer l'idée de question sans recouvrir une chaîne de phonèmes segmentaux portant un sens. L'intonème a donc une certaine affinité avec le morphème. Mais il n'est ni phonème ni

¹ ANDRÉ MARTINET : *Éléments de Linguistique générale*, Librairie Armand Colin, Paris, 1966, p. 27.

morphème; il a ses propres lois. S'il est vrai que deux courbes différentes peuvent être en distribution complémentaire et avoir la même fonction significative (exemples 21 et 22), l'inverse est juste aussi : une courbe peut changer de fonction significative selon la syntaxe de ce qu'elle recouvre. Appliquée à une déclaration comme *Vous sortez*, la courbe de question transforme la déclaration en question. Mais appliquée à un commandement comme *Sortez*, la courbe de question n'exprime plus la question autant que l'indignation de celui qui vient de recevoir l'ordre de sortir.

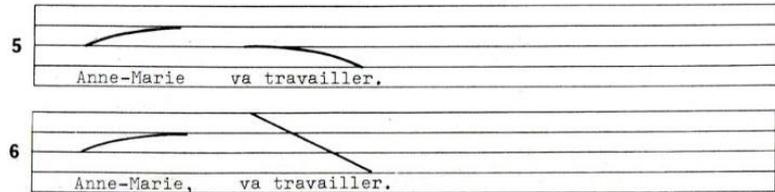
Mais retournons à l'aspect positif de l'intonème et de son analogie avec le phonème. On sait que les phonèmes se distinguent les uns des autres par leurs traits pertinents — /y/ se distingue de /i/ par le seul arrondissement, et de /ó\$/ par l'arrondissement, l'aperture et la nasalité; /t/ se distingue de /d/ par le seul voisement, et de /m/ par le voisement, la nasalité et le lieu d'articulation. De même, il est possible que les courbes d'intonation se distinguent entre elles par des traits pertinents tels que : montée contre descente, montée mineure contre montée majeure, pente croissante contre pente décroissante, ce qui peut aussi s'exprimer par la notion de terminal, la courbe se terminant en montée, en descente ou en plateau. Mais les traits pertinents de l'intonation ne ressortent pas aussi clairement que ceux des phonèmes segmentaux. Ainsi les quatre niveaux que nous utilisons dans nos exemples ne sont que des points de repère pratiques pour un nombre limité de courbes; ils ne suffiraient pas à représenter toutes les courbes d'une langue donnée.

Ces quelques réserves étant faites, tant sur l'analogie entre le phonème et l'intonème que sur l'existence et la nature des traits pertinents d'intonation, il n'en reste pas moins que la technique des oppositions par substitution d'une seule courbe est celle qui permet le mieux de saisir la fonction significative de l'intonation, et que la représentation schématique des formes mélodiques au moyen de quatre niveaux a une valeur pédagogique indéniable tant qu'on se limite à l'analyse des courbes les plus claires et les plus fréquentes, comme nous proposons de le faire ici. Ainsi que nous l'avons dit au début, nous procéderons par paires de messages dans lesquelles l'opposition de sens reposera sur la modification d'une seule courbe d'intonation,

l'autre (ou les autres) restant fixe et le contenu phonémique segmental restant exactement le même pour les deux messages.

Finalité / commandement

La première paire d'exemples oppose la finalité au commandement (exemples 5 et 6).



Cette paire nous permet dès l'abord d'établir les quatre niveaux pratiques et relatifs qu'on utilisera pour représenter toutes les autres courbes.

La première chose à faire entendre à l'étudiant est que dans les deux messages (5 et 6) la mélodie du premier élément monte et celle du second descend. Ensuite l'étudiant doit se rendre compte que la courbe qui recouvre *Anne-Marie* peut être la même dans les deux cas, et que seule la courbe de *va travailler* diffère. Enfin il faut spécifier la différence entre les deux *va travailler* en se servant d'un même point de référence : la fin de la montée *Anne-Marie*. En essayant d'attaquer *va* à différents niveaux relativement à *-rie*, il apparaît clairement que tant que la hauteur musicale de *va* est proche de celle de *-rie*, le sens est ambigu. Pour exprimer la finalité sans ambiguïté, il faut que *va* commence plus bas que *-rie*, donc à un niveau au-dessus de *-rie*, et comme *va travailler* descend, *-iller* aboutit à deux niveaux au-dessous de *-rie*. Par contre, pour exprimer le commandement sans ambiguïté, il faut que *va* attaque sa descente nettement plus haut que *-rie*, donc à un niveau au-dessus de *-rie*. Voilà donc quatre niveaux d'établis — celui de *-rie*, un en dessus et deux en dessous. L'opposition finalité/commandement semble donc exiger quatre niveaux et dans les exemples 5 et 6 elle se présente de la manière suivante sur le plan relatif :

Finalité : (2-3), 2-1

Commandement : (2-3), 4-1

L'aboutissement de la pente de commandement au niveau 1 ne s'établit pas par une opposition phonologique mais seulement par comparaison phonétique avec la courbe de finalité — sur les

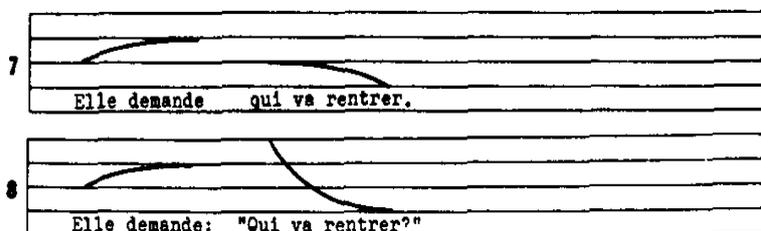
spectrogrammes, le commandement descend généralement aussi bas que la finalité.

Finalité / interrogation

(Nous employons le terme « interrogation » pour les questions descendantes, ou questions d'information, lesquelles commencent normalement par un mot interrogatif.)

Le raisonnement qui vient de dégager quatre niveaux relatifs peut s'appliquer identiquement à l'opposition des exemples 7 et 8, et il produit le même résultat.

Syntactiquement, c'est une opposition entre l'interrogation indirecte et l'interrogation directe. En l'absence du texte écrit, cette opposition ne peut se faire comprendre que par la différence des courbes d'intonation. Pour exprimer la finalité sans ambiguïté

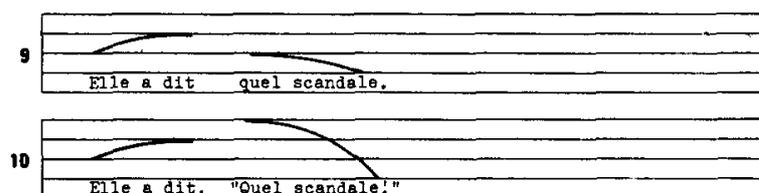


il faut que *qui* commence une descente à *un* niveau au-dessous de *-mande*, et pour exprimer l'interrogation, il faut au contraire que *qui* commence une descente nettement au-dessus de *-mande*, ce qui exige quatre niveaux relatifs. Comme dans le cas de la courbe de commandement, l'aboutissement de la descente d'interrogation au niveau 1 s'établit non par l'opposition phonologique mais par la comparaison phonétique.

Finalité / exclamation

Le raisonnement de l'opposition 5/6 peut encore s'étendre à l'opposition des exemples 9 et 10.

Pour que *quel scandale* soit entendu comme une exclamation, il faut que *quel* attaque la descente



plus haut que *dit*, donc au niveau 4. Comme pour le commandement et l'interrogation la fin de la descente d'exclamation ne peut pas s'établir par opposition phonologique mais seulement par comparaison

phonétique sur les enregistrements spectrographiques de la courbe de fréquence.

Commandement – interrogation – exclamation

Nous venons d'obtenir trois courbes descendantes allant du niveau 4 au niveau 1, et nous avons établi qu'elles étaient toutes trois distinctives par opposition à la courbe 2–1 de finalité. Mais ces trois courbes sont-elles distinctives entre elles ?

Pour pouvoir répondre objectivement à cette question, nous avons soumis ces courbes à deux sortes d'épreuves : d'abord un filtrage électronique qui obscurcit les différences segmentâtes et ne laisse passer que le fondamental, ce qui ne fait entendre que la mélodie, sans les mots; ensuite en faisant revêtir à ces trois courbes les mêmes phonèmes segmentaux /kóltO\$b/ et en demandant à des sujets français s'ils comprenaient le commandement *Qu'elle tombe*, l'interrogation *Quelle tombe ?* ou l'exclamation *Quelle tombe !*

Les tests ont donné des résultats négatifs dans les deux cas. Les sujets d'expérience qui n'étaient pas spécialistes de phonétique ou de linguistique n'ont pas pu distinguer régulièrement le commandement de l'interrogation ou de l'exclamation par le seul moyen des différences de courbe. On doit donc conclure que ces trois courbes appartiennent au même intonème, l'intonème 4–1.

Et pourtant ces trois courbes diffèrent considérablement les unes des autres quand on les examine sur spectrogrammes. Ces différences sont suggérées par les schémas des exemples 6, 8 et 10. L'interrogation tend à descendre dès le départ et à faire un palier au bas de la descente. L'exclamation tend au contraire à faire un palier avant de descendre. Et le commandement est intermédiaire, ne faisant de palier ni au haut ni au bas de la descente.

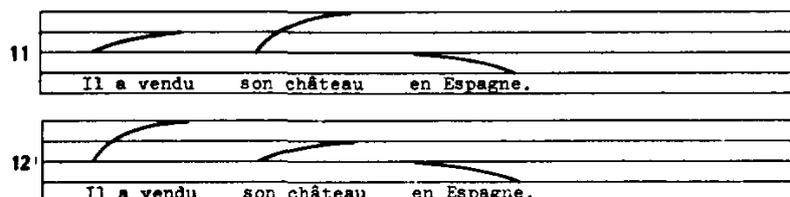
Ces différences ne sont pas très accusées peut-être parce que l'intonation de ces trois modes d'expression est en grande partie redondante. On peut supposer que, la syntaxe et le lexique se chargeant généralement de distinguer ces trois modes d'expression entre eux, l'intonation n'a pas étendu son pouvoir distinctif autant qu'elle aurait pu le faire. Par exemple, la syntaxe du commandement peut se distinguer de celle de l'interrogation par l'absence ou la présence d'un terme interrogatif : *Mangez. Comment manger ? Qui*

mangeait ? Signez-vous. Que signez-vous ? Comment signez-vous ? Et l'exclamation se distingue souvent de l'interrogation par le seul lexique : *Quelle page ?* n'aurait pas beaucoup plus de chance d'être pris pour une exclamation que *Quelle horreur !* d'être pris pour une interrogation. (Mais l'opposé aurait aussi pu se produire : il n'est pas exclu que les différences syntactiques se soient formées ou accentuées du fait que la distinction par l'intonation était difficile.)

Continuation mineure / continuation majeure

Les exemples 11 et 12 sont faits pour indiquer que la montée de continuation (que nous avons déjà rencontrée dans les exemples 5 à 10) offre deux degrés de montée et que ces deux degrés sont distinctifs. Mais il n'est pas possible de démontrer cette distinction par une opposition directe, comme dans les exemples précédents, et il faut avoir recours à une opposition croisée :

On voit qu'en intervertissant la place des courbes, on change radicalement le sens de la phrase. En



faisant monter le second groupe de sens plus haut que le premier, c'est-à-dire au niveau 4 (exemple 11), on fait entendre que c'est en Espagne, et non en France ou ailleurs, que la vente du château a eu lieu, château qui pourrait fort bien se trouver en France ou ailleurs. Au contraire, en faisant monter le premier groupe de sens plus haut que le second (exemple 12), on fait comprendre que le château qu'il a vendu est celui qu'il possède en Espagne et pas un autre, et on passe sous silence le lieu de la vente.

La continuation s'exprime donc au moyen de deux intonèmes différents : l'un, décrit par les niveaux 2–3, qu'on appellera *continuation mineure* et l'autre, décrit par les niveaux 2–4, qu'on appellera *continuation majeure*.

Ce dernier intonème a pour rôle essentiel de réunir plusieurs petites unités de sens en une grande unité. Les constructions « en échelon » comme celles qui suivent, font bien sentir ce rôle :

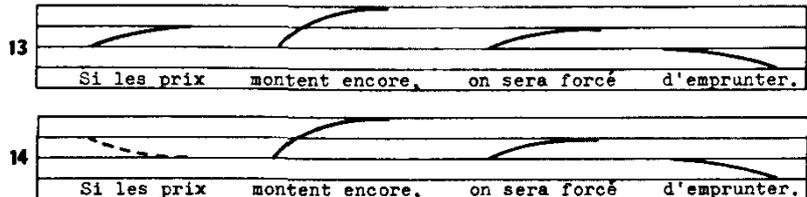
Puisque les Durant (3) sont arrivés, (4) invite-les.

Puisque les Durant (3) sont arrivés (3) avant la nuit, (4) invite-les.

Puisque les Durant (3) sont arrivés (3) avant la nuit (3) sans leurs enfants, (4) invite-les.

C'est naturellement la courbe de continuation majeure qui sépare une longue phrase en ses constituants immédiats.

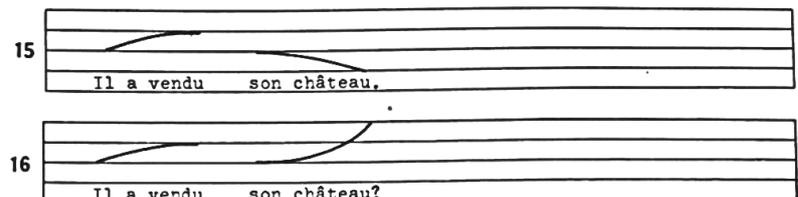
Les exemples 13 et 14 ne présentent pas d'opposition mais seulement une variante (pointillée) de l'intonème de continuation mineure. Ils illustrent le fait que, lorsque la continuation mineure précède la continuation majeure, sa courbe peut descendre (*Si les prix* de 14) aussi bien que monter (*Si les prix* de 13).



Cet allotone est dans un sens une variante *libre*, puisque sa forme ne dépend pas de ce qui précède ou suit, et dans un autre sens une variante *conditionnée*, puisqu'il n'a pas la possibilité de se produire devant une courbe descendante. D'après nos statistiques, la forme descendante de la continuation mineure s'emploie seulement dans 10 à 20 pour cent des cas, et dans le seul but de briser la monotonie, semble-t-il.

Finalité / question

Les exemples 15 et 16 opposent la courbe descendante de la finalité à la courbe ascendante de la question à laquelle il faut répondre par oui ou par non.



Pour que la phrase soit comprise comme une question, il ne suffit pas qu'elle monte, il ne suffit même pas qu'elle monte au niveau 4, c'est-à-dire à *un* degré plus haut que le niveau 3 de (ven)du, il faut en plus que cette montée prenne une forme particulière que nous appellerons montée « à pente croissante » par opposition à la montée de continuation majeure qui est « à pente décroissante » (*montent encore*, dans les exemples 13 et 14). Cette différence de pente entre la continuation majeure et la question ne

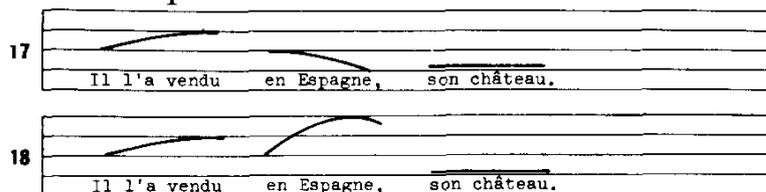
peut pas se démontrer par des oppositions — la continuation majeure ne se trouve que devant la continuation mineure ou la finalité, tandis que la question ne se trouve que devant la pause ou la parenthèse — ,mais elle peut se démontrer en observant quelle courbe doit nécessairement suivre selon qu'on substitue une courbe de continuation majeure ou une courbe de question. Ainsi lorsque, dans l'exemple 11, *Il a vendu son château en Espagne*, on donne à *son château* une pente croissante, ce qui en fait une question, on est obligé de prononcer *en Espagne* sur le ton d'une parenthèse élevée. Au contraire, si l'on donne à *son château* une pente décroissante, ce qui en fait une continuation majeure, on peut dire *en Espagne* sur le ton d'une finalité. Ainsi les courbes de question et de continuation majeure ne se décrivent pas uniquement par leur sens (montée) et leurs niveaux (2–4) — qui sont les mêmes —, mais, de plus, par la forme croissante ou décroissante de leur pente. Cette pente est croissante pour la question et décroissante pour la continuation majeure.

Finalité / implication

Les exemples 17 et 18 opposent à la finalité une troisième forme de montée au niveau 4, laquelle ne se confond ni avec la montée de question, ni avec la montée de continuation majeure. C'est la courbe d'implication :

La courbe dite d'implication exprime ici à la fois l'insistance et le sous-entendu (sous-entendu qui change de nuance selon la forme syntactique que cette courbe recouvre, comme nous l'avons montré dans une étude consacrée au rôle générateur de l'impropriété en intonation¹).

La courbe d'implication est ascendante, elle monte jusqu'au niveau 4 puisqu'elle dépasse le niveau 3 de la continuation mineure, et sa montée est nettement décroissante, ce qui l'oppose à la courbe de question. Elle partage donc trois traits pertinents avec la courbe de continuation majeure, et pourtant elle s'en distingue nettement. Cette distinction entre la courbe de continuation majeure et la courbe d'implication ne peut pas se démontrer par une opposition directe, car



¹ PIERRE DELATTRE : *La nuance de sens par l'intonation* dans *French Review*, décembre 1967.

ces deux modes d'expression ne se produisent pas dans le même environnement syntactique — la continuation majeure doit être suivie par la continuation mineure ou la finalité tandis que l'implication doit être suivie par la pause ou la parenthèse basse —, mais elle peut se démontrer par ce qui doit nécessairement suivre lorsqu'on substitue l'une de ces deux courbes à l'autre. Ainsi quand, dans l'exemple 11, on dit *son château* sur un ton d'implication au lieu du ton de continuation qui est indiqué, il devient impossible de prononcer *en Espagne* avec la courbe de finalité; on est obligé de substituer une courbe de parenthèse basse. C'est seulement quand *son château* a la courbe de continuation qu'on peut dire *en Espagne* sur un ton de finalité.

Observée sur spectrogrammes, la courbe d'implication monte plus tôt (elle fait donc un plus long plateau au niveau 4) que la courbe de continuation, et elle se relâche tout à la fin, ce que nous indiquons, sur nos formes schématiques, par une légère descente de la courbe une fois le niveau 4 atteint.

Question / continuation majeure / implication

Bien que les courbes de question, de continuation majeure, et d'implication ne puissent pas s'opposer directement, nous avons pu montrer, par leur effet sur ce qui les suit, qu'elles sont distinctes l'une de l'autre. Les tests par filtrage électronique ont confirmé la chose : nos sujets ont pu identifier ces trois courbes à l'état isolé une fois le contenu segmentai obscurci. Contrairement à ce qui s'est produit sur les trois courbes descendantes, ces trois courbes ascendantes ont donc droit au titre d'intonèmes indépendants, et, pour les distinguer, nous les notons de la manière suivante :

Question : 2-4 +

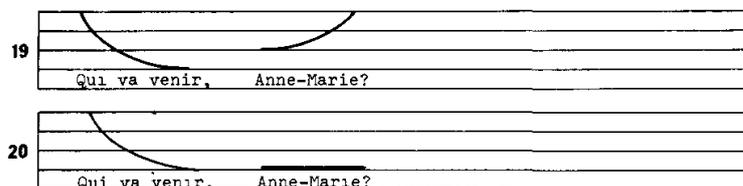
Continuation majeure : 2-4

Implication : 2-4 -

Question / parenthèse

Les exemples 19 et 20 démontrent que la courbe de parenthèse est une courbe distinctive.

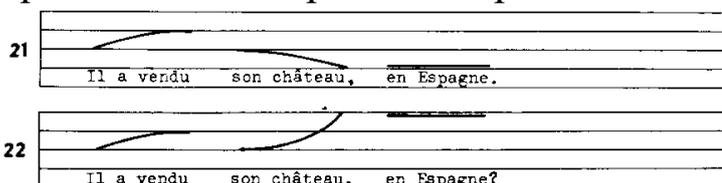
En substituant la parenthèse de 20 à la question de 19 on a



profondément modifié le sens du message : l'exemple 19 ne s'adresse précisément à personne et demande si c'est Anne-Marie qui va venir et non quelqu'un d'autre; l'exemple 20 s'adresse à Anne-Marie pour lui demander quelle est la personne qui va venir. L'intonation de parenthèse prend la forme d'un plateau, c'est-à-dire d'une ligne sensiblement droite. Ici le plateau est bas et nous le notons par 1-1, mais nous allons voir qu'il peut changer de niveau tout en conservant la fonction significative de parenthèse.

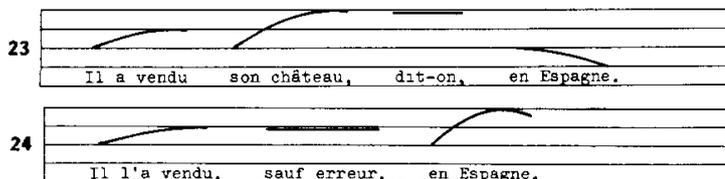
Parenthèse basse – parenthèse haute (écho)

Les exemples 21 et 22 montrent : 1° que le plateau de parenthèse peut avoir la même fonction significative au niveau élevé 4-4 (écho) qu'au niveau bas 1-1; et 2° que le niveau du plateau de parenthèse est conditionné par ce qui précède et que, par conséquent, il n'est pas distinctif. Les divers plateaux de parenthèse sont donc en *distribution complémentaire* et appartiennent au même intonème.



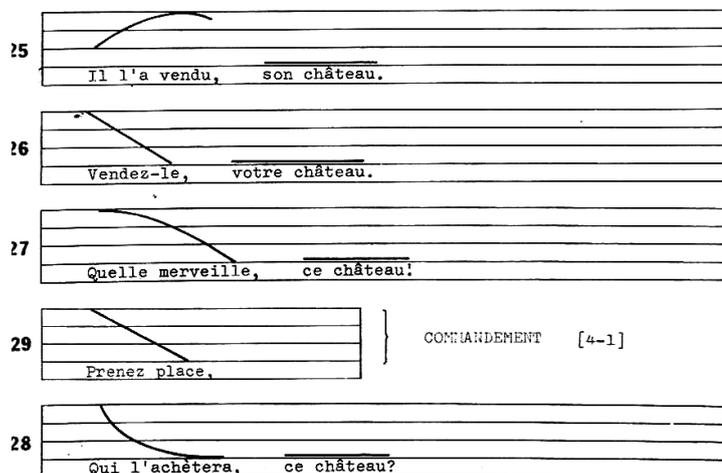
On voit qu'après la finalité, la parenthèse est basse, et qu'après la question elle est haute. Après la continuation majeure elle serait également haute :

Et après la continuation mineure, elle pourrait avoir une hauteur intermédiaire :



Mais après toutes les autres courbes, y compris l'implication, la parenthèse est basse :

Notons encore que plus le plateau de parenthèse est élevé, plus il a tendance à se réaliser par une forme légèrement ascendante plutôt que plate. C'est pourquoi nous aimons donner à la parenthèse haute le nom *d'écho* — on



y observe une légère tendance à répéter les dernières variations de hauteur du groupe précédent.

En définitive, les 10 courbes d'intonation que nous avons analysées par des oppositions de sens se réduisent à 7 formes distinctives ou intonèmes : (1) la question /2-4 + /; (2) la continuation majeure /2-4/ ; (3) l'implication /2-4 - /; (4) la continuation mineure /2-3/, [2-3, 3-2]; (5) la parenthèse ou l'écho /1-1/, [1-1, 2-2, 3-3, 4-4]; (6) la finalité /2-1/ et (7) l'exclamation, le commandement ou l'interrogation /4-1/.

Dans l'enseignement, il sera pratique d'illustrer la réduction des 10 courbes à 7 intonèmes distinctifs au moyen de dialogues de 10 groupes de sens comme le suivant :

29		COMMANDEMENT	[4-1]
30		PARENTHÈSE BASSE	[1-1]
31		CONTINUATION MINEURE	[2-3]
32		CONTINUATION MAJEURE	[2-4]
33		FINALITÉ	[2-1]
34		QUESTION	[2-4]
35		PARENTHÈSE HAUTE	[4-4]
36		EXCLAMATION	[4-1]
37		INTERROGATION	[4-1]
38		IMPLICATION	[2-4]

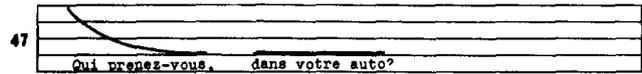
qui est soumise à la torture transformationnelle.

Les oppositions qui précèdent ne sont plus limitées à des paires minimales — on s'est permis de changer deux, et même trois, des courbes en passant d'une ligne à l'autre.

Pour terminer cette analyse oppositive des courbes communes et de leurs fonctions significatives, nous offrons deux séries d'applications des formes schématiques à la transformation sémantique d'une séquence de phonèmes segmentaux. Dans la première série, c'est la séquence *Jean-Marie va manger mon enfant*

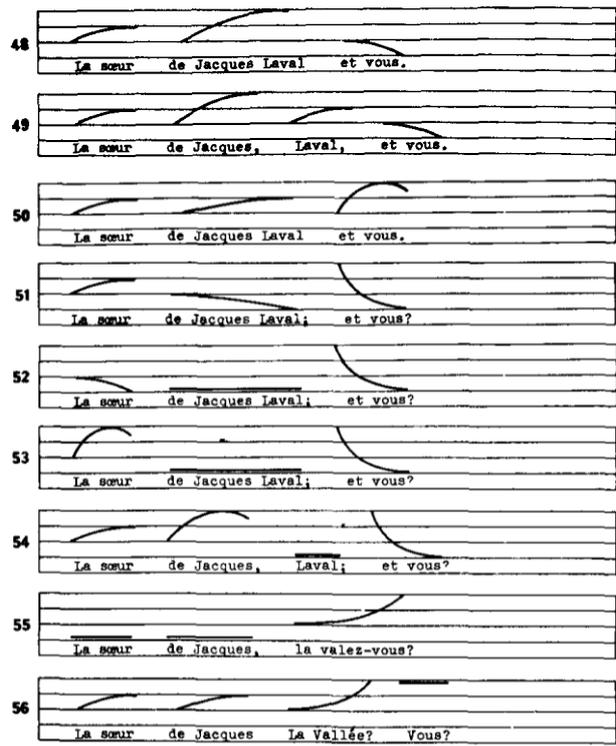
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	

La seconde série offre des transformations encore plus variées. Nous l'empruntons



d'ailleurs à un collègue¹. C'est l'éminent phonéticien Georges Faure, de l'université d'Aix, qui a donné le jour à cette curieuse séquence de phonèmes segmentaux pour ensuite la torturer sans merci. Nous n'avons fait qu'y ajouter quelques tortures de plus.

Pour ceux qui auraient de la peine à recréer toutes ces modulations mélodiques par le seul moyen de courbes visuelles, nous reproduisons sur la face A de **Sonofrance** n° 20 (p. 57) les 56 exemples de l'article (The research reported herein was performed pursuant to a contract with the United States Department of Health, Education, and Welfare, Office of Education).



Arrivé M., Gadet F., Galmiche M. La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française

(Paris : Flammarion, 1992)

¹ GEORGES FAURE : *L'intonation et l'identification des mots dans la chaîne parlée*, dans *Proceedings of the Fourth International Congress of Phonetic Sciences, Helsinki*, Mouton and Company, La Haye, 1962, pp. 598–609.

L'intonation

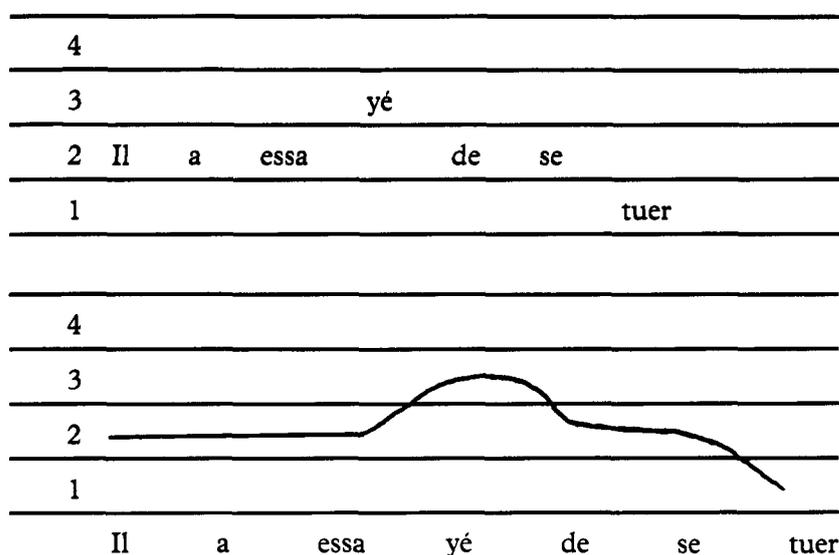
On distingue la mélodie, ligne musicale de l'énoncé, paramètre essentiel de l'intonation, liée au rythme, de l'intonation proprement dite, catégorie avant tout linguistique. Le mouvement musical est constitué physiologiquement par la fréquence des vibrations des cordes vocales. Selon les langues, l'intonation peut jouer différents rôles, mais elle est toujours importante dans l'organisation de l'énoncé oral.

Le rôle de l'intonation est particulièrement important en français, du fait du faible rôle de l'accent. Elle prend des aspects très différents selon le registre : relativement monotone au registre soutenu, elle se caractérise, au registre familier, par la fréquence des changements de ton. Dans tous les registres, les variations de hauteur musicale peuvent créer une quantité de nuances délicates.

Elle est caractérisée par la hauteur, la durée et l'intensité, la courbe mélodique, et le niveau. Parmi les niveaux, on distingue : niveau 1 : grave, niveau 2 : médium, niveau 3 : haut et niveau 4 : aigu; un niveau suraigu 5, et un niveau infra-grave 0 s'ajoutent à cette liste dans les tours expressifs. Le niveau 2 est celui de l'attaque et du *euh* d'hésitation.

La fonction de l'intonation est, selon les cas, syntaxique, démarcative ou expressive. Les représentations que l'on peut en donner sont nombreuses :

- une portée, sur laquelle on représente les syllabes, ou une courbe ;



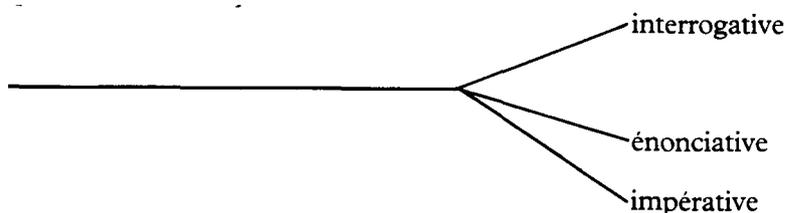
- des flèches susdites ou intercalées : *il a essayé* de se tuer, ou *il a essayée* de se tuer.
- la notation souscrite des niveaux :

il a es sa yé de se tuer
 2 2 2 2 3 2 2 1

Les portées ayant l'inconvénient d'un appareillage assez lourd, nous adopterons ici soit les flèches soit les numérotations.

1. Les distinctions fondamentales

Elles interviennent entre l'intonation énonciative (2 3 1), l'intonation interrogative (2 3 4) et l'intonation impérative (4 1). Dans ces trois cas, l'intonation remplit une fonction syntaxique, puisque la mélodie suffirait à faire reconnaître le type auquel appartient la phrase : ainsi, *tu viens* (2 1), assertif, *tu viens ?* (2 4), interrogatif, *tu viens !* (3 1), impératif; notez que le système de ponctuation n'est pas, ici, trop inadéquat. C'est donc essentiellement par opposition que fonctionne l'intonation. C'est surtout la fin du contour qui permet de reconnaître le schéma syntaxique, ce que l'on peut grossièrement représenter de la façon suivant :



Il est également nécessaire de faire la distinction entre :

— le système proprement intonatif, à valeur syntaxique, qui utilise à la fois la forme de la courbe et la différence de niveaux : elle distingue par exemple entre l'interrogation et l'ordre ;

— le système démarcatif (lié à l'accent), qui utilise surtout la direction de la courbe à des fins démarcatives. C'est lui qui permet de faire la différence entre *je veux bien manger* et *je veux bien manger*.

2. L'intonation assertive

Elle est caractéristique des phrases assertives simples, sans pause, parmi lesquelles on peut distinguer les phrases à un seul groupe rythmique, dont l'intonation est globalement descendante (*il est parti* :

2 2 2 1), et les phrases à plusieurs groupes rythmiques, où l'intonation peut monter avant la chute finale (*il travaille la nuit* : 2 3 4 3 1).

L'intonation énonciative se caractérise toujours par sa descente mélodique finale, la montée initiale pouvant être plus ou moins progressive; la courbe est toujours très arrondie, douce.

À travers le nombre de groupes rythmiques, l'intonation permet de distinguer :

— *la continuation*, qui indique que l'énoncé est inachevé. On peut encore distinguer entre continuation mineure et continuation majeure : *quand tu viendras* (mineure : 2 3) et *que tu la verras* (majeure : 2 4), *tu seras surpris*. En fait la distinction entre les deux types n'existe qu'en registre soigné, mais la continuation en elle-même représente un phénomène important.

— *la finalité*, qui marque, par une descente, que l'énoncé est achevé (2 1, 3 2 ou 3 1).

— *la rupture*, surtout marquée par la différence de niveaux : une incise (ou une parenthèse, en finale), est marquée par une rupture vers le grave. Une construction segmentée est également soulignée d'un schéma particulier : *il est intéressant* (2 2 2 2 4 2), *ce bouquin* (2 2).

3. L'intonation interrogative

Les courbes intonatives de l'interrogation sont extrêmement variées. Elles dépendent à la fois de la portée de l'interrogation (partielle ou totale) et des procédés d'interrogation utilisés.

a) *Interrogation totale*

Les différentes formes ont en commun de marquer du ton le plus haut celui des mots qui est essentiel pour l'interrogation. Si l'interrogation est marquée syntaxiquement par *est-ce que*, l'intonation interrogative est facultative (ou n'est marquée qu'en début de phrase, culminant sur le *est-ce que*) : la courbe peut donc être la même que pour une énonciative. Si elle est marquée par une postposition du sujet pronominal, la courbe normale est ascendante si la phrase est brève, mais peut descendre dans une phrase plus longue : *a-t-il demandé son ch(e)min ?* (3 4 3 3 2 2 1). Si l'interrogation n'est pas marquée dans l'ordre des mots, la courbe intonative est

obligatoire, avec élévation sur la finale : *il travaille la nuit ?* (2 2 3 3 4). C'est là le cas le plus fréquent en registre parlé.

Ce schéma général n'exclut pas les variations signifiantes sur des détails : on peut par exemple exprimer une vive surprise en maintenant le ton au même niveau jusqu'à la dernière syllabe, qui comporte une montée brusque : *il travaille la nuit ?* (2 2 2 2 4). On peut aussi (induisant dès lors une confirmation comme réponse) faire suivre une montée douce d'une brusque descente : *il travaille la nuit ?* (2 2 3 4 1 : question incrédule).

b) *Interrogation partielle*

Elle se marque par un ton haut sur le mot interrogatif, qu'il soit placé en tête comme dans la forme « correcte », et suivi d'une inversion du sujet pronominal (*quand vient-il ?*), ou à la fin comme dans l'usage familier qui ne comporte aucun déplacement (*il vient quand ?*). Aussi la première forme comportera-t-elle un ton descendant : *quand vient-il ?* (4 3 2) et la seconde un ton monotone ou très légèrement ascendant : *il vient quand ?* (2 2 3). La fin de la montée de la voix marque la fin du syntagme sur lequel porte l'interrogation : *à quelle heure Pierre vient-il ?* (2 2 4 3 2 1).

4. La phrase impérative et les autres types de phrases

L'ensemble de la phrase impérative se caractérise par une intonation descendante, et les groupes qui lui sont adjoints peuvent subir la même courbe : *apportez-moi une carafe d'eau* (4 3 3 3 2 2 1 1) *avec du citron* (3 3 2 2 1).

La courbe exclamative se caractérise par le même ton montant que l'interrogation, mais moins haut. Elle peut également comporter un ton montant-descendant, avec un accent d'insistance sur la dernière syllabe : *que tu es bête !* (3 4 3 1). Une valeur exclamative peut également être caractérisée par une montée ou une attaque de la voix au cinquième niveau.

5. Les modifications de l'intonation de base

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à la modification de l'intonation de base :

— l'étagement des groupes syntaxiques : si une phrase comporte des groupes annexes (relatives appositives, apostrophes, incises...), ceux-ci peuvent engager une rupture de style (pauses et ton monotone, au deuxième niveau).

— la coordination ou la juxtaposition d'éléments de même fonction : qu'il s'agisse de mots ou de propositions, on fait monter la voix pour laisser attendre la suite (*il a acheté des carottes, des navets, des poissons, du fromage et du pain*).

— la portée de la prédication qui permet par exemple de distinguer les trois phrases : *tu as rencontré Jean, en Hollande ? tu as rencontré Jean en Hollande ?* et *tu as rencontré Jean en Hollande ?* qui ne présentent pas le même thème : la première interroge à la fois sur la personne et sur le lieu, la deuxième sur l'endroit, et la troisième sur la personne. La montée de la voix a donc la fonction démarcative d'indiquer la fin du groupe syntaxique qui fait l'objet de l'interrogation.

— de même les effets d'une accentuation d'insistance logique modifient la courbe de base : *il a eu une peur* ou *il a eu une de ces peurs*, phrases qui, sans accentuation et intonation particulières, ne pourraient pas être considérées comme grammaticales (les procédés graphiques correspondants sont très approximatifs : capitales sur *une*, points de suspension à la fin de la phrase...).

De nombreuses nuances peuvent venir modifier la courbe : c'est la fonction expressive de l'intonation, qui joue à la fois sur la forme de la courbe et sur les niveaux atteints. Ainsi, outre les exemples déjà vus, on peut noter une intonation d'implication, en forme d'accent circonflexe : *c'était du vin blanc* : « c'est évident que c'était du vin blanc ! ».

On peut dès lors se demander si l'inventaire des courbes significatives d'une langue est ouvert ou fermé. D'où le débat pour établir s'il s'agit d'un phénomène discret ou continu. Si c'est un phénomène continu, on dira qu'une modification de la courbe mélodique, quelle qu'elle soit, entraîne une modification parallèle et proportionnelle du sens de l'énoncé. Si c'est un phénomène discret, il faut admettre qu'il existe un seuil où l'on passe d'une interprétation à une autre.

6. L'intonation et la syntaxe

De même que l'accent, l'intonation peut jouer un rôle désambiguïsateur : dans *la belle porte le voile*, on peut distinguer les deux sens par l'intonation : dans le sens 1, *belle* est nom et porte l'accent, et en tant que fin du groupe sujet, il constitue la limite de la montée de la voix : *la belle porte le voile*. Dans le sens 2, c'est *porte* qui est nom, qui porte l'accent, et qui marque la fin de la montée de la voix : *la belle porte le voile*.

On a vu aussi pour les relatives que la différence entre appositive et déterminative se marquait oralement, de façon plus systématique que par la présence ou par l'absence de virgule de l'écrit, par une différence d'intonation et la présence de pauses : *les enfants ≠ qui ont travaillé ≠ seront récompensés* vs *les enfants qui ont travaillé ≠ seront récompensés*. Ces deux exemples illustrent d'ailleurs bien l'intrication des phénomènes, car ils mettent en jeu accentuation, intonation et pause. Quant à leur importance, elle apparaît dans le fait qu'il peut se faire qu'il y ait opposition entre le thème du message (tel qu'il est manifesté dans l'ordonnancement grammatical) et le contenu induit par la prosodie. Cela peut aller jusqu'à une réplique adressée, dans un dialogue, à l'intonation d'une phrase, plus qu'à son sens « littéral ».

Le nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, P., 2012

La transcription phonétique du Nouveau Petit Robert

Pourquoi une transcription phonétique ?

L'orthographe française a été fixée pour l'essentiel, après bien des hésitations, par les grammairiens de la fin du XVI^e siècle. Il fallait mettre un peu d'ordre dans l'écriture. Ainsi l'alphabet latin, utilisé pour le français écrit, comprenait 6 voyelles, alors que l'évolution de la langue orale conduit à distinguer 16 voyelles aujourd'hui. Mais le désir de rapprocher l'écrit de l'oral était contrarié par le désir aussi légitime de renforcer les liens graphiques avec la langue mère, le latin : ainsi a-t-on corrigé *tens* en *temps* à cause de *tempus*, *doi* en *doigt* à cause de *digitum*. La langue orale a continué d'évoluer alors que les graphies se sont stabilisées en gardant de nombreuses traces de

l'étymologie latine. L'écart entre le code écrit et le code oral n'a cessé de se creuser, le second ne pouvant être déduit du premier; d'où la nécessité de noter la prononciation. D'anciens dictionnaires de langue (tels le *Dictionnaire général* v. 1900, ou le premier *Grand Robert*) avaient fait des tentatives de notation de « prononciation » en translittérant le mot tant bien que mal à l'aide d'une orthographe simplifiée qui variait d'un ouvrage à l'autre.

Nous avons choisi dès 1964 de donner une prononciation avec les signes de l'Association internationale de phonétique ou A.P.I., utilisés par les phonéticiens (le sigle A.P.I. désigne souvent l'alphabet lui-même par souci de simplification). Le programme de l'A.P.I. est simple mais cependant ambitieux. Il se propose de faire correspondre un symbole à chaque son distinctif, dans une langue donnée, de telle sorte qu'un même son soit noté par le même symbole et qu'un symbole corresponde toujours au même son. L'alphabet de l'A.P.I. est aujourd'hui adopté internationalement.

Le *Nouveau Petit Robert* a fait l'objet d'une révision intégrale de la phonétique. Une comparaison avec le *Petit Robert* de 1967 et le *Grand Robert* permet d'évaluer le chemin parcouru tant sur le plan de **l'évolution de la prononciation** que sur celui des **principes théoriques** qui ont guidé notre travail. La comparaison nous a permis de constater que certains points du système phonétique français étaient stables et d'autres en mutation. De même que l'enrichissement du vocabulaire donne l'image d'une langue vivante, de même le réajustement de certaines prononciations selon l'usage actuel peut sensibiliser le lecteur du dictionnaire aux tendances évolutives des sons du français.

Tendances dans l'évolution du système des sons

Les semi-consonnes

La **syllabation** a une influence sur la prononciation dans différents cas. Pour éviter le hiatus, en général les voyelles les plus fermées du français [i], [y], [u], suivies d'une voyelle prononcée, ne sont pas syllabiques et donc se comportent comme des consonnes. Ainsi on prononce *su* [sy] mais *suie* [sui], *pie* [pi] mais *pied* [pje], *fou* [fu] mais *fouet* [fwɛ]. Cette variation consonantique, qui est automatique chez les Parisiens, n'est pas toujours perçue et de plus,

elle tend à se produire moins systématiquement. On entend actuellement *muette* [myɛt] et non [mɥɛt] ou *fluide* [flyid]. Nous avons cependant transcrit ces mots selon l'ancien usage, en maintenant une règle dont l'application est assez flottante, mais qui aide à maintenir l'opposition entre *pied* [pjɛ] et *piller* [pijɛ] ainsi que la prononciation [wa] du digramme *oi*.

La syllabation se manifeste aussi pour isoler par analyse les éléments savants d'un mot : *bio/type* [bjotip] mais *bi/oxyde* [biɔksid].

Le e instable

Dans la version 1993, nous avons souvent maintenu un [(ə)] en syllabe initiale des mots afin de distinguer les cas où ce *e* instable peut tomber (ex. *petit* [p(ə)ti], *nous gelons* [ʒ(ə)lɔ̃]), de ceux où il ne tombe jamais (*belette* [bɛlɛt], *nous gelions* [ʒɛljɔ̃]). Nous l'avons toutefois supprimé lorsqu'il figurait entre parenthèses à la fin des mots terminés par deux consonnes prononcées (ex. *porte* qui était transcrit [pɔrt(ə)]); nous prenions alors en compte la prononciation du mot en discours. Mais actuellement, la prononciation de ce *e* instable dépend moins de sa place dans l'énoncé et on entend souvent dire *une porte fermée* [ynpɔrtfɛrme].

Les liaisons

Le problème posé par les liaisons ressemble à plus d'un titre à celui du *e* instable. On peut distinguer les liaisons obligatoires (déterminant + nom : *un homme* [œ̃nɔm], *un grand homme* [œ̃grɑ̃tɔm] ou pronom + verbe : *ils ont* [ilzɔ̃], *ils en ont* [ilzɑ̃nɔ̃], nous *nous en allons* [nunuzɑ̃nalɔ̃]), les liaisons « interdites » (principalement nom au singulier + adjectif : *l'enfant adorable* [lɑ̃fɑ̃adɔ̃rabl] et les liaisons facultatives principalement après les verbes : *il chantait une chanson* [ilfɑ̃tɛ(t)ynfɑ̃sɔ̃] ou après les noms au pluriel : *des enfants adorables* [dezɑ̃fɑ̃(z)adɔ̃rabl]). Comme pour le *e* instable, la liaison facultative joue un rôle important en tant qu'indice du niveau plus ou moins familier du discours; jongler avec la liaison comme avec le *e* instable marque l'aisance du locuteur face aux usages multiples de la langue. Il n'y a qu'à écouter les hommes politiques pour sentir comment ils jouent de la liaison facultative; ils la suppriment quand ils veulent créer une

connivence avec les journalistes ou le public, et ils la maintiennent quand ils veulent donner plus de poids à leur dire. Une personne qui fait trop de liaisons facultatives risque d'avoir l'air emprunté, et celle qui fait une liaison « interdite » (ou absente) risque de se disqualifier aux yeux de ses interlocuteurs. La tendance du français commun dans la conversation est de s'en tenir aux liaisons obligatoires même si la maîtrise des liaisons facultatives est souvent souhaitable dans des registres de langue soutenue. Nous avons indiqué à l'intérieur de l'article certaines liaisons obligatoires surtout dans le cas des nasales, car la liaison se fait avec ou sans dénasalisation (ex. *bon anniversaire* [bɔnanivɛrsɛr] mais *aucun ami* [okœnami]), et aussi dans certains syntagmes en voie de lexicalisation (ex. *de but en blanc* [dəbytāblā]).

Un cas de non liaison : le h aspiré

Traditionnellement, il y a élision et liaison devant les mots commençant par une voyelle ou par un *h* muet (*l'eau* [lo], *les eaux* [lezo]; *l'habit* [labi], *les habits* [lezabi]).

En revanche, devant les mots (le plus souvent d'origine germanique) commençant par un *h* dit aspiré (noté ['] dans les entrées du dictionnaire), on ne fait ni élision, ni liaison (*le haut* [ləo], *les hauts* [leo]). Pour éviter de confondre *haut* et *eau* dans le discours, *haut* est transcrit ['o].

Cette marque ['] a été étendue à des mots devant lesquels on ne fait ni liaison ni élision, en particulier les noms de nombre (*onze* ['ɔz]) et beaucoup de mots commençant par la lettre *y* suivie d'une voyelle prononcée, car le début de ces mots est perçu comme une consonne (*yaourt* ['jaurt]). Ainsi *hiéroglyphe* a été transcrit ['jerɔglif] malgré son origine grecque, à cause du son [j] initial qui favorise l'absence de liaison.

Consonnes doubles ou géminées

Une tendance à la simplification des géminées apparaît nettement. Ainsi, dans la préface du *Petit Robert* de 1967, nous disions des géminées : « Elles se prononcent presque toujours dans certains mots savants ou étrangers et à l'articulation d'un préfixe avec un radical (*illégal*). » Une comparaison des transcriptions de ces mots fait apparaître que beaucoup de géminées, autrefois considérées comme

obligatoires, ont été notées comme facultatives ou bien supprimées. C'est dans les mots à préfixe non modifiable que les géminées résistent le mieux, ainsi dans *interrègne* [ɛ̃tɛrɛɲ] plutôt que dans *irresponsable* [i(r)rɛspɔ̃sabl].

Consonnes muettes

On constate une tendance à prononcer des consonnes écrites autrefois considérées comme **consonnes muettes**. Selon l'usage de plus en plus fréquent, nous avons noté une consonne à la fin d'un certain nombre de mots (*but* [by(t)]) et même parfois à l'intérieur de certains mots (*amygdale* [ami(g)dal], *dompteur* [dɔ̃(p)tœr]). La prononciation de ces consonnes est néanmoins toujours considérée comme abusive par les puristes et par bien des pédagogues. Dans ce cas, l'influence de l'orthographe est déterminante.

Évolution du système vocalique

Si l'on s'en tenait à noter la prononciation commune aux francophones, on aurait noté un seul son (**archiphonème**) pour les « voyelles à deux timbres », par exemple E pour regrouper [e] et [ɛ], A pour [a] et [ɑ], O pour [o] et [ɔ] et OE pour [ø] et [œ] et même [ə]. Cette notation réduirait le système vocalique du français à 10 voyelles au lieu de 16. Mais la prononciation standard (notamment à Paris) conserve encore les oppositions e/ɛ (ex. *épée/épais*) et o/ɔ (ex. *saute/sotte*).

Pour les personnes faisant une différence entre [e] (fermé) et [ɛ] (ouvert) en syllabe finale de mot, l'usage est de généraliser une prononciation [ɛ] pour la graphie *-ai*. Ainsi *j'ai*, *quai*, *gai* autrefois prononcés avec [e] ont tendance à se prononcer [ʒɛ], [kɛ], [gɛ]. De même, le futur et le passé simple des verbes en *-er* ont tendance à se prononcer avec [ɛ] comme le conditionnel et l'imparfait (ex. : *je chantai* [ʃɑ̃tɛ] et *je chanterai* [ʃɑ̃trɛ]). Quant à l'opposition ø/œ (ex. *jeûne/jeune*), elle se maintient surtout grâce à l'alternance masculin/féminin du type *menteur* [mɑ̃tœr], *menteuse* [mɑ̃tøz]. Tous ces faits nous ont conduits à garder le système vocalique du français avec 16 voyelles.

Si la prononciation d'Île-de-France est généralement considérée comme une prononciation de référence (à tort ou à raison), un accent trop « parisien » est au contraire considéré comme populaire ou archaïque. Ainsi l'ancienne prononciation des mots en *-ation* [asjɔ̃] nous a semblé vieillie, nous avons donc noté [asjɔ̃] (ex. *éducation* [edykasjɔ̃]). L'ancienne prononciation parisienne *gare* [gar], ressentie comme populaire, a été éliminée et là aussi nous avons noté un [a].

Cette évolution nous a amenée à reconsidérer certaines de nos positions sur l'**homonymie** et à envisager comme de possibles homonymes (notés HOM. poss. dans la rubrique finale) de nouvelles unités :

1. Des mots ne se distinguant que par les voyelles [a] et [ɑ] ou [ɛ̃] et [œ̃] prononcées de façon identique par beaucoup de Français (ex. *ta* et *tas*; *brin* et *brun*).
2. Des mots ne se distinguant que par les voyelles [e] et [ɛ] et même [o] et [ɔ] en syllabe non finale de mot (ex. *pêcheur* et *pêcheur*; *méson* et *maison*; *chauffard* et *schofar*).

Dans cette révision des homonymes, nous avons mis en relation certaines formes verbales conjuguées qui pourraient être confondues à l'oral. Ainsi le verbe *savoir* est rapproché des verbes *saurer*, *suer* et *sucer* par l'intermédiaire de formes fléchies homophones, et pour certaines formes, les verbes *allaiter* et *halèter* ont une prononciation commune (ex. [ɛlalet] pour *elle allaite* ou *elle halète*).

Choix de présentation de la phonétique

Dans le cas de réalisations phonétiques multiples, nous avons choisi de noter une seule des variantes possibles, de préférence la plus conforme à la prononciation récente des locuteurs urbains éduqués d'Île-de-France et de régions voisines, en espérant ne pas choquer les utilisateurs d'usages plus anciens, ruraux ou de régions où subsiste soit un bilinguisme, soit l'influence d'une autre langue ou de dialectes (par ex. Occitanie, Bretagne, Alsace...).

Il y a cependant une exception à cette préférence pour la transcription unique : les emprunts. Entre la prononciation proche de la langue d'origine et une prononciation totalement francisée, coexiste toute une gamme de prononciations intermédiaires. En général, nous

avons mis en première position la prononciation la plus « francisée », suivant ainsi l'usage du plus grand nombre et les recommandations officielles d'intégration des mots étrangers au système français. Les pluriels des emprunts ont souvent été mentionnés à l'intérieur des articles. Nous avons renoncé à indiquer la prononciation correspondante, en particulier pour le -s final des emprunts à l'anglais ou à l'espagnol. Une transcription normative justifierait que l'on note le s du pluriel, mais pour les emprunts la tendance actuelle est de traiter ces mots « à la française », c'est-à-dire de ne plus prononcer le -s final. Ainsi on prononce actuellement *des jeans* plus souvent [dʒin] que [dʒins].

Parfois un mot comporte plusieurs formes graphiques qui peuvent aussi correspondre à plusieurs formes phonétiques. Dans un souci d'harmonisation de l'orthographe et de la prononciation, il aurait été souhaitable d'assortir chaque orthographe de la prononciation qui lui correspondait le mieux. Mais, à cause d'une certaine indépendance du code oral par rapport au code écrit, cela n'a pas toujours été possible. Parfois, nous avons présenté des entrées différentes assorties chacune de sa prononciation, mais ailleurs, nous avons noté toutes les variantes phonétiques au premier mot en entrée.

La transcription phonétique est systématique pour toutes les entrées. Cependant, il est inutile, et même peu réaliste de transcrire les éléments, car leur prononciation varie souvent selon les mots. De plus, quand certains dérivés constitués selon les principes de dérivation usuels en français ont été traités à l'intérieur d'un article, nous n'avons pas jugé utile de les transcrire : ainsi l'entrée *glaciologie* ayant été transcrite, nous n'avons pas donné la prononciation de *glaciologue* dont la terminaison est identique à celle de *cardiologue*, selon un modèle régulier.

Aliette Lucot-Sarir

INDEX DES TERMES

Accent — ударение

accent normal, accent du groupe — ударение нормальное, ритмическое

accent syntagmatique — синтагматическое ударение

accent secondaire — ударение дополнительное

accent d'insistance logique — выделительное логическое ударение

accent d'insistance affective — выделительное аффективное ударение

Accentuation — акцентология

Accommodation — аккомодация

Alternance — чередование

alternance historique — историческое чередование

alternance vivante — фонетическое, позиционное чередование

Aperture (degré d'~) — подъём

Archiphonème — архифонема

Articulation — артикуляция

mode d'articulation — способ образования

point d'articulation — место образования

Assimilation (régressive, progressive, partielle, totale) — ассимиляция (регрессивная, прогрессивная, частичная, полная)

Cavité buccale — ротовая полость

Cavité nasale — носовая полость

Chaîne parlée — речевая цепь

Consonantisme — консонантизм

Consonne — согласная

consonne dure — твердая согласная

consonne mouillée — мягкая согласная

consonne nasale — носовая согласная

consonne orale — ротовая согласная

consonne sonore — звонкая согласная

consonne sourde — глухая согласная

consonne-bruit, un bruit — шумная согласная, шум

consonne sonante, une sonante — сонанта

consonne bilabiale — губно-губная согласная

consonne labio-dentale — губно-зубная согласная

consonne prélinguale — переднеязычная согласная

consonne médio-linguale — среднеязычная согласная

consonne postlinguale — заднеязычная согласная

consonne vélaire — нёбная согласная

consonne uvulaire — увулярная согласная

consonne vibrante — дрожащая согласная

consonne constrictive — щелевая согласная

consonne occlusive — смычная согласная

Cordes vocales — голосовые связки

Coupe syllabique — слоговое деление

Durée (consonantique, vocalique) — долгота (согласных, гласных)

Élision — элизия (выпадение гласных)

Enchaînement — сцепление согласного с гласным

Faute (phonétique, phonologique) — ошибка (фонетическая, фONOЛОГИЧЕСКАЯ)

Fonction distinctive — различительная функция

Gémination — удвоение согласных

Glotte — голосовая щель

Groupe accentuel, groupe rythmique — ритмическая группа

- Intensité (force)** — интенсивность (сила звука)
- Intonation, procédés intonatoires** — интонация, средства интонации
- Labialisation** — лабиализация (участие губ)
- Larynx** — гортань
- Liaison** — связывание произносимого (в отдельном слове) согласного с гласным
- Liaison vocalique** — слияние гласного с гласным
- Longueur phonétique (durée)** — фонетическая долгота
- Luette** — язычок
- Mélodie** — мелодика, мелодический контур
- Mouillure** — смягчение, палатализация
- Moyens prosodique, intonatoires** — просодические, интонационные средства
- Neutralisation** — нейтрализация
- Norme orthoépique** — орфоэпическая норма
- Occlusion** — смычка
- Opposition phonologique** — фонологическая оппозиция
- Organes de la parole** — органы речи
- Orthoépie** — орфоэпия
- Palais dur** — твердое нёбо
- Palatalisation** — палатализация
- Pause** — пауза
- Pharynx** — глотка
- Phonématique** — фонематика
- Phonème** — фонема
- Phonologie** — фонология
- Position non accentuée (inaccentuée)** — неударная позиция
- Prosodie** — просодия

Prosodème — просодема (интонаема)

Rythme — ритм

Segmental — сегментный

Suprasegmental — суперсегментный

Semi-consonne — полусогласная

Semi-voyelle — полугласная

Son — звук

Style parlé — разговорный стиль

Style plain — полный стиль

Syllabation — слоговоеделение

Syllabe (accentué, inaccentuée) — слог (ударный, безударный)

Syntagme — синтагма

Système vocalique — вокалическая система (система гласных)

Système consonantique — система согласных

Timbre — тембр

Trait différentiel, distinctif, pertinent — дифференциальный, дистинктивный, различительный признак

Variante (combinatoire, de position) — позиционные варианты

Variante (individuelle, libre) —

Vibrations périodiques, non périodiques — периодические, непериодические колебания

Vocalisme — вокализм

Voile du palais — нёбная занавеска

Voyelle — гласная

voyelle orale — неназальная (ротовая)

voyelle nasale — носовая (назальная) гласная

voyelle ouverte — открытая гласная

voyelle fermée — закрытая гласная

voyelle mi-ouverte — полуоткрытая гласная (гласная среднего подъёма открытая)

voyelle mi-fermée — полужакрытая гласная (гласная среднего подъёма закрытая)

voyelle labiale (arrondie), labialisée — лабиализованная (губная) гласная

voyelle non labiale — нелабиализованная (негубная) гласная

ORGANES PHONATOIRES

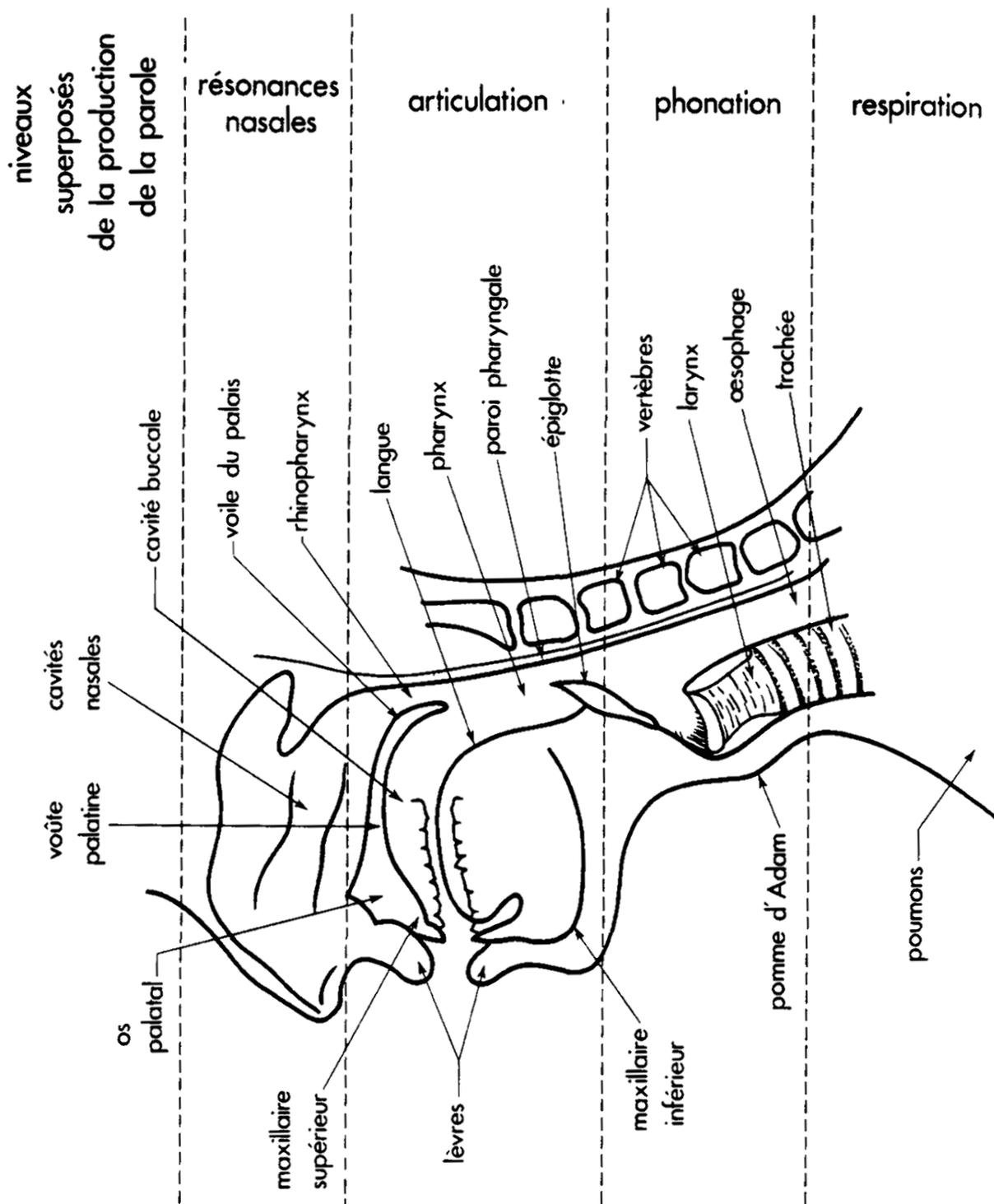


Schéma reproduit de *Linguistique française*, de Chiss, Filliolet et Maingueneau. Hachette Université 1977.

ТЕОРЕТИЧЕСКАЯ ФОНЕТИКА ФРАНЦУЗСКОГО ЯЗЫКА

Учебное пособие

Составитель В. Н. Бурчинский

Редакторы: А.О. Кузнецова
Д.В. Носикова
А.С. Паршаков

Лицензия ПД № 18-0062 от 20.12.2000

Подписано к печати			Формат 60 x 90 1/16
Печ. л.	Тираж	экз.	Заказ
Цена договорная			

Типография ФГБОУ ВПО «НГЛУ»
603155, Н. Новгород, ул. Минина, 31а

PHONÉTIQUE
THÉORIQUE